

Table ronde

« Radiofréquences, santé, environnement »

Introduction

L'accompagnement et la concertation locale

Les besoins et l'organisation de la recherche sur les radiofréquences

La régulation et la réglementation

Les conditions de la concertation locale

Les besoins d'information du public sur les radiofréquences : garantir la transparence

Les conditions du débat public sur les technologies émergentes

Introduction

Jean-François GIRARD

Je vous propose d'ouvrir cette séance, qui va être une grande journée. Il est prévu de travailler de maintenant à 13 heures, de s'interrompre de 13 à 14 heures et de travailler de 14 à 18 heures. Si le poids de la fatigue et des retours en région... Nous considérons que nous sommes mobilisés jusqu'à 18 heures.

Avant d'entrer dans les points de l'ordre du jour, j'aimerais demander à Camille Février de tout simplement commenter, pour que vous en compreniez l'essence et l'origine, les quelques documents qui sont sur votre table ce matin.

Camille FEVRIER, DGS

Sur la table, à l'entrée, vous avez dû trouver des documents supplémentaires, les uns par l'Agence nationale des fréquences, qui vont nous aider à connaître la distribution des mesures qui ont été effectuées ces dernières années, et deux documents qui ont été fournis par le CRIIREM. Troisièmement, à la demande de France Nature Environnement, l'on vous présente un document qui est une synthèse des recommandations de l'Afsset de juillet 2005 et de la Commission de sécurité des consommateurs de février 2008, concernant à la fois les antennes relais de téléphonie mobile et les terminaux, et les mesures qui ont été prises et qui correspondent à notre recommandation.

Jean-François GIRARD

D'accord. Merci beaucoup.

C'est un organisme auprès du Ministère de la consommation et dont le Secrétariat est assuré par la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes.

Une intervenante

Sa Présidente était Michelle de Frangon Conville.

Jean-François GIRARD

Avant, elle était à (*un mot inaudible*).

Nous avons convenu aujourd'hui de consacrer les deux sessions de ce matin et de cet après-midi à préciser des perspectives d'action. Il est évident qu'il faut que l'on ait en mémoire qu'il y a certains aspects n'ont pas été traités lors des séances précédentes, et singulièrement je me rapporte au planning que l'on avait partagé. Nous n'avons pas, l'après-midi du 6 mai, consacré explicitement du temps sur l'accompagnement et la concertation locale – qu'y mettez-vous, qu'y proposez-vous, car je suis persuadé que c'est un volet qui doit progresser.

Deuxièmement, l'on n'avait pas consacré beaucoup de temps aux problèmes de conditions d'exposition du public et à son contrôle. Là aussi, il y a certainement des propositions à émettre.

Et puis, avec la localisation et l'intégration paysagère, voilà trois volets des conditions d'implantation des antennes sur lesquelles je vous propose de revenir maintenant.

Il y a aussi le problème des assurances, c'est exact. Vous avez raison, sauf que l'on avait bénéficié... Nous traiterons des assurances cet après-midi.

Y a-t-il d'autres points ou d'autres aspects nécessitant d'être rappelés ce matin ? Les éléments de l'ordre du jour suffisent-ils ? C'est un menu assez copieux. Bien. Je vous propose d'entrer dans les points que nous n'avons pas traités la dernière fois et d'ouvrir un débat sur l'accompagnement et la concertation locale. Le débat est ouvert... Monsieur Danjou.

L'accompagnement et la concertation locale

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Merci, Monsieur le président.

Jean-François GIRARD

Je ne vois pas bien le fond de la salle, aussi je pourrais faire des erreurs dans l'ordre des prises de parole. Monsieur Danjou, vous avez la parole.

Jean-Marie DANJOU

Merci, Monsieur le président.

Effectivement, le renforcement de l'information, du dialogue et de la concertation locale constitue pour nous un axe tout à fait prioritaire de cette table ronde, pour répondre aux inquiétudes des riverains – car il y a des riverains qui sont inquiets – et puis pour sortir de la situation actuelle de blocage dans de nombreux endroits. Nous avons déjà pris plusieurs initiatives dans ce sens avec l'Association des maires de France. L'on en a déjà parlé en séance inaugurale – vous savez, dans le cadre du guide des relations entre opérateurs et communes. Je vous ai rappelé, par exemple, que les opérateurs mobiles remettent aux maires, de façon systématique, dans le cadre de cette approche, un dossier d'information très complet pour chaque projet d'installation et aussi pour les projets de modification substantielle (passage de la 2G à la 3G). Il y a plus de 2 100 réunions d'information qui ont été tenues sur quatre ans.

Ces initiatives nous semblent devoir être aujourd'hui relancées, complétées et renforcées, en associant le plus grand nombre possible d'acteurs et en premier lieu l'Etat et ses services au niveau local. Elles doivent être relancées et complétées avec une priorité : c'est de ramener la sérénité dans les débats, parce que les opérateurs ne peuvent pas participer à des réunions publiques. Ils sont agressés verbalement, voire physiquement. Le dialogue n'est pas possible lorsque la police est arrivée pour exfiltrer un opérateur menacé par plusieurs personnes dans une salle – l'on pourra donner des exemples.

Il y a d'ailleurs plusieurs alternatives possibles aux réunions publiques. L'on peut aussi faire des expositions, des permanences en mairie, des réunions de travail avec la mairie et les associations locales. C'est possible et c'est à développer. Un parlementaire disait, je crois, à la réunion d'ouverture le 23 avril, que les élus locaux étaient quelque part pris en otages. Cela, je le comprends tout à fait, mais il faut dire que les opérateurs ne sont pas tellement en meilleure posture sur le terrain. Et pour mettre un terme à cette situation, l'on a donc besoin que l'Etat s'adresse de façon claire aux Français sur les antennes relais et sur la santé, et que l'Etat s'implique plus fortement dans les processus d'information et de concertation.

L'implication de l'Etat passe d'abord par la production d'informations sanitaires de qualité et leur diffusion, en particulier en direction des maires, qui ont besoin de ces informations, et en direction des professionnels de santé aussi.

Elle passe aussi par la désignation de porte-parole nationaux et locaux également, qui auraient pour mission de répondre à toutes les demandes des journalistes et de la presse au fil de l'eau, car ces demandes sont très nombreuses, et de présenter la position de l'Etat sur ce dossier.

L'implication de l'Etat passe aussi par la participation des services sanitaires aux réunions publiques, les réunions publiques dont je parlais tout à l'heure, qui sont organisées sur le terrain par les maires, et encore trop peu souvent les représentants des services sanitaires sont présents. Ils le sont parfois, mais ils le sont peu souvent. Les riverains arrivent à ces réunions avec des questions sur la santé qui sont tout à fait légitimes. Ce n'est pas le maire et ce ne sont pas les opérateurs qui ont la légitimité ou la crédibilité pour répondre à ces questions et pour répondre à l'inquiétude qui les porte.

Enfin, l'implication de l'Etat doit se faire, et ce n'est pas la moindre des choses, à travers la mise en place et l'animation, au niveau des préfetures, des instances de concertation départementales. Il y a des instances de concertation départementales qui sont prévues par les textes. Il faudrait qu'elles soient actives et que leur rôle soit renforcé dans chaque département. Elles fonctionnent parfois, mais là encore, trop peu souvent. Ces instances accueillent à la fois les services sanitaires et les associations locales. L'on doit aussi prendre en compte l'importance de la téléphonie mobile dans l'aménagement du territoire. L'on sait qu'il y a le programme des zones blanches et l'on sait qu'il y a un certain nombre d'engagements des opérateurs à cet égard, sous l'égide des préfets. Les préfets ont un rôle à notre avis car ils représentent l'intérêt général et l'on sait qu'ils ont un rôle d'arbitrage important pour tout le monde, je pense. Le maire ou les opérateurs devraient pouvoir saisir ces instances de concertation dans les cas où la concertation n'aboutit pas au niveau local de la commune. Et il est important, bien sûr, d'organiser, d'animer et de réguler ces débats de façon à trouver à la sérénité et pour permettre aux différentes parties de s'écouter et de progresser ensemble.

Monsieur le président donc de façon tout à fait positive les propositions – nous en avons formulé un certain nombre ici – qui permettront de répondre efficacement à l'inquiétude des riverains, et nous sommes prêts à faire plus dans le cadre des partenariats qui nous associeraient sur le terrain à l'Etat, aux maires et aux associations. Merci, Monsieur le président.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur Danjou. Docteur, Halimi, je vous en prie.

Patrice HALIMI, Association Santé-Environnement France (ASEF)

C'est une intervention très courte. Je voudrais vous faire part d'un exemple de concertation locale qui se passe dans la Communauté du pays d'Aix. Le maire d'Aix a souhaité réunir l'ensemble des 34 maires des communes dans une espèce de table ronde où nous essayons de répertorier les problèmes de chaque maire. Ce sont souvent des communes très rurales. Il y a des problèmes de zones blanches. Il y a aussi des communes près d'Aix-en-Provence qui sont en zone périurbaine. L'on essaye d'abord de savoir quels sont les problèmes de chaque maire pour essayer de sortir de l'impasse où le maire veut se retourner. Sans préjuger de cette table ronde, il souhaitait se doter d'un instrument de mesure pour pouvoir apporter une réponse pour les points noirs (les écoles, les choses comme cela) à leurs concitoyens.

Dans un second temps, lorsque cette concertation avec l'ensemble des élus aura été réalisée, nous inviterons bien entendu les opérateurs et un certain nombre d'associations pour essayer d'établir une charte pour l'ensemble de la Communauté du Pays d'Aix.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Madame Gouhier...

Catherine GOUHIER, CRIIREM

Quelques exemples de concertation. Le CRIIREM participe à de nombreuses réunions d'information et non de concertation – c'est toute la nuance. Par exemple, des riverains arrivent et voient s'implanter une antenne relais sans qu'il n'y ait eu aucune information auprès des riverains. Le lotisseur non plus n'avait pas été informé de l'implantation de cette antenne à moins de 100 mètres du lotissement. La concertation devient très difficile dans ces conditions puisque les riverains ne veulent pas de cette antenne, qui aurait pu être installée du côté de la rocade. La concertation est nettement insuffisante et je dirai même pratiquement inexistante. C'est un cas mais il en existe plein d'autres. J'en vois un peu partout dans les réunions.

Monsieur Danjou, vous avez parlé de 2 100 réunions d'information en quatre ans, mais durant ces quatre ans, combien avez-vous installé d'antennes ? Ce serait intéressant de le savoir. Le CRIIREM fait deux ou trois réunions par semaine et c'est déjà un bon nombre, et la plupart du temps, il n'y a eu aucune concertation.

Les riverains s'aperçoivent que l'on installe une antenne, quelquefois à 80 mètres de leur habitation, quand l'antenne est en train de s'installer. Il y a bien sûr une déclaration de travaux, un petit document qui doit être affiché, mais ce document est vraiment tout petit et quelquefois invisible – il est caché derrière des buissons ou des arbustes.

Quand il s'agit de terrasses, il n'est pas toujours noté pour les associations de locataires. Les locataires découvrent tout à coup que l'on installe une antenne juste au-dessus de leurs têtes, sur le toit de l'immeuble, sans avoir été concertés. Les syndic, eux, par contre, sont concertés, puisque là, il faut qu'il y ait unanimité de l'Assemblée générale des copropriétaires pour que le syndic accepte l'antenne.

Par contre, les riverains qui sont en face et autour des antennes ne sont pas du tout concertés et les locataires qui, eux, louent les appartements, ne sont pas non plus informés de la présence future de cette antenne.

Je crois qu'il y a vraiment beaucoup de choses à améliorer dans cette concertation – dans cette information, car ce n'est pas seulement de la concertation et qu'il y a d'abord une information.

Ensuite, au niveau de l'information qui est donnée aux maires, dans les données techniques sur les antennes, il manque de nombreuses données. Il manque par exemple la puissance d'émission de l'antenne, qui permettrait d'évaluer les niveaux de champ auxquels les populations seront exposées. Quand on installe une antenne, l'on n'a aucune idée sur le futur : l'on peut faire le constat de ce qui existe déjà mais qu'est-ce qui est rajouté ? Quelquefois, il n'y a même pas les fréquences. Il y a la

hauteur du pylône mais c'est largement insuffisant pour que l'on puisse travailler avec la population. Je pense qu'il y a donc encore à faire dans ce domaine.

Jean-François GIRARD

Merci Madame Gouhier. Monsieur Vuitton...

Patrick VUITTON, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

L'on a besoin de concertation à tous les niveaux, évidemment au niveau local lorsqu'il s'agit d'implantation. Evidemment, au niveau local, resurgissent toutes les questions nationales sur la santé. C'est pour cela que nous avons besoin d'instances de concertation à tous les niveaux.

Nous souscrivons complètement à ce qui a été dit par l'AFOM sur le besoin de revitaliser les instances départementales, sur la présence des autorités sanitaires – il faut que l'Etat assume complètement cette compétence sur la santé – et l'on a également besoin de choses au niveau national. L'on pense en particulier à une conférence citoyenne sur la question – l'idée date de 2002 mais elle est toujours valable. Je pense que chacun a peu progressé autour de cette table et s'est conforté dans ses certitudes. Ce genre d'exercice peut se faire au niveau de chaque instance locale de concertation mais s'il est disponible au niveau national, ce sera certainement profitable, pour que l'on ne refasse pas des débats des dizaines de fois.

Autre type d'éléments tout à fait concrets : nous souhaiterions que tous les documents qui ont été distribués sous format papier au cours de ces journées soient accessibles quelque part sous forme électronique, que nous puissions nous aussi pointer vers ces documents et pour que chacun, au niveau local, puisse avoir ces mêmes éléments. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. La parole est à Monsieur Cendrier, qui est le premier qui avait levé la main, puis à Monsieur Brottes.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Je suis très intéressé par ce qu'a dit l'AFOM sur la concertation car des réunions de terrain, nous en avons fait des quantités – plusieurs centaines – et que nous avons constaté que souvent les opérateurs refusaient de venir ou se faisaient porter pâles au dernier moment. Je suis très surpris de ce que vous avez dit au sujet des opérateurs agressés verbalement. Vous devez avoir un retour sur le terrain selon lequel les associations tendent à pacifier le débat. C'est nous qui réclamons la parole pour les représentants des opérateurs, qui, il faut le reconnaître, sont un peu branchés sur cassettes. Cela rappelle Coluche : quand on a entendu la réponse du technocrate, l'on ne comprend plus la question. Il faudrait qu'il y ait un peu plus de transparence et un peu plus d'écoute des opérateurs plutôt que de venir à des réponses toutes faites.

J'en reviens à mon sujet préféré, l'acceptabilité sociale. A toutes les réunions où nous avons été, il nous a toujours été tout le temps demandé un engagement sur le seuil de 0,6 volt/mètre. A ces

conditions, la population est toujours d'accord pour l'implantation des antennes relais. Il y a une position de blocage des opérateurs qui conduit à l'impasse. Je rappelle cette initiative pilote : nous avons enregistré hier la candidature d'une nouvelle ville pilote assez importante, Pau, pour le seuil de 0,6 volt/mètre.

L'on nous dit que la concertation n'aboutit pas. Michel Destot, Président de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), se porte également candidat pour être dans une zone pilote.

Vous vous plaignez du fait que la concertation n'aboutisse pas mais pour vous la concertation, c'est de parler à la population et la population accepte ce que vous avez à lui proposer, à savoir des antennes. Vous avez une totale absence de transparence. Toutes ces réunions sont faites en jargon, dans le but de noyer la population. Heureusement que les associations sont là pour expliquer et traduire le langage technique à la population.

La démocratie est assez exigeante. Je ne pense pas que l'on puisse résoudre tout cela par une parole venue d'en haut. Il est normal que les gens s'interrogent et si des actions devant les tribunaux sont initiées, c'est bien parce que les réponses que vous apportez ne sont pas suffisantes. Tous les arguments que j'ai entendus de votre côté au cours de ces débats ont été présentés devant les tribunaux et ces positions n'ont pas convaincu. Il faut donc faire un effort et tenir compte de la volonté de la population, qui ne souhaite pas être exposée contre son gré et qui ne souhaite pas être cobaye d'une technologie dont on a vu qu'elle présentait des risques importants pour la santé.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur Cendrier. La parole est à Monsieur le député Brottes.

François BROTTES, Député

Je pense que la concertation ne sera plus après cette table ronde comme elle l'a été avant et que pendant la table ronde, nous allons insister sur la nécessité de rationaliser et de clarifier, à la fois la question de la santé mais aussi celle de la jurisprudence qui est désormais posée.

J'ai été parfois confronté, y compris à la violence, du moins verbale, de tous côtés, ou à des grèves de la faim. A l'inverse, j'ai vu des opérateurs essayer de passer en force. Il est malheureusement rare que l'on arrive à travailler en sérénité sur ces questions. Je rappelle que le téléphone portable ne relève pas du service universel ni du service public à la différence du téléphone filaire. Il y a donc une première difficulté : personne ne peut obtenir, au nom d'une desserte de service public, un accord des opérateurs pour installer des antennes. Dans l'esprit des élus, parfois, c'est clair, mais dans l'esprit des populations environnantes, ce n'est pas clair.

L'on se retrouve donc en face de deux situations concernant la mise en place des antennes. La première, c'est l'opérateur qui, compte tenu de son achalandise, a considéré qu'il fallait qu'il améliore sa desserte et il a identifié un point d'implantation d'antenne pour être plus présent et plus performant dans un secteur précis.

Le second cas de figure, c'est celui des élus ruraux qui, eux, ont une attente forte mais ne constituent pas une zone d'achalandise très attractive. Ils font alors le siège des opérateurs pour leur

demander quand ils mettront une antenne dans le coin. La situation n'est pas la même dans un cas et dans l'autre. Quand l'opérateur a vraiment besoin, pour son business, d'implanter l'antenne, il n'y a pas de problème. Il y a une certaine logique d'ailleurs, car il n'y a pas de philanthropie des opérateurs. Il faut être réalistes : ce n'est pas un service public. Si c'est rentable, ils y vont et si ce n'est pas rentable, il n'y a pas de raison qu'ils y aillent.

Evidemment, comme il y a parfois besoin, pour la consommation générale, de bien s'entendre avec les hommes politiques locaux, il est plus facile pour les députés ou les sénateurs de faire un peu pression pour que les zones blanches deviennent moins blanches qu'elles ne l'étaient, tandis que l'opérateur peut avoir besoin d'une concertation pour implanter une antenne qui, elle, a un intérêt en termes de business.

Une fois que l'on a identifié les deux questions, il y a deux façons d'aborder le problème, qui est, je crois, un vrai problème et qui n'a pas été abordé jusqu'à présent : l'implantation technique idéale par rapport à l'objectif de diffusion que l'on s'est fixé. Je ne crois pas qu'en mettant un pylône derrière le premier rocher venu et derrière une forêt très haute, l'on peut être performant sur le plan de la desserte de téléphonie mobile. Autrement dit, ce n'est pas en enterrant les antennes que l'on va régler le problème. Il faut donc débattre en transparence sur la meilleure efficacité technique de l'implantation des antennes. Ils demandent à l'opérateur s'il pourrait mettre l'antenne à un autre endroit et l'opérateur dit qu'il a des contraintes. Généralement, ni les élus ni les citoyens ne sont associés à ce sujet. L'opérateur donne une affirmation selon laquelle c'est là que c'est le mieux. Pourquoi pas ?

Je vais faire une digression à propos des copropriétés. Il faut qu'il y ait un accord de la copropriété pour implanter des antennes et que l'implantation exacte des antennes soit précisée. J'ai été confrontée à l'anecdote suivante : une dame habitant au dernier étage, en rentrant de vacances, ne pouvait plus ouvrir ses volets car l'antenne avait été accrochée tout près de sa fenêtre. Contacté à l'époque, l'opérateur a déclaré qu'il avait l'autorisation de la copropriété. Il faut quand même se mettre d'accord sur le lieu d'implantation.

Se pose ensuite la question de la négociation foncière et de l'appât du gain de la part de certains propriétaires. Au passage, je ratisse large car nous avons un peu le même problème sur les aspects paysagers : l'on gagne plus d'argent avec l'éolien qu'avec une antenne téléphonique. Evidemment, les opérateurs, qui parfois mandatent des sous-traitants pour faire cela, ont intérêt à prendre des positions. S'ils n'ont pas une position foncière, ils n'ont pas la capacité de négocier. Généralement, pour l'acquisition foncière, c'est l'opacité la plus totale. Quoi, l'on m'aurait menti ? Je ne suis pas au courant. C'est assez drôle car généralement un accord a été passé. Le maire n'est jamais informé, ou rarement. C'est un deuxième niveau d'absence de transparence.

Après, l'on a la question du rôle du maire. Les associations ne se privent pas de mettre les maires au pilori sur le thème du jugement d'opportunité de l'implantation d'une antenne. Or aujourd'hui la loi ne donne pas pouvoir aux maires de juger de l'opportunité de l'implantation d'une antenne. Le maire réagit sur une autorisation du ministre et si l'on est dans les clous de l'énergie, du volume, etc., il ne peut pas faire autrement. Je crois qu'il faut là aussi réexpliquer aux citoyens le rôle de l'élu dans le cadre légal qui est le nôtre aujourd'hui. Ne donnons pas aux élus des responsabilités qu'ils n'ont pas. Cela aussi, c'est quelque chose qui n'est pas connu et qui n'est pas forcément facilité de la part des uns et des autres qui font monter la pression sur le sujet. L'opérateur dit généralement : « Vous ne pouvez pas refuser parce que je suis dans les normes » et parfois les associations disent à l'élu : « Vous auriez dû refuser. Vous ne vous rendez pas compte, etc. »

Après, il y a effectivement la question des mesures d'impact. Je crois qu'il est très important qu'il y ait une indépendance totale des personnes qui font les mesures. Plus l'indépendance est reconnue, mieux on arrive à retrouver le chemin du dialogue et d'un peu de sérénité. J'ai fait faire des études par des bureaux cautionnés par les opérateurs en leur disant de venir quand ils voulaient, sans prévenir, afin que l'on n'accuse pas les opérateurs de baisser la puissance. (*quelques mots inaudibles*) un rapport confronté aux premières mesures, qui ont conclu que le vrai danger, c'étaient les téléphones sans fil dans les écoles. J'ai fait enlever tous les téléphones sans fil dans les écoles où ils avaient été installés à la demande des enseignants, qui râlent depuis. Il faut qu'ils courent pour aller décrocher le téléphone. Certains m'ont dit que s'il y avait eu des élèves dans les écoles au moment où les mesures ont été faites, cela aurait été différent, et je leur ai répondu que je ne les avais jamais empêchés d'y aller au moment où des élèves étaient là. Depuis que j'ai fait cela, cela a considérablement pacifié les relations.

Si la concertation ne s'intéresse pas point par point à ces éléments, elle n'aura pas grand intérêt.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup d'avoir expliqué la réalité de la vie locale. Après Monsieur Brottes, Madame Le Calvez, puis le représentant de l'Association des maires de grandes villes.

Janine LE CALVEZ, Priartem

La concertation est un élément essentiel de ce dossier. Je vous rappellerai d'ailleurs que dans les revendications principales que nous avons présentées, nous demandons la mise en place de procédures de concertation à tous les niveaux de décision. A tous les niveaux de décision, c'est bien sûr au niveau national, au niveau départemental et au niveau des communes et communautés de communes.

Je m'attacherai ici essentiellement au niveau départemental et à celui des communes et des communautés de communes. Il est vrai que le fait que la concertation ait été la grande absente de l'implantation des antennes relais pendant des années, a généré des réactions d'hostilité tout à fait légitimes de la part des citoyens qui ont vu des pylônes s'élever devant leurs fenêtres. Nous avons des exemples. A la première conférence de presse que nous avons faite, nous avons montré des photos et il y a des choses qui sont inacceptables, totalement inacceptables. Quand en plus les gens commencent à regarder si cela peut avoir en plus des répercussions sur leur santé, évidemment, cela ne leur plaît pas. Ces réactions peuvent aller très loin et s'apparenter à des actions désespérées. Monsieur Brottes peut parler des grèves de la faim. Les gens se mettent eux-mêmes en danger et c'est dramatique. Il y a un autre exemple dans le Sud-Ouest, où une personne s'est attachée en haut d'un mât. Je pense qu'il faut trouver une solution pour que ce genre d'actions ne se répète pas. Ce sont des actes désespérés qui montrent que quand on a l'impression de ne plus être entendu, l'on prend ce genre de décision. Ce qui est important, c'est que les gens aient l'impression que leur point de vue soit entendu.

Entre parenthèses, j'ai beaucoup apprécié le rappel fait par Monsieur Brottes, sur le fait que la téléphonie mobile n'est pas un service public car il y a une grande confusion sur le terrain sur cette affaire, avec des pressions extrêmement fortes qui sont faites sur un certain nombre de propriétaires au nom de la servitude du service public. De ce point de vue là, je pense que cet élément est très important et doit faire partie des rappels absolus à faire.

Pour nous, au niveau départemental, la circulaire d'octobre 2001 a créé des commissions départementales sur la téléphonie mobile. Je crois que ces commissions se mettent en place. Nous nous sommes adressés à un certain nombre de préfets pour leur demander leur participation à ces commissions, ce qui semblait tout à fait normal, et nous venons, depuis quinze jours, d'avoir la première réponse positive faite par la Préfecture du Val-de-Marne, qui nous propose d'être intégrés à la Commission départementale du Val-de-Marne.

Je pense qu'il faut que les commissions départementales soient de vraies instances de concertation, c'est-à-dire qu'elles impliquent les acteurs représentatifs des citoyens dans cette affaire. Nous demandons que les associations représentatives soient membres de droit des commissions départementales, ce qui était possible au niveau du texte mais ce dernier n'était pas suffisamment précis.

Au niveau des communes et communautés de communes, je suis d'accord avec ce que dit Monsieur Brottes : les maires ont un rôle difficile à tenir car ils n'ont pas tous les pouvoirs de décisions. Nous nous sommes battus en de nombreux endroits, avec les maires, pour demander aux opérateurs de revoir leurs installations, de signer des chartes qui correspondent aux demandes de la délégation. Les maires ont donc une certaine incapacité à agir.

Une certaine seulement car je crois que lorsqu'il y a une volonté politique d'aboutir, il peut y avoir une possibilité au niveau de la gestion de l'ensemble de leur territoire communal, avec les offres de concertations qu'ils peuvent faire.

Cela ne suffit pas, je pense que nous devons mettre en place des commissions de concertation (au niveau des communes et communautés de communes), qui puissent intervenir en amont des installations, sur la base de schémas de déploiement fournis par les opérateurs – par exemple de façon annuelle. Je vous rappelle que c'est ce qui se fait actuellement à Paris. L'opérateur doit fournir un schéma annuel de concertation. Ceci permet de voir en un mot ce qui colle et ce qui ne colle pas et de ne pas se retrouver avec un pylône installé à 50 mètres d'une école, comme cela est arrivé à Château-Thierry.

D'autre part, il a été dit que les dossiers techniques devaient être beaucoup plus riches. Il faudrait le préciser. Il faudrait, par exemple, que chaque commune ou communauté des communes puisse avoir un cadastre électromagnétique, avec une idée à la fois de la couverture et des conditions d'exposition.

Ceci n'empêche pas – et ne doit pas empêcher – que pour chaque installation, il y a des réunions avec les riverains. Même s'il y a une commission municipale ou communautaire (au niveau de la communauté de communes), lorsqu'il y a une modification importante d'un site, il faudrait organiser une concertation locale. Je crois que les gens ont besoin de savoir ce qui va s'installer autour de leur maison.

Voilà. Ce sont les propositions que nous avons à faire. Au niveau des élus, nous avons déjà fait un certain nombre de comités avec les différentes associations mais je dois reconnaître que nous n'avons pas eu souvent de réponse et pourtant nous avons fait des propositions extrêmement concrètes. Là aussi, leur demande de prendre le temps de dialoguer avec nous. Nous sommes force de propositions et il faut le prendre comme tel.

Jean-François GIRARD

Merci, Madame Le Calvez. Je donne la parole au représentant de l'Association des maires des grandes villes de France, puis à Madame Cambou. N'hésitez pas à montrer explicitement votre pancarte...

Marie CUGNY-SEGUIN, Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Je voudrais dire que contrairement à ce qui a été dit, certaines villes pratiquent systématiquement des réunions publiques pour chaque installation d'antenne. C'est par exemple le cas de la Ville d'Orléans. Nous organisons des réunions publiques, nous informons la population autour des antennes. Il faut savoir que ces réunions donnent lieu parfois à des empoignades relativement violentes, mais je crois que c'est essentiel. Ce qui est important, c'est que l'on trouve dans ces réunions des gens qui sont convaincus que les antennes ne doivent pas être posées. La masse des personnes qui sont soit indifférentes, soit acceptant les antennes, ne sont pas présentes à ces réunions, et donc, l'on a une vision assez biaisée de ce que peut être un dialogue avec l'ensemble de la population. Des villes ont mis au point des chartes en dialoguant avec les opérateurs. C'est le cas de Lyon et d'autres villes.

Cela veut dire qu'il faut un dialogue permanent avec les opérateurs. C'est ce que font certaines grandes villes. Pour ma part, je rencontre l'ensemble des opérateurs tous les mois et nous essayons de définir un schéma annuel que j'entends présenter au conseil municipal chaque année avec un résultat des mesures, une sorte de bilan de « l'état électromagnétique » du territoire.

D'une manière générale, quand les habitants sont inquiets, nous demandons des mesures. Effectivement, nous n'avons pas encore demandé ces mesures à la CRIIREM. C'est peut-être important. Nous les demandons à Bureau Véritas ou à des bureaux agréés sans en informer les opérateurs. Nous faisons les choses de la manière la plus scrupuleuse possible mais nous sommes systématiquement soupçonnées par une partie de la population d'être en accointance avec les opérateurs. C'est donc un dialogue le plus souvent difficile, alors que nous essayons d'être les plus ouverts possible.

Ensuite, il faut savoir que le dialogue avec les opérateurs est très difficile. Les opérateurs forment un bloc face à un élu, dans une situation qui, comme l'a rappelé le député, est assez complexe. Dans la mesure où une antenne téléphonique est dans le cadre légal qui est déterminé par la loi, le maire n'a pas de raison de s'opposer à la pose de l'antenne. Nous essayons de dialoguer avec ces opérateurs. Nous avons par exemple essayé, sachant que généralement les mesures qui sont effectuées sur le territoire sont inférieures aux normes légales, d'inciter les opérateurs à signer une charte un peu volontariste pour diminuer ces valeurs, sans avoir la moindre écoute de la part des opérateurs. Les opérateurs ont toujours été présents dans les réunions. Jamais un opérateur, sur mon territoire, ne s'est soustrait à ce type d'exercice, qui est relativement difficile, mais finalement, ces réunions, même si elles sont absolument nécessaires, ne sont peut-être pas le moyen idéal, dans la manière dont elles sont faites (antenne par antenne, site par site), de dialoguer avec les habitants, parce que cela donne lieu à des foires d'empoigne où finalement plus personne n'écoute les différents arguments. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir quelque chose d'un peu plus institutionnalisé à l'échelle d'un territoire plus vaste, pour qu'il y ait une vraie écoute et un vrai dialogue, avec une préparation suffisamment en amont pour que toutes les questions puissent être débattues, éventuellement localement dans les quartiers, et que l'on fasse du bottom-up, et que l'on

arrive à une réunion plus formalisée à un haut niveau, pour arriver à construire quelque chose, car dans la violence, l'on ne peut pas construire.

Je voudrais également dire que dans la question de la copropriété qui a été soulevée par Monsieur, il y a une question qui n'a jamais été abordée : c'est que souvent les antennes sont posées avec l'accord des copropriétaires mais *quid* des salariés qui se trouvent dans ces bâtiments. C'est un cas que nous avons eu à traiter, avec une entreprise qui avait 200 salariés dans un bâtiment, dont la copropriété avait signé, mais les salariés ont refusé. Ils n'étaient absolument pas intégrés dans le dialogue sur cet aspect.

Ensuite, en ce qui concerne les ateliers santé, sur lesquels certaines villes ont essayé de travailler, en faisant venir des médecins, la question est que faire des ateliers santé est très intéressante mais nous avons quand même une question sur les incertitudes, le manque de connaissances. Personnellement, dans les réunions publiques, je suis assez gênée. Je n'ai pas de raisons d'aller à l'encontre de certaines études et du discours de l'Affset ou du discours de l'OMS. C'est très difficile. Je n'ai pas les outils pour pouvoir dialoguer sur ce sujet.

Enfin, la question du paysage et de l'efficacité des antennes. La question du paysage dans des villes patrimoniales est une vraie question. C'est essayer de trouver le site qui soit à la fois le plus efficace – parce que la question de l'efficacité est importante... Pourquoi multiplier les antennes ? Est-ce que c'est plus efficace d'avoir une antenne là ou de ne pas l'avoir ? Est-ce que les opérateurs ne peuvent pas se mettre d'accord pour avoir une seule antenne ou des antennes sur un site qui ne pose pas de problème ? Tout cela est un vrai problème.

L'on vient de me faire passer une question qui est importante. Je parlais des salariés dans les bâtiments mais il y a une question très importante aussi : ce sont les antennes dans les logements sociaux. Quand les bailleurs passent des accords avec les opérateurs, les personnes qui habitent dans ces logements ne sont pas obligatoirement concertés. Il n'y a pas de concertation avec ces populations. Ce sont des populations tout à fait captives, qui n'ont finalement strictement rien à dire.

Je crois que j'ai dit l'essentiel de ce que j'avais à dire.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. La parole est à Madame Cambou. Il faut que tout le monde parle. Essayez déjà, dès la première heure, de contracter votre propos.

José CAMBOU, France nature environnement

Qu'il y ait dans le territoire, des personnes ressources pourraient intervenir dans des échanges sur l'aspect sanitaire, c'est effectivement une bonne idée. Simplement, il faut avoir en mémoire qu'*a priori* c'est dans le cadre des ARS, puisque l'on est dans le futur : l'on n'est pas en train de construire le passé. Je ne vois pas ce qui impliquerait que ce soit un agent de la Préfecture. La santé, cela concerne l'Agence régionale de santé. C'est donc de cette manière qu'il faut imaginer l'aborder.

Dans le mouvement France Nature Environnement, quand nous sommes interpellés, soit par des associations locales, soit par du public, nous sommes interpellés en fait à partir de trois thèmes : les aspects sanitaires, les aspects paysagers – et que l'on soit en milieu rural ou urbain, ce ne sont pas les mêmes aspects – ou bien parce que les projets d'implantation sont dans des espaces sensibles au titre de la protection de l'environnement. J'ai été directement confrontée à des dossiers de ce type sans pouvoir aboutir à des solutions.

Pour nous, le maire doit être au centre du processus, de deux manières, à fois sous l'aspect concertation et sous l'aspect décision. Pour nous, la décentralisation ne doit pas être mise en place seulement quand cela arrange, pour des problèmes budgétaires, mais cela doit être aussi pour le vécu dans les prises de décisions dans les territoires. Il est absolument nécessaire que les maires aient plus de compétences en matière de prise de décisions et que le périmètre des prises de décisions soit élargi. C'est vraiment pour nous incontournable.

Après, à quel niveau mettre la concertation. Je l'ai dit déjà ici : pour nous, la concertation n'est pas forcément à l'échelle des communes parce que l'on ne peut pas comparer Paris, Orléans et une commune rurale. Donc, il faut s'adapter en fonction de la réalité territoriale. L'échelle géographique peut être très différente. Ce peut être, pourquoi pas, une communauté de communes, mais il n'y en a pas partout. Elle peut être à l'échelle d'un pays, elle peut être complètement à cheval sur des choses, parce que si vous êtes à cheval entre deux institutions, vous pouvez avoir un système où ce n'est pas forcément le périmètre de la communauté de communes qui est pertinent. L'importance de l'échelle géographique, c'est sa pertinence. C'est vraiment cela dont on parle.

Je rappelle – ce que certains d'entre vous ne savent peut-être pas – que la Fédération nationale des parcs demandait que, quand c'est dans le périmètre d'un parc, le syndicaliste du parc soit associé à la concertation. Il n'y a pas de raison que l'on ne soutienne pas cette demande car elle nous paraît fondée. Il y a une partie de leurs demandes qui me paraît beaucoup moins fondée. C'était plutôt un aparté.

Sur la concertation, dans ce cadre, il est clair que nous devons absolument privilégier la mutualisation de ce qui existe. Vous pouvez faire circuler cela – je ne tiens pas à le garder spécialement. J'ai amené un article de presse régionale. L'on a des gens qui réagissent dans des communes – c'est assez courant – mais l'on est dans un cas où l'on a un château d'eau qui porte déjà une quinzaine d'antennes. L'on peut se demander s'il y a besoin que l'on mette quinze antennes sur un même château d'eau. J'entends bien mais nous sommes là dans des choses qui pour du public, ne sont absolument pas acceptables. S'il doit y avoir 15 antennes, il faut mutualiser. Un château d'eau ne doit pas avoir 15 antennes. Il y a des clés d'entrées qui sont incontournables.

L'instance départementale. J'ai contacté des associatifs de notre mouvement qui siègent dans des instances départementales. D'abord, il n'y en a pas partout et ensuite, elles sont extrêmement peu réunies. Les retours que j'ai eus de leur fonctionnement sont très préoccupants. Je pense qu'il faut sans doute changer le périmètre de compétences de ces instances et qu'elles soient aptes à fonctionner. Quand je dis changer le périmètre, la concertation ne devrait pas être au niveau d'un département – ce n'est pas pertinent – mais il faudrait beaucoup plus avoir des instances de médiation et de recours dans des cas de problèmes, et que ce soit dans cet aspect qu'elles soient imaginées et configurées.

En dernier point, par rapport aux prises de décisions, que ce soit dans les logements sociaux ou en copropriété, nous avons déjà rédigé des amendements pour l'article 72 du Grenelle II parce que cela nous paraît important de faire évoluer la législation en la matière.

Jean-François GIRARD

Merci Madame Cambou. La parole est au représentant de l'Association des départements.

Jean-Paul DRAPIER, Association des départements de France

Je voudrais revenir sur les concertations départementales. En Saône-et-Loire, cela a été une expérience intéressante pour les acteurs du Département, et cela a été l'occasion de montrer qu'il y avait un réel besoin que l'Etat s'engage. Les maires ont pensé que c'était intéressant pour eux d'avoir une instance de relations, bien sûr en restant dans toutes leurs prérogatives, une instance à laquelle ils pourraient s'adresser.

Je voudrais témoigner aussi de ce qui a été dit à cette réunion. Il y a d'autres cas de figure avec notamment le cas des antennes qui sont installées le long des infrastructures de transport. Les habitants d'un village découvrent tout à coup une antenne qui n'est pas liée à la couverture d'une aire d'achalandise directe de l'opérateur mais parce qu'il y a des contraintes de couverture le long des axes de transport. Pour la Saône-et-Loire, c'est difficile à vivre, car les habitants du village ne comprennent pas dans quel cadre il faudrait accepter une antenne supplémentaire.

Il a été dit dans cette instance que cela pourrait être intéressant d'avoir la notion de schéma. Plutôt que d'avoir la multiplication de cas ponctuels, il pourrait y avoir une vision à l'échelle d'un département, sous la forme de schémas qui permettraient à cette antenne de concertation de le mettre en œuvre. Cela permettrait d'avoir un argumentaire car c'est difficile sur le terrain.

Il a été dit aussi que cette instance servirait de veille pour la mise en œuvre de ces technologies et qu'elle pourrait donner un avis éclairé aux élus locaux qui resteraient dans leurs prérogatives, et qu'il y aurait là une instance qui pourrait leur donner un avis avisé. Je me suis dit que cela pourrait ressembler un peu à une commission départementale de présence postale, qui regroupe un certain nombre d'acteurs. Cela peut être une instance de régulation au niveau des départements.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Je donnerai la parole à l'Association des maires de France mais je vois deux panneaux. Je vous donne deux fois la parole ? Ce n'est pas la règle du jeu. Allez. (*Un nom inaudible*) commence...

Un intervenant de l'Association des maires de France

Dans mon secteur, il y a des zones blanches, soit pour la téléphone mobile, soit pour la desserte d'Internet. Certains départements cherchent des opérateurs pour financer l'installation de pylônes de façon à ce que leur secteur soit mieux desservi et que les médecins acceptent de s'installer. De nombreuses communes rurales n'ont plus de médecin et à partir du moment où l'on dit au médecin que son portable ne passera pas dans le secteur, il est capable de repartir rapidement. L'on est donc confronté à ce problème. Cela n'empêche pas qu'il y ait une concertation dans les deux sens. Concertation dans les deux sens car j'ai été confronté à la situation dans le Limousin. Nous y avons un programme de desserte haut débit et nous sommes à la difficulté de connaître l'existant. Lorsque l'on voit un château d'eau avec 10, 15 ou 30 antennes, l'on se demande si une antenne (*passage*

inaudible). Une antenne, n'est-ce pas mieux que 15 ou 30 ? La mutualisation paraît important, à condition qu'il n'y ait pas de pouvoir qui soit au-delà de l'Etat.

Notre association a négocié avec la fédération des opérateurs, ce qui fait que l'on n'a qu'un seul point. Nous demandons à l'Etat d'être arbitre et d'aider les maires, qui sont complètement perdus, en matière de connaissances scientifiques. Je suis totalement d'accord, Madame, avec vous : nous voyons les rejets qu'il y a eu avec l'installation d'un terrain avec des gens du voyage, ou une déchetterie, parce que les gens ne savaient pas qu'ils allaient construire à un endroit et que du jour au lendemain, ils allaient voir pointer un équipement de ce type. Après, il y a des rejets brutaux. Il faut être présents dans les plans locaux d'urbanisme, qu'ils soient à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes. Cela paraît beaucoup plus important qu'au niveau du SCOT, tous ces équipements soient marqués et qu'il y ait une carte qui indique comment les territoires seront desservis, et les modes de concertation. Quand l'on (*quelques mots inaudibles*) il faut une concertation. J'en ai porté un et je peux vous dire que ce n'est pas facile mais on avance ou nous sommes en train de les construire aujourd'hui. Je crois que dans l'ensemble des équipements, dans les schémas d'urbanisme, et notamment les SCOT (les schémas de cohérence) il faut que l'on ait un (*un mot inaudible*) et la façon dont le débat va se faire, et il faut négocier avec les opérateurs. Nous réclamons des opérateurs et il est certain que dans la zone blanche, personne ne vient. Ils sont tous dans la zone commerciale intéressante. Là, il y a donc trois antennes et trois ou quatre opérateurs. Mais dans une zone blanche, il faut que l'on paye les opérateurs pour qu'ils viennent. Je crois que dans le schéma de cohérence, il faut que l'on décide de la concertation, et il me paraît important, pour l'Association des maires de France, que l'Etat et les scientifiques interviennent, de façon à ne pas laisser les maires seuls, comme dans le cas des grandes tempêtes (*quelques mots inaudibles*). Deuxième réflexion au niveau du discours ambiant sur la (*passage inaudible*) dans les grandes métropoles, la concertation.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur le maire. Un complément peut-être pour un autre aspect de la part de la même organisation ?

Michel BOURGAIN, Association des maires de France (AMF)

Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis maire de l'Ile-Saint-Denis et Vice-président de l'AMF. Tout d'abord, je voudrais donner crédit à Monsieur Danjou sur le fait que les opérateurs sont un peu plus présents maintenant, puisqu'il y a eu, comme vous l'avez rappelé, un peu plus de 2 100 réunions en quatre ans, soit 500 réunions par an. Il faut quand même relativiser cela au stock important. Nous avons 36 000 communes et un peu plus de 70 000 antennes en stock et plusieurs milliers en flux. Il faut quand même apprécier le fait que les opérateurs aillent au contact.

Dans les contacts, la difficulté que les maires rencontrent est la question centrale des seuils. C'est autour des seuils que la question se pose. Au nom de l'Association des maires de France, je vous dis que la question centrale, c'est la question des seuils, et que tant que l'on aura pas avancé sur cette question – je vous rappelle ce que j'ai dit la semaine dernière, que l'Europe a demandé une révision, etc. – et donc la première présence de l'Etat qui est réclamée par l'Association et par les opérateurs (*quelques mots inaudibles*) et la première présence de l'Etat c'est la question du seuil. Il faut ensuite une présence physique autant que nécessaire, parce que l'on ne peut pas laisser les maires face aux inquiétudes et aux angoisses des habitants, ce qui peut être à l'origine de propos un

peu durs. Il est bien que les opérateurs se forment au dialogue et ne prennent pas pour argent comptant des propos un peu vifs. Vous savez, nous, en tant que maires, nous pouvons vous aider dans la conduite de réunions. Il ne faut pas avoir peur de propos un peu vifs des habitants. En général, il y a une corrélation entre le caractère vif des propos et le fait qu'il y ait insuffisance d'informations et de sensibilisation. Il faut donc le prendre de façon positive. Il faut que les gens s'expriment et redoubler l'intention, la participation et la sensibilisation.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur le maire. La parole est à Monsieur Lalande pour SFR, puis Madame Viala pour la CGT et Kerckhove, dans l'ordre, puis Monsieur Nègre.

Richard LALANDE, SFR

Merci Monsieur le président. En entame, Monsieur Brottes a présenté de façon assez complète la situation un peu paradoxale dans laquelle nous sommes. Je voudrais juste donner une petite précision : nous ne sommes pas un service universel, mais nous avons des missions de service public avec des obligations de couverture. L'ARCEP, qui est ici aujourd'hui, veille. Sans être un service universel, nous avons donc bien des missions de service public.

Les représentants du CRIIREM, de l'ARCEP et de la FNE ont souligné l'absence de concertation locale (selon elles). Les représentants des collectivités locales ont souligné les difficultés auxquelles elles sont confrontées pour mettre en place des procédures adaptées. Nous sommes dans cette situation paradoxale puisque nous envoyons des dossiers extrêmement complets sur nos antennes. N'avons jamais refusé de participer à des réunions de concertation locales. Cela a d'ailleurs été souligné par des représentants des collectivités locales. Pourtant, les riverains se plaignent d'une absence d'information et de concertation. Il faut rayer ce paradoxe en mettant au point entre nous une procédure transparente de concertation locale, en expliquant le rôle de l'antenne, pourquoi nous avons besoin de mettre une antenne, pourquoi avec telle implantation, en faisant des mesures d'impact et en montrant la couverture prévisionnelle : il a été souligné que les gens veulent de la couverture. Il peut très bien y avoir aussi une présentation des champs prévisionnels. Beaucoup de propositions ont été faites depuis tout à l'heure pour cette concertation, qui nous semblent extrêmement positives, et nous sommes prêts à faire un groupe de travail spécifique pour mettre au pont des procédures de concertation locales, départementales également s'il le faut, et nationales, et de mettre en place cette organisation. Naturellement, je parle de concertation. Nous allons en revenir au problème des seuils. Si à l'entrée de la concertation il nous est dit que c'est soit 0,6 volt, soit les tribunaux, comme Monsieur Cendrier l'a dit, cela semble une curieuse conception de la concertation. Je ne parle que de la concertation et je ne réponds pas ce matin sur le problème des seuils, qui n'est pas le problème immédiat et qui est peut-être immédiat.

Jean-François GIRARD

Mesdames et Messieurs, nous bénéficions de la présence du Directeur général de l'ARCEP, que je salue. Nous pourrions donner la parole à l'ARCEP pour éclairer l'échange qui a eu lieu sur la notion de téléphonie mobile et la notion de service public.

Denis RAPONE, ARCEP

Je confirme tout à fait ce qu'a dit Richard Lalande. La téléphonie mobile ne relève pas du service universel qui concerne la téléphonie fixe à travers les opérateurs définis par le Ministre après un processus d'appel à candidatures. Ce processus est en cours aujourd'hui. Tous les opérateurs ont des obligations générales de service public, en particulier ceux qui bénéficient de l'attribution de fréquences. Ils ont un certain nombre d'obligations en contrepartie de l'utilisation des fréquences, qui sont inscrites dans leur licence. Ce sont effectivement des obligations de couverture, en général très importantes, et qui sont plutôt révisées à la hausse sous la pression des élus et des utilisateurs. Je reviens sur les interventions qui ont concerné les problèmes de zones blanches. Un programme de résorption des zones blanches a été mis en place depuis trois ans et aujourd'hui la demande porte sur les zones grises, c'est-à-dire les zones où les trois opérateurs ne sont pas présents.

Je voudrais revenir aussi sur un autre point qui a été mentionné : les aspects de mutualisation. Bien évidemment, les dispositions législatives et réglementaires incitent à la mutualisation des infrastructures, d'abord pour des raisons mécaniques : il est plus intelligent, pour accélérer le développement, pour les opérateurs, de mettre un certain nombre de leurs infrastructures de réseau en commun, et l'ARCEP s'y emploie. Cela peut aussi réduire l'impact environnemental au sens de (*un mot inaudible*). Si je peux me permettre – je ne suis pas un expert en fréquences – le fait que les ondes passent par une, deux ou trois antennes ne change rien. Au final, c'est la même puissance que vous récupérez.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Comme promis, je donne la parole à Madame Viala, puis à Monsieur Kerckhove.

Fabienne VIALA, CGT

Concernant la concertation locale, comme nous l'avons dit dans notre première intervention, nous souhaitons que les représentants de salariés soient associés à ces concertations locales, et notamment ceux des opérateurs qui ont leurs organisations syndicales.

Nous avons des propositions à faire concernant à la fois l'installation des antennes mais également le droit à la communication pour tous sur l'ensemble du territoire. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que la privatisation des télécoms a conduit à la fois à un gâchis économique, social et à un gâchis en matière de santé publique. L'on s'aperçoit que les collectivités locales investissent des sommes considérables, le plus souvent pour reconstruire des réseaux déjà existants, que l'on doit financer à nouveau pour construire ce que l'on appelle les « dorsales », qui là aussi sont des énormes gâchis.

En matière de propositions, comme nous l'avons fait en introduction, nous proposons une mutualisation des réseaux des opérateurs, aussi bien filaires que pour les antennes et le développement de la fibre optique à la place du Wimax pour permettre l'accès au très haut débit pour l'ensemble des populations. Ce sont deux propositions mais nous en avons d'autres bien évidemment.

Nous avons également des propositions en matière de financement des opérateurs.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. J'ai dit Monsieur Kerckhove, puis Monsieur le sénateur Nègre, puis je repartirai au fond de la salle.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement

Je ne sais pas si nous sommes obligés, pour améliorer le bilan carbone, si nous sommes obligés de débattre avec 50 spots allumés et des écrans plasma. L'on bronze en même temps et l'on a l'impression d'être sur un plateau de télé...

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer d'être bref même si cela va être difficile. Nous avons été entendu beaucoup de choses sur la notion de violences, y compris physiques. Je suis étonné parce que je n'en ai jamais vu. Après, des propos durs, de la tension et des dialogues difficiles, oui. Un dialogue difficile avec des gens excédés et exposés ou plutôt exposés donc excédés. C'est réel. Pour le coup, ce sont des riverains qui veulent obtenir des modifications substantielles des sites et qui assistent à une réunion d'information, où l'on vient leur donner des informations que même nous considérons comme biaisées. Je ne reviens pas sur l'exposition à la télé et la radio qui serait supérieure à la téléphonie mobile puis que l'excellent document de l'ANFR clôt une fois pour toutes ce débat de la grande peur de la Tour Eiffel ou la grande peur des pylônes télé. Pour le coup, je crois que nous avons un document officiel qui clôt ce débat.

Pour améliorer les informations pendant ces concertations, il ne faudrait pas que l'on fasse état d'informations qui soient biaisées. Pour améliorer les concertations, il faut des informations objectives et des objectifs possibles. Je ne reviens pas sur le plan d'occupation des toits ou le plan de déploiement, la cartographie de l'existant, afin que l'on puisse bien cerner où se trouvent les concentrations de relais, un cadastre hertzien, pour cerner tous les points chauds et là où l'on a une absence de téléphonie mobile – je serais curieux de connaître le nombre de zones blanches en France (300 ou 400) et globalement je trouve curieux que l'on développe systématiquement ces zones blanches et que l'on ne développe pas les zones noires, les zones de forte concentration, qui à mon avis sont beaucoup plus nombreuses que les zones blanches. Une information sur le nombre d'antennes relais mais aussi la nature des antennes relais (simple bande, bibande, tribande), parce qu'avec les évolutions technologiques, l'on ne sait plus très bien et c'est pourtant très important de savoir si l'on est exposé à une tribande ou une simple bande. L'objet de la couverture doit être communiqué. Il faut savoir à quoi cela sert, si c'est uniquement pour desservir les usagers de la SNCF ou les automobilistes le long d'une autoroute, et de là naît en général, l'acceptation – ou pas – d'antennes relais qui sont destinées à des usages en mauvaises conditions de réception. Cela peut éventuellement avoir un impact sur la santé pour les usagers de la SNCF. Autant ne pas cumuler.

Il faudrait rappeler assez systématiquement la règle de l'unanimité pour les copropriétaires. Je pense que les syndicats s'affranchissent assez régulièrement de ces règles et il faudrait les rappeler. La loi, c'est la loi et elle doit être appliquée par tous.

Un intervenant

C'est rappelé dans une jurisprudence.

Stephen KERCKHOVE

Après, évidemment, il faut l'information automatique du maire en cas de nouvelle installation ou de renouvellement. Je pense que c'est essentiel pour la bonne gestion de la concertation locale, afin que le maire ne voie pas une installation une fois qu'elle a eu lieu.

Une information sur le renouvellement des baux, car comme je le disais il y a quelques jours, pour un certain nombre d'antennes, les baux arrivent à expiration dans les deux ou trois ans qui viennent. De la visibilité du renouvellement de ces baux dépendra la concertation : si l'on a un certain nombre de lieux où les antennes sont suspendues, il faut savoir où les installer et à quel moment il faut intervenir.

Que vous dire de plus ? Evidemment, il y a la question des 0,6. Le débat s'est arrêté un peu abruptement la dernière fois et il faut que l'on y revienne. J'ai cru savoir que si l'on précisait cela dans les sites sensibles, cela permettait d'ouvrir une discussion riche et, j'espère, conclusive. Reprenons ce débat là où il a été arrêté la dernière fois.

Désolé d'y revenir mais du fait de la non présence, pour faire le pendant de mon propos, de l'OMS, nous aimerions au moins avoir la traduction des études épidémiologiques qu'ils ont produites, avec la méta-analyse de Kundi. Si nous ne les avons pas physiquement et que nous ne pouvons pas les interroger, cela nous permettrait au moins de voir ce qu'ils ont écrit. Je pense que cela permettrait d'éviter les propos que l'on entend selon lesquels les antennes relais ne produiraient pas d'effets.

Enfin, dernier éléments : nous notons avec intérêt les communications des associations des collectivités. Je pense notamment aux associations des grandes villes de France et des villes moyennes qui veulent maintenant tester des seuils de définition à la baisse. Je pense que l'on ne peut pas rester à ce niveau quand l'ensemble des collectivités réclament une baisse significative des expositions. Comme nous le voyons dans le document de l'Agence nationale des fréquences, nous n'en sommes pas très loin. En ayant une valeur plus proche de ce que réclament les associations, ce serait pour le coup faire abstraction de l'inquiétude des riverains.

Jean-François GIRARD

Merci. Monsieur le sénateur...

Louis NEGRE, Sénateur

L'article que vous m'avez fait passer, Madame, est significatif de la signification dans laquelle nous sommes. La tension monte à propos des antennes relais et des conflits apparaissent un peu partout. C'est bientôt la guerre.

Pour avoir vécu, comme mes collègues – à commencer par François Brottes – ce genre de conflits, je pars d'un constat : celui d'un problème. Premièrement, nous avons une inquiétude profonde et diffuse de la population, en dehors de ces zones blanches où l'on réclame des antennes relais. Globalement, l'on part de ce constat. Deuxième constat : l'on a une discussion récurrente à ce jour sur le risque et le fameux seuil de 0,6 volt/mètre revient. Ce n'est pas en n'en parlant pas et en le mettant sous la table que l'on résoudra le problème. Je suis partisan, depuis le premier, que l'on discute de ce seuil – ou d'un autre d'ailleurs, peu importe – et que l'on aille jusqu'au bout sur ce

seuil. Tout le monde l'a en tête. La population l'a en tête et si l'on s'obstine à ne pas aller jusqu'au bout de la discussion sur ce seuil – ou un autre, encore une fois – l'on fait erreur. Donc je demande que l'on aille jusqu'à l'os là-dessus, car c'est un point d'achoppement fondamental.

Trois principes d'action à mes yeux :

- **la transparence la plus totale à l'égard de notre population**

Il ne faut rien cacher parce que l'on n'a rien à cacher, tout simplement. Je suis favorable à ce qu'il y ait une carte et que Monsieur Dupont ou Madame Michu, dans la commune de Trifouillis-les-Oies, puissent savoir exactement où sont les antennes, quelle est leur puissance, et que l'on ne leur cache rien, car chaque fois que l'on cache quelque chose, l'on alimente l'inquiétude. Je suis donc pour la transparence la plus totale. Encore une fois, je ne vois pas pourquoi l'on cacherait quelque chose aux gens. Cette information doit être maximale au niveau géographique, au niveau administratif. Je ne suis pas favorable au principe des permis de construire, car c'est excessivement lourd mais la déclaration de travaux existe. C'est une information administrative. Elle doit être affichée en mairie et sur le site. Pas question de l'afficher mais l'on peut aujourd'hui faire en sorte que cette information soit relayée par le bulletin municipal ou soit sur Internet afin que chacun puisse savoir qu'un opérateur a déposé une demande. La première chose, pour moi, c'est la transparence.

- **un dialogue avec la population**

Incontestablement, cela ne va pas arriver d'en haut. Cela, c'est fini. Je suis très heureux d'entendre dire ici que nous pouvons faire des études d'impact préalables avant de poser une antenne, que l'on peut avoir une étude des champs prévisionnels avant de poser une antenne, et que l'on se donne les moyens, au-delà de la transparence, qui n'est que de l'information à sens unique, d'arriver à un système de concertation. Cela ne veut pas dire que l'on s'inclinera devant tout et n'importe quoi mais cette concertation me paraît indispensable aujourd'hui. Pour moi, cette concertation est un échange ouvert, avec un message clair de l'Etat. Il y a eu un silence assez assourdissant de l'Etat ces derniers temps, ces dernières années, et l'on a besoin de l'Etat. Vous ne pouvez pas aller de l'avant sans l'Etat, et notamment au niveau scientifique – et l'on en revient au fameux seuil. Si l'Etat – et j'attends beaucoup de l'étude de l'Affset – nous donne en septembre un certain nombre de recommandations scientifiques reconnues et acceptées, nous aurons, les maires, une feuille de route. Et quand l'on a une feuille de route, l'on sait où l'on va et l'on peut y aller. L'on a les outils intellectuels et scientifiques et tous les éléments pour engager une étude sur le terrain. Cette étude de l'Affset est faite pour diminuer l'incertitude dans laquelle nous baignons aujourd'hui.

- **une indépendance la plus totale du contrôle**

Vous ne pourrez pas rétablir la confiance avec la population si vous n'êtes pas indépendants au niveau du contrôle, si vous n'assurez pas l'indépendance du contrôle. Dans ma commune, j'ai rencontré beaucoup de difficultés, à certains moments, pour certaines poses d'antennes. J'ai fait, de la manière la plus transparente possible, des études avant, des études prévisionnelles et des études après. Cela a permis à la population de se rendre compte – et c'est ce que vous avez sous les yeux ce matin – que le mal n'était finalement pas si profond que cela et que le caractère qui est annoncé en champ d'exposition en sortie de la zone de sécurité de l'antenne ne se retrouve jamais sur le terrain. Nous aurons une deuxième discussion de savoir si l'on doit le maintenir ou pas, car si vous multipliez le nombre d'antennes, alors que notre population réagit non pas sur le téléphone portable mais sur les antennes... Le troisième principe d'action, c'est

l'indépendance du contrôle avec des campagnes de mesures périodiques que l'on affichera, car là encore, nous n'avons rien à cacher.

Voilà ce que je peux dire à ce niveau. J'ajouterai que je suis désolé de ne pas avoir entendu en contradictoire les scientifiques des associations. Cela m'aurait vraiment intéressé. Monsieur le président, nous pourrions essayer de les avoir. Cela pourrait être intéressant.

Jean-François GIRARD

Ce point a été évoqué hier après-midi, je crois. Ces scientifiques ont été invités mais ensuite, il y a le problème de disponibilité des uns et des autres. J'ai déjà dit – mais je le répète pour ceux qui n'étaient pas là hier – que nous nous sommes globalement imposé un calendrier bref pour cette tranche. Encore une fois, ce n'est pas une décision des opérateurs, c'est la situation qui nous l'impose. Nous sommes aussi conscients de ne pas avoir tout fait dans cette première tranche et que si nous n'arrivons pas à avoir ce type d'audition... Une tranche du débat sera finie mais cela ne voudra pas dire que le lancement du chantier sera terminé. Je donne la parole à Monsieur Setbon, puis à Monsieur Hubert. Monsieur Setbon.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Merci, Monsieur le président. La question centrale, que nous avons déjà évoquée, qui permet d'aller vers les modes d'organisation de la concertation, de l'information, etc., est la définition du service qui est fourni. J'ai entendu dire par le représentant de l'ARCEP que ce n'était pas un service universel, mais que les opérateurs avaient des obligations de service universel. A mon avis, la définition formelle et administrative ne convient plus à la définition réelle de l'activité. Qu'est-ce que j'entends par « définition réelle » ? C'est une définition d'un service dont une partie de ceux qui s'en servent s'en plaignent sans demander pour autant d'en être privés, et dont une partie qui n'en dispose pas, se plaint d'être considérée comme des sous-citoyens.

Comment définir un tel service ? Pour moi, sociologiquement, c'est un service public, dans la mesure où tout le monde demande à en être utilisateur, même si c'est à certaines conditions. La définition d'un service public permet à la fois de sortir de l'impasse de la multiplication des débats autour des risques, de qui doit faire quoi, des obligations, etc. L'on peut mutualiser enfin le débat, même si les réseaux et les systèmes d'information locaux auront leur importance. Il faut montrer en permanence que ce qui a été mis en place en tant que service public correspond bien à ce qui est utilisé réellement (en termes d'exposition). Au fur et à mesure, car pour moi la question des seuils n'est pas résolue et ne sera pas résolue aujourd'hui, que la connaissance nous permet d'avancer dans la direction selon laquelle le seuil établi et vérifié est le bon. Il pourra être abaissé s'il s'avère qu'il y a encore un risque. En l'absence de toute information sur ce thème, multiplier les débats autour de ce sujet semble contre-productif et générateur de cacophonie. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci. Si vous me le permettez, je me rends compte que Monsieur Borraz avait levé son panneau depuis longtemps. Qu'il veuille bien m'excuser. Je lui donne la parole, et après à Monsieur Hubert.

Olivier BORRAZ, CNRS

Merci Monsieur le président. Je voudrais revenir sur quelques points qui ont été discutés, et notamment sur l'absence de l'Etat au niveau local dans les réunions publiques. Vous parliez d'un silence assourdissant de l'Etat. Je pense que la réalité peut s'expliquer assez facilement. Depuis 2001, et pratiquement depuis le début, les services de l'Etat ne participent pas aux réunions publiques pour des raisons assez précises et assez simples à comprendre. D'une part, ils ont eu beaucoup de mal, dès le départ, à expliquer et défendre les positions et rapports qui ont été produits, à commencer par le rapport de 2001, qui semblait en contradiction avec l'idée que les antennes n'entraînaient aucun risque mais qu'il fallait néanmoins, pour rassurer le public, les éloigner des sites sensibles. Cette décision est indéfendable par les services locaux, qui par ailleurs, comme l'on peut aisément le comprendre, ne maîtrisent pas forcément ce sujet. Il y a beaucoup d'autres sujets à l'entrée. Bref, pour les DDASS, la téléphonie n'est pas une priorité de santé publique. Il y a d'autres sujets à traiter beaucoup plus importants que celui-là. Bref, nous avons un service pour lequel ce n'est pas une priorité. Dans ces conditions, venir en réunion publique pour se faire agresser verbalement comme ils l'ont été ne rime à rien et effectivement ils n'y sont pas allés. D'où le sentiment que l'Etat est en retrait et est silencieux. Les Préfets ne sont pas davantage compétents.

Cela m'amène au second point, ces fameuses instances départementales. Les associations ne sont pas convoquées aux instances départementales, effectivement. Ces réunions sont organisées avant tout pour couvrir les zones blanches. Les préfets n'ont pas l'envie, n'ont pas les compétences et n'ont pas les moyens d'organiser une concertation départementale. Pourquoi organiser une concertation sur un sujet qu'il connaît mal, qu'il ne maîtrise pas et où il y a surtout des mécontents ? Il se tient donc en retrait.

Une étude très précise a été réalisée sur les chartes municipales, qui montrent que ces dispositifs fonctionnent généralement bien voire très bien. Pour quelles raisons ? Parce que d'abord, elles permettent de réunir les parties intéressées autour des règles d'implantation, des règles d'information et des règles de contrôles. Ces chartes, à Paris, Lyon, Marseille, Angers, etc., définissent à quelles conditions les antennes peuvent être déployées sur un territoire. Il y a des règles implicites et des règles explicites qui sont définies à chaque fois.

Deuxièmement, ces chartes sont des systèmes d'information. Elles produisent de l'information pour tous les acteurs. C'est cela qui les rend utiles.

Troisièmement, enfin, ce sont des lieux de régulation des conflits. Elles permettent effectivement de réguler les conflits entre les différents acteurs sur un territoire donné.

Ces chartes sont toujours spécifiques à un territoire donné. L'on ne peut pas concevoir un dispositif uniforme qui s'appliquerait partout. Elles sont à chaque fois dans un territoire. C'est un dispositif qui fonctionne et je pense qu'il faut s'appuyer dessus beaucoup plus que l'on ne le fait encore dans la mesure où ce sont des lieux de concertation des décisions. Ces lieux n'ont pas vocation à traiter des seuils et des risques pour la santé. Cette question relève effectivement de l'Etat et c'est à lui effectivement de fixer ces seuils. Ces chartes n'ont pas vocation à cibler ces questions.

Dernier point enfin, j'en profite parce que je ne suis pas là cet après-midi. J'ai cru comprendre qu'il n'était pas prévu d'entendre la Fondation Santé radiofréquences dans le cadre de cette instance. Je le regrette car je pense que cette institution a réussi un tour de force assez original dans le domaine, à savoir établir un dialogue entre les chercheurs, les scientifiques et les associations et d'organiser

un colloque à l'automne prochain. Je pense que c'était une initiative assez intéressante et il aurait été intéressant de pouvoir entendre l'association sur ce point. Je vous remercie.

Jean-François GIRARD

Merci. Comme promis, je donne la parole à Monsieur Hubert, pour l'INERIS. Je voudrais clore ce premier tour. Le débat doit avancer et la deuxième partie sur l'exposition, les seuils et les mesures, j'aimerais bien que nous l'ouvrions avant le déjeuner. Ceux qui n'ont jamais parlé vont parler et ceux qui considéreraient qu'il serait dramatique qu'ils ne parlent pas une deuxième fois peuvent le signaler, mais le drame va être cher ! Monsieur Hubert...

Philippe HUBERT, INERIS

Merci, Monsieur le président, et merci d'avoir laissé parler les personnes précédentes, car cela me permettra de simplifier ce que je voulais dire. Dans ce débat, j'ai été interpellé en tant que scientifique. J'ai été un peu troublé par le mot « concertation » car pour moi, cela veut dire « décision » et je n'ai pas beaucoup entendu parler des décisions qui sont derrière la concertation. Si l'on avait utilisé le mot « information », j'aurais peut-être mieux compris ce qui se disait. C'était un premier point.

Ma deuxième remarque, c'est qu'il y a des attentes assez fortes, pour – c'est ainsi que je l'ai compris – que l'Etat dise la vérité sur les effets sur la santé. Je pense que cela vient d'être dit : l'Etat n'est pas crédible. L'OMS n'est pas crédible. L'univers scientifique n'est pas crédible, soit parce que les gens sont malhonnêtes, soit parce que l'état des connaissances n'est pas tel que l'on puisse taper du poing sur la table en disant : c'est comme cela ! Les attentes ont toutes les chances d'être déçues. L'Etat peut toujours définir des normes mais derrière ces normes, il y aura toujours des débats qui ne seront pas résolus. Il faut en être conscients. Vous avez parlé de ressources sur la santé et je pense que cela risque d'être plus compliqué que cela. Les ressources pour alimenter ces débats sont des systèmes beaucoup plus compliqués. L'on a parlé de débat public, etc. Il faut avoir en tête que l'Etat qui arrive dans une réunion publique avec son émissaire en disant : « C'est comme cela, ne vous inquiétez pas, nous avons tout prévu ! », cela ne marchera pas. Il faut imaginer des procédures pour transmettre l'information et faire comprendre les décisions prises – car il y aura des décisions à prendre – mais il ne faut pas avoir la naïveté de penser que cela va être (*passage inaudible*).

Un deuxième point a été évoqué : celui des ressources. Il peut y avoir des éléments de ressources pour les informations publiques et scientifiques qui ne sont pas forcément des informations sur la santé, et c'est relativement plus facile à mettre en place. En tout cas, c'est relativement plus facile avec les cartes des antennes, les puissances, ce qui se passe si l'on met l'antenne à tel endroit plutôt qu'à tel autre, etc. Fournir des lieux de ressources pour ouvrir le débat sur les éléments techniques, qui seraient reliés à des choix décisionnels précis, devrait être faisable et plus simple que de donner la vérité des effets sur la santé.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Hubert. Je donne la parole à Madame Ziane.

Nadia ZIANE, Association familles rurales

Merci, Monsieur le président. Je pense que les chartes ont largement montré leurs limites car elles n'ont pas empêché que l'implantation des antennes devienne un enjeu électoral, qui me semble-t-il a généré un certain nombre de recours pour le démantèlement des antennes. Je pense qu'il est urgent que l'Etat intervienne.

Au sujet de l'absence de l'Etat aux réunions de concertation, je pense que c'est là le nœud du problème. La personne lambda a face à elle deux discours, avec un discours rassurant des opérateurs. Soit elle se dit que c'est l'intérêt des opérateurs que de défendre la situation, soit elle peut croire ce qu'elle entend par ailleurs, et que le seul recours aujourd'hui est de médiatiser le dossier. Tout cela a généré la situation que l'on connaît actuellement. Je pense que la concertation avec tous les acteurs, y compris l'Etat, est nécessaire. Nous n'avons plus le choix de nous poser aujourd'hui la question de savoir si l'Etat, le Préfet ou le maire n'ont pas leur place. Cela a montré ses limites : une concertation bilatérale entre les opérateurs et la population n'est plus possible aujourd'hui. Il faut donc vraiment que tous les acteurs soient représentés.

Dernière point que je souhaiterais soulever : c'est le cas des écoles, dont nous n'avons pas encore parlé, et des lieux dits « sensibles ». C'est un gros sujet de préoccupation, encore plus depuis que l'OMS a confirmé qu'il n'y a eu aucune étude d'impact sur les enfants. Les études se basent sur les adultes et non sur les enfants. Ce qui vient à l'esprit des parents, c'est le cas de Saint-Cyr-l'Ecole où l'on a parlé de cancers. Et là, c'est l'*affect* qui parle quand les parents sont dans une concertation publique et qu'une famille se souvient de ce cas de Saint-Cyr-l'Ecole : cela génère de la panique chez tout le monde. Soit on pense à faire une expertise réelle de ces antennes sur les enfants – car cela n'a pas été fait à Saint-Cyr – soit l'on arrête les implantations sur les lieux dits « sensibles », conformément à ce qui avait été préconisé par (*un nom inaudible*), d'ailleurs. Certes il est revenu dessus entre-temps mais en 2001, il avait bien dit : pas d'implantation à 100 mètres des lieux dits sensibles.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. A ma connaissance, il n'y a pas de demande d'intervention qui n'ait pas été... Oui, à l'exception de l'Union nationale des associations familiales. Je donne la parole à Monsieur Gérard. Il y a l'INVS, je vois...

Olivier GERARD, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Je vous remercie. C'était juste pour évoquer un ou deux points. Au-delà des locataires sociaux, n'oublions pas qu'il y a aussi tous les locataires. Je suis locataire et je me dis qu'une antenne sera peut-être montée un jour sur le toit de mon immeuble sans que je n'y sois associé. Il faut effectivement l'unanimité des copropriétaires et informer les locataires lambda et pas seulement les locataires sociaux.

Sur la question des commissions départementales, je n'ai pas fait l'analyse pour l'ensemble des départements mais il me semble que les associations familiales n'ont pas été associées aux travaux des commissions départementales. Il y en a peut-être une ou deux qui ont été associées mais je ne suis pas au courant. Sur les 100 départements, je n'ai eu aucun écho des associations familiales dans les commissions départementales.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le point qu'évoquait Nadia à l'instant, la nécessité de la présence de l'Etat, et sur le fait que c'était d'être face à deux discours un peu différents qui créait cette inquiétude, de la part de familles qui ne comprennent pas et qui ne sont pas capables d'avoir un choix éclairé. J'ajouterai que souvent, lorsqu'il y a des tensions, les débats ont tendance à devenir scientifiques et techniques. Je pense que si votre boulangère venait dans une réunion de concertation locale, elle risque d'être vite larguée et de ne pas du tout comprendre de quoi l'on parle. La téléphonie mobile, cela paraît extrêmement important. Nous sommes sur des sujets très compliqués et très techniques et il faut toujours garder un principe d'action : la simplification du message. Parfois ce n'est pas facile, car ce sont des sujets compliqués, mais n'oublions pas que les familles n'ont pas toutes les compétences pour comprendre les messages techniques mais aussi pour participer aux débats. Nous avons beaucoup travaillé, à l'UNAF, sur la participation des usagers et citoyens à la concertation et à l'information. Ce qui est sûr, c'est que la compétence n'est pas que technique. Prendre la parole et réagir dans un débat public, ce n'est pas simple, ce n'est pas facile, et il faut permettre au citoyen lambda de prendre la parole et de ne pas la laisser uniquement aux associations ou aux opérateurs.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Je donne la parole au représentant de l'INVS. Monsieur Empereur, je vous en prie...

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, INVS

Merci Monsieur le président. Je voudrais dire quelques mots sur Saint-Cyr-l'Ecole. C'est une commune qui est située en Ile-de-France. En 2002, un signalement a été fait par la médecine scolaire et par la population, qui ont mis en évidence un certain nombre de cas de cancers chez des enfants scolarisés, mettant aussi en relation ce regroupement dans le temps et dans l'espace de cancers avec la présence d'une antenne relais de téléphonie mobile.

Nous avons mené une investigation qui cherchait d'une part à authentifier l'excès de cancers dans cette situation et, dans des conditions épidémiologiques très difficiles, d'en trouver la cause.

Dans le cas de Saint-Cyr-l'Ecole, effectivement, le nombre de cas de cancers chez les enfants était supérieur à ce que l'on aurait pu attendre si la fréquence des cancers dans cette population était la moyenne que pour le reste de la France, mais la recherche d'un facteur de risque commun par l'étude environnementale n'a pas réussi à trouver un facteur de risque. Nous faisons des études environnementales qui recherchent l'existence d'un facteur environnemental qui pourrait expliquer le regroupement des cancers dans le temps et dans l'espace. Ce qui est difficile à accepter dans ces cas, c'est que nous sommes dans un contexte d'étude qui ne permet pas de faire une recherche épidémiologique poussée. Ce sont des populations qui sont petites en effectifs. L'on ne peut pas, dans ces cas, mener des études qui permettront de trouver la cause. Par ailleurs, un tel regroupement peut être aussi lié à une distribution des maladies liée au hasard, car les maladies ne se distribuent pas de façon uniforme dans le temps et dans l'espace. Il peut donc exister des regroupements de cas qui ne sont pas forcément liés à un facteur de risque commun, mais qui sont simplement dus au hasard. Evidemment, il est difficile d'entendre, d'une part qu'il y ait une certaine incapacité méthodologique à trouver la cause et que d'autre part, l'une des causes possibles est le hasard. En vrai, cela place dans une situation difficile car de tels résultats peuvent être mal perçus par la population.

Voilà en quelques mots le dossier de Saint-Cyr-l'Ecole.

Jean-François GIRARD

Merci. Priorité au premier tour. Il y en aura un deuxième tour tout à l'heure. Je vous en prie...

Sylvie LEFRANC, Confédération syndicale des familles (CSF)

Je tenais dans un premier temps, Monsieur le Président, d'avoir accepté que notre association participe à cette table ronde. Je voudrais revenir sur la question de la concertation et de l'information. La CSF est pleinement favorable à ce que les familles et consommateurs soient associés au moment de l'installation des antennes. Je pense que c'est très important. Il y a effectivement de grandes inquiétudes. Je pourrais citer à nouveau le cas de Saint-Cyr-l'Ecole mais je pense que ce serait une répétition inutile : il est présent dans tous les esprits. Cela rassurerait les familles d'être véritablement associées et informées en conséquence.

Par ailleurs, Monsieur le sénateur, vous demandiez à avoir une carte des antennes relais. Alors il y a un site qui s'appelle Cartoradio, et le problème – j'en ai parlé à mon entourage – c'est que très peu de personnes le connaissent, ce qu'il veut dire qu'il y a des personnes qui sont inquiètes, ne savent pas qu'elles sont à proximité d'une antenne, et elles ne peuvent pas le vérifier. Je pense qu'il y a un gros problème de communication. Je ne sais pas si c'est le meilleur site – j'y suis allée et je m'y suis retrouvée – mais au niveau de la communication et de l'organisation du site, il y a peut-être quelque chose à faire pour les familles.

Par ailleurs, j'ai noté un petit paradoxe. Le plafond des émissions des antennes est fixé aux alentours de 50 et il y a un paradoxe dans la mesure où apparemment, ces antennes relais émettent à un seuil finalement largement inférieur. Je pense que l'Etat devrait effectivement intervenir, se pencher sur la question, pour rabaisser les seuils puisque finalement ils ne servent pas à grand-chose. En cela, la CSF est clairement favorable à un abaissement des seuils et je me félicite de l'action et de l'expérimentation de Robin des toits, dont j'attends les résultats et la liste des villes candidates. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci Madame Lefranc, qui s'est exprimée au titre de la Confédération syndicale des familles. Je crois que cette intervention clôt bien la série des « primo-intervenants ». Que les personnes qui ne veulent plus parler veuillent bien baisser leur panneau, que j'y voie à peu près clair... Je vois que deux parlementaires, deux associations, l'AFOM et l'AMGVF... Il y a donc six interventions... Un seul parlementaire... Allez. L'on commence par l'AFOM, qui était la plus anciennement nommée.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Merci. Monsieur le Sénateur Nègre nous a interpellés sur le seuil de 0,6 volt/mètre.

Jean-François GIRARD

L'on y vient. Je suis très impatient que l'on y vienne. Je finis le tour qui était sur la concertation locale.

Jean-Marie DANJOU

J'avais un autre point qui concerne les mesures de champs, mais peut-être y viendrons-nous cet après-midi ?

Jean-François GIRARD

Je pense que c'est assez lié à notre débat de maintenant.

Jean-Marie DANJOU

Sur les mesures de champ, je voudrais insister sur le fait – cela a été souligné par plusieurs intervenants...

Jean-François GIRARD

Pardon. Je voudrais clore ce que l'on a dit ce matin sur la concertation locale.

Jean-Marie DANJOU

Cela en fait partie.

Jean-François GIRARD

Alors je vous écoute.

Jean-Marie DANJOU

Les mesures de champs sont là pour apporter une information aux riverains sur le fait que l'exposition est inférieure à la réglementation et donc que la sécurité sanitaire est assurée. L'on a parlé des laboratoires qui font ces mesures de champs. Ce sont des laboratoires indépendants et accrédités par le COFRAC, sous l'égide de la réglementation que l'Agence nationale des fréquences est chargée de surveiller.

Jean-François GIRARD

Ce n'est pas de la concertation, mais ce sont les conditions d'exposition.

Jean-Marie DANJOU

L'on y revient tout à l'heure. Sur la concertation, j'en terminerai là. Je pense que beaucoup de propositions ont été faites par les représentants des parlementaires, les associations, etc. Je pense que nous avons fait beaucoup de chemin et que nous pouvons progresser ensemble.

Jean-François GIRARD

Madame Le Calvez, puis Monsieur Brottes, puis Monsieur Cendrier...

Janine LE CALVEZ, Priartem

Je trouve qu'il y a énormément de choses importantes qui ont été dites ce matin et je voudrais revenir dessus. Je pense qu'il y a une espèce de consensus qui s'est établi sur le fait que les maires et les élus devaient être au centre de la concertation locale mais que l'Etat, lui, était au centre du processus réglementaire. C'est très important. J'ai d'ailleurs noté que Monsieur Borraz a bien distingué ce qui devait être du domaine des chartes, c'est-à-dire dépendre des organisations locales, et ce qui était du domaine national, et qui ne pouvait être que du domaine de la loi et de la réglementation. Là-dessus, je pense que nous avons progressé. Nous demandons depuis longtemps une loi, une réglementation protectrice. Je crois que manifestement, nous allons vers cela.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le sénateur, c'est qu'avec la nouvelle réglementation sur l'urbanisme, le pouvoir des maires a été un peu rogné puisque maintenant ils n'ont plus la possibilité de revenir sur une autorisation donnée. Une fois que la non opposition est acquise, au bout d'un mois, il n'y a plus qu'un recours devant le Tribunal administratif. Le maire ne peut plus revenir sur sa position. De ce point de vue, un mois, cela laisse très peu de temps pour mettre en place cette concertation locale dont on a besoin. C'est pour cela que nous restons attachés à ce que l'on revienne aux permis de construire, ce qui était le cas avant la loi de 1996.

J'ai été intéressée par la proposition qui a été faite par le représentant de l'AMF sur le fait d'inscrire certains éléments dans le PLU et dans le schéma de cohérence. C'est quelque chose de très important qu'il faut appeler.

Je suis tout à fait d'accord – et je pense que l'on va y revenir et je ne m'étendrai pas – sur ce qui a été dit sur le fait que la question centrale est la question des seuils. Je n'y reviendrai pas.

Maintenant, sur les problèmes de service public, je ne suis pas juriste mais j'ai vu beaucoup de juristes sur cette question, qui m'ont toujours dit que le service public était quelque chose de difficile à définir. Alors si l'on en est à la mission ou l'obligation de service, je pense que l'on rentre dans le flou le plus total au niveau juridique. (*Propos interrompu un instant par une intervention hors micro*) Je pense que les associations ont le droit d'intervenir sur ce qu'elles ont dit du débat. Je continue.

Par rapport au problème que soulevait Madame Viala, de la CGT, je pense qu'effectivement, il y a de plus en plus d'inquiétudes chez les salariés et notamment les salariés qui sont exposés à de multiples combinaisons d'expositions. Nous avons été sollicités le CHSCT de France Telecom, nous avons été sollicités par le CHSCT de Dassault, nous avons été sollicités par le CHSCT du

Ministère de l'Education nationale, et je pense que j'en oublie. Cela montre qu'il y a une véritable obligation de ce côté.

Par rapport à ce que Monsieur Nègre a proposé sur la transparence, et le fait de donner aux gens une cartographie des antennes, je pense qu'il faut également, par rapport à ce que nous appelons le cadastre hertzien, leur permettre de se situer par rapport à des zones d'exposition. Le cadastre hertzien permet justement de se situer dans les zones d'exposition. Le cadastre ressemblerait un peu à ce qui a été proposé par l'AMFR sur l'état actuel des expositions. C'est une chose qu'il faut rajouter à ce que vous avez proposé sur la transparence.

Sur l'indépendance du contrôle, maintenant, c'est une question évidemment toujours un peu délicate. Nous ne mettons pas forcément en cause l'indépendance de tel ou tel ingénieur qui viendrait faire des mesures mais en revanche, étant donné le peu d'organismes de contrôle accrédités, le processus de validation devrait peut-être être revu, et il existe un lien commercial objectif entre les organes de contrôles qui travaillent toute l'année pour les opérateurs et les opérateurs. L'indépendance en la matière n'est pas tout à fait garantie. Le processus d'accréditation devrait donc peut-être être revu.

A propos de l'exposition des enfants, j'aimerais rappeler qu'au niveau international, une grande enquête qui s'appelle MOBIKIDS se lance sur les enfants, avec un volet national vient d'être lancé il y a un mois. Je crois que c'est Martine Ours, Présidente du Conseil scientifique de la Fondation Santé (*quelques mots inaudibles*) qui l'a en charge. Peut-être qu'avant la fin de nos travaux, il serait bon de l'entendre sur INTERPHONE, puisqu'elle y a participé, et sur les projets et les protocoles mis en place pour ce projet MOBIKIDS, qui est quand même un très grand programme, une très grande enquête auprès des enfants.

Voilà. Je pense que j'ai à peu près tout dit. La discussion m'a paru extrêmement positive.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup.

Janine LE CALVEZ

Excusez-moi. Juste une chose qui me semble importante. L'Afsset hier et avant-hier et l'INERIS aujourd'hui nous ont rappelé combien l'on se situait actuellement dans un contexte d'incertitude, et je pense que quand nous allons travailler sur le 0,6, il faudra y penser tout à l'heure.

Jean-François GIRARD

Merci. Monsieur Brottes...

Un intervenant

Je ne casse pas les pieds. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que moi qui coure après la pendule. Il ne s'agit pas de redire des choses qui ont été dites. Si c'est pour dire : j'étais d'accord avec Monsieur... Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que moi qui soit attentif à cela.

François BROTTES, Député

Moi, je cours après la rigueur. Je voudrais soulever un point de méthode qui intéresse à la fois ce que l'on a dit avant et ce que l'on dira après. Tout à l'heure, quelqu'un a dit que l'Etat n'est pas crédible. Libre à vous de penser cela mais j'ai envie de répondre que la loi est applicable et qu'elle doit être respectée lorsqu'elle existe. Je n'arrête pas d'entendre ici, ou là, y compris de la part d'institutions : « C'est dans la loi ! » ou : « C'est dans le règlement ! ». Non. On mélange tout. Je vous demande un peu de rigueur lorsque vous affirmez que quelque chose est dans la loi. Nous évoquions par exemple tout à l'heure la question de la mutualisation des antennes. Il n'y a pas grand-chose dans la loi là-dessus. Il y a donc un mélange des genres. Il faut être précis quand l'on dit les choses. Il y a ce qui est dans la loi, ce qui est dans le règlement, ce qui est dans les recommandations, ce qui est dans la jurisprudence, ce qui est dans les chartes, et à force de tout mélanger et de dire que tout est dans tout, chacun se recentre sur ses propres certitudes et l'on finit par ne plus rien y comprendre. Lors de notre première table ronde, il y a un juriste – je ne sais pas s'il est là ce matin – qui nous disait qu'il ne viendrait pas tout le temps parce qu'il n'était pas systématiquement concerné mais c'est dommage parce que justement, si l'on avait quelqu'un qui, au fur et à mesure que l'on annonce des inexactitudes sur ce terrain, les note et les pointe, cela nous ferait avancer, car à la sortie, ce que nous avons besoin de savoir, c'est ce qu'il faudra faire remonter dans la loi et ce qui n'y sera pas. Il faudrait donc avoir des certitudes de ce qui est d'ordre réglementaire, jurisprudentiel ou législatif. Autant se le dire. Monsieur le président, j'insiste lourdement pour que vous puissiez, à votre niveau, demander la précision lorsque quelqu'un donne une affirmation de ce type.

Jean-François GIRARD

Je suis particulièrement sensible à cela. Il y a des affirmations juridiques et scientifiques que nous ne pouvons plus nous permettre. Nous avons un devoir, vis-à-vis de ses partenaires, d'être de plus en plus précis, et pas seulement sur le plan juridique. Merci, Monsieur Brottes. Je donne la parole à Monsieur Cendrier et la dernière intervention de ce thème sera celle de la représentante de l'Association des maires de grandes villes. Monsieur Cendrier, je vous en prie...

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Pour répondre à l'interrogation de Monsieur Brottes, je propose l'audition de l'avocat du Robin des toits, qui connaît très bien le problème, étant donné qu'il a eu souvent à le plaider face aux opérateurs.

Brièvement, je parle au nom de Madame ROY, adjointe à la mairie de Lyon, qui a indiqué qu'elle avait beaucoup de problèmes à organiser la consultation des gens qui vivent dans les HLM et qui dépendent des bailleurs sociaux avant la mise en place des antennes, c'est-à-dire qu'il y a une inégalité de traitement : il y a des citoyens de « seconde zone » locataires de HLM et l'on espère qu'ils ne vont pas « la ramener » car ils ont déjà « bien de la chance » d'avoir un logement social. Ils ne sont absolument pas pris en compte dans la concertation.

Je vais revenir très brièvement sur Saint-Cyr-l'Ecole, car j'étais délégué associatif à cette époque. Je voudrais rappeler qu'à l'époque, l'INVS et la DDASS ont fini à l'époque en conflit ouvert avec les riverains et la municipalité à Saint-Cyr parce qu'ils ont tout étudié, sauf l'impact des champs électromagnétiques générés par les antennes relais. C'est quand même très important et c'est

marqué dans le protocole d'étude. Absolument. J'ai les éléments. Je pourrai les amener, il n'y a pas de problème.

Un intervenant

Monsieur le président excusez-moi mais vous parliez de précision tout à l'heure et nous ne pouvons pas laisser dire des choses pareilles.

Un autre intervenant

Si c'est vrai, oui, mais si ce n'est pas vrai.

Etienne CENDRIER

Ah mais c'est vrai et je suis disposé à ramener les preuves la prochaine fois. Je suis absolument sûr de ce que je dis : j'étais sur place ! Je maintiens formellement ce que je viens d'affirmer.

Un intervenant

Monsieur le président, je pense que c'est une notion d'ordre. Il faut que l'INVS réponde immédiatement à Monsieur Cendrier. L'on ne peut pas laisser passer une affirmation de ce genre sans en avoir le cœur net. Soit l'INVS nous dit qu'il est capable de répondre, soit il nous dit qu'il n'est pas capable de répondre mais je pense que la réponse doit être apportée immédiatement.

Jean-François GIRARD

Je laisse Monsieur Cendrier finir, puis nous entendrons l'INVS.

Etienne CENDRIER

Globalement, l'on ne peut pas oublier la réalité. L'information circule. Les gens qui sont impactés ou qui vont être impactés par la mise en place d'une antenne relais s'informent et s'informent très vite, notamment *via* Internet. L'information est disponible pour tout le monde donc idéalement, il faudrait un retour à la vertu dans ce dossier. Il n'a jamais été traité directement. Les gens sont informés des problèmes de collusion qu'il y a eu entre les opérateurs et la mise en place de la réglementation, entre les industriels et les instances sanitaires afin de biaiser l'information scientifique. Je suis désolé mais il faudrait que le monopole du traitement des dossiers vous échappe. Ce serait une bonne façon de rassurer la population.

Un intervenant

Il faudrait qu'il échappe à Monsieur Forget, peut-être !

Etienne CENDRIER

Monsieur Forget est avocat.

Pour aller vite, cela va permettre d'avancer en faisant une proposition sur le sujet que nous verrons ensuite : l'instruction au niveau du contrôle. Effectivement, le problème du seuil est tout à fait central. L'on ne peut pas y échapper. La manière d'échapper au problème des conflits d'intérêt dans le contrôle serait la mise en place de ce que l'on appelle des mouchards électroniques. Il va bien falloir que les collectivités locales puissent en parler. Ce sont des sondes de mesures en continu qui seraient actionnées par les collectivités locales, de façon à pouvoir transporter les appareils de mesure n'importe où, à la demande de la population, et dans l'ignorance totale du côté des industriels. De cette manière, l'on pourrait enfin avoir confiance en l'instrument de mesure.

Jean-François GIRARD

Merci. Pour l'Association des maires de grandes villes...

Marie CUGNY-SEGUIN, Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Je me permets de reprendre la parole très rapidement car il a été question du rôle de l'Etat et des collectivités. Je crois qu'il y a un réel problème de gouvernance. Je suis assez d'accord avec ce qui a été rappelé. Le Parlement fait les lois et ces lois sont un cadre juridique qui s'impose à tous. L'Etat est là pour faire appliquer les lois mais dans les relations avec les habitants, je crois que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer. Dans la gouvernance du territoire, il y a un rôle particulier des collectivités. Je suis d'accord avec Monsieur qui parlait tout à l'heure des SCOT, des PLU et des cadres réglementaires dans lesquels s'inscriront les antennes téléphoniques, les usines d'incinération et autres. Dans ce rôle particulier, nous devons apprendre une nouvelle façon de dialoguer avec la population, car comme cela a été dit, nous sommes dans un monde d'incertitudes. Il faut que l'on accepte, sur beaucoup de sujets, avec notamment le principe de précaution, de dialoguer avec la population de manière démocratique et construire ensemble une image de ce que l'on veut sur le territoire en acceptant qu'il y ait des incertitudes. La question des seuils est essentielle, mais le fait d'avoir déterminé des seuils ne sera pas en soi suffisant puisque Monsieur de l'INVS nous a dit qu'il y avait une incertitude. Nous devons apprendre une nouvelle façon de gouverner les territoires en sachant qu'il y a des choses qui ne seront pas suffisantes.

Jean-François GIRARD

Au sujet de l'échange vif sur Saint-Cyr-l'Ecole, nous pourrions peut-être avoir un complément d'information de la part de l'INVS. En tous les cas, il a été demandé. La parole est à l'INVS. Monsieur Empereur...

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, INVS

Oui, merci Monsieur le président.

Je dois préciser que je n'étais pas l'investigateur principal de cette étude. C'était le bureau régional d'Ile-de-France. Encore une fois, quand un signalement de regroupement de pathologies est adressé

à l'INVS, nous authentifions d'abord l'excès de cas et s'il est authentifié, nous regardons dans la littérature scientifique quelles sont les causes connues de ces pathologies. Excusez-moi pour cette digression, Monsieur le président...

Jean-François GIRARD

Il y a une question précise qui a été posée et répondez très précisément à la question : est-ce que, effectivement les champs étaient bien dans l'étude ? Il y a un document qui circule et qui a mis en contradiction deux prises de position et l'on en a appelé au juge de paix. Vous êtes ce juge de paix.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET

Merci, Monsieur le président, c'est trop d'honneur. Le juge de paix que je suis dit que l'exposition aux champs électromagnétiques générés par les dispositifs relais de téléphonie mobile présents dans ce quartier de Saint-Cyr-l'Ecole a été étudiée. L'Agence nationale des fréquences a été contactée pour avoir un recensement des antennes présentes sur le site. Une étude avait été faite par le Bureau mondial deux ans avant. Cette étude avait fourni des éléments quantitatifs sur les champs électromagnétiques dans ce quartier et ils montraient que ce niveau de champ était tout à fait banal en Ile-de-France et ne représentait pas une surexposition pour la population de ce quartier.

Par ailleurs, il faut préciser qu'au moment de l'investigation, les antennes relais qui étaient à proximité de cette école avaient été retirées, ce qui empêchait une mesure du champ.

Je rajouterai que d'autres sources d'exposition à d'autres agents potentiellement dangereux pour la santé humaine ont été explorés au même titre que les champs électromagnétiques générés par les antennes relais.

Dans une investigation de ce type, il ne s'agit pas de s'occuper d'une source particulière mais de travailler sur l'ensemble du contexte environnemental dans lequel la population évolue. Nous avons travaillé sur un agrégat de pathologies.

Jean-François GIRARD

Merci. Monsieur le rapporteur voulez-vous commenter ce document ?

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Le document a circulé partiellement. Je pense qu'on peut le lire. Deux personnes ont écrit un rapport sur l'évaluation du dispositif de veille sur la sécurité sanitaire en France. Je ne ferai pas de commentaires. Je me contente de lire ce paragraphe :

« La DGS a saisi l'Institut de veille sanitaire le 25 avril 2002 pour étudier la possibilité de réaliser une investigation concernant les risques sanitaires éventuels liés à l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences à Saint-Cyr-l'Ecole.

Dans sa réponse à la DGS, l'INVS a considéré que sur la base du rapport du Ministère de la santé, de l'emploi et de la solidarité, mettre en place une étude visant à tester l'hypothèse « antennes

relais : facteur de risque de pathologies graves » ne paraissait pas légitime sur le plan scientifique. En effet, dans ce rapport, le groupe d'experts concluait, comme d'autres experts internationaux l'avaient fait auparavant, sur la base des connaissances scientifiques disponibles, que la proximité des antennes relais ne constituait pas un danger pour les populations riveraines en raison de la faiblesse des champs électromagnétiques émis. »

En termes de gouvernance publique, je ne suis pas sûr que ce genre de propos fasse avancer les choses.

Jean-François GIRARD

Je demande que ce document soit diffusé à tous les membres de la table ronde, et pas pour la semaine prochaine, mais avant que nous nous quittions. Je donne quand même la parole une dernière fois à l'INVS.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, INVS

Ce document est également disponible sur le site de l'INVS avec toutes les investigations qui ont été faites.

Je n'apprécie pas tellement l'appréciation faite par le rapporteur.

Jean-François GIRARD

Le rapporteur, plus que quiconque et autant que moi, est soucieux de la sérénité des débats.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET

Je ne suis pas sûr que cette mise en cause de ce que l'INVS a écrit...

Un intervenant

Ce n'est pas la première fois, si cela peut vous rassurer. Regardez le rapport que nous avons remis au Ministre Xavier Bertrand il y a deux ans.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET

Je croyais qu'il s'agit de répondre si, dans le cadre de cette situation, l'exposition aux champs électromagnétiques créés par les antennes relais avait été prise en compte. La réponse est oui. Des informations ont été demandées auprès de l'ANFR, de la documentation a été relevée. Nous avons trouvé des études et des mesures qui avaient été faites. L'InVS n'a pas été plus loin dans ses investigations, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques, ce qui est tout à fait légitime et c'est notre ligne de conduite. Lorsque vous mettez en relation un état de santé de la population avec une source particulière, je pense qu'il faudrait... Ce n'est pas dans des contextes locaux, sur des populations aussi restreintes et sur des pathologies rares que nous pouvons mettre en évidence

un lien entre les cancers variés dans le cas de l'école de Saint-Cyr et les antennes relais. Si vous le voulez, nous pourrions faire un groupe de travail. Cela me paraît déplacé que de dire qu'une attitude légère a été prise.

Jean-François GIRARD

Je voudrais clore ce débat. Il ne s'agit pas de mettre en cause tel ou tel acteur. L'INVS fait son travail. La réponse peut être très simple. Effectivement, cet aspect n'a pas été examiné en détail dans son travail car l'INVS s'est fondé sur l'état des connaissances pour conclure qu'il n'y avait pas de point. L'on peut discuter cette position après mais c'est ce que vous avez dit. Je crois que nous sommes ramenés au problème de fond : le poids des connaissances et leur gestion par la société, qui peut avoir une conclusion différente de l'INVS. L'on ne demande pas à l'INVS de définir ses conclusions sur l'attente de la société. Il y a un organisme scientifique et technique (l'INVS). J'en dirais autant de l'Affset, qui essaye de faire une synthèse, d'examiner des problèmes, en générale sur la base d'études statistiques, et de définir des conclusions, et la société sera rentable. La distinction entre le débat scientifique et le débat de société est toujours pertinente. Nous en sommes à la limite. L'INVS a fait son travail. A nous, société, de savoir ce que nous en faisons. Cela dit, que cela fasse l'objet d'une agression, tant vis-à-vis des uns et des autres que de l'INVS... Ce n'est une table ronde. C'est tout.

Est-ce que c'est pour dépassionner le débat, Monsieur Badoz ? Est-ce que je prends un risque ou pas ?

Pierre-Antoine BADOZ, France Télécom / Orange

Non pas du tout. C'est pour être sûr qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le compte rendu. J'ai entendu Monsieur Cendrier dire qu'il y aurait une collusion entre certaines autorités publiques et certains industriels et opérateurs. Si c'est bien ce que j'ai entendu, je conteste, au nom des opérateurs, le fait qu'il ait pu y avoir, à quelque moment que ce soit, la moindre collusion entre les opérateurs et quelque autorité publique que ce soit. Conformément à la méthodologie que vous avez vous-mêmes fixés, je demande à ce que Monsieur Cendrier justifie les propos qu'il a tenus s'il les a bien tenus ou qu'il les retire après avoir fait ses excuses. Je tiens que tous cela figure au compte-rendu.

Jean-François GIRARD

Je n'ai pas encore donné à la parole à Monsieur Cendrier. Je vais faire une synthèse de l'état. La table ronde n'est pas faite pour s'invectiver. L'on peut avoir des conflits le premier jour, à la rigueur le deuxième jour, mais là on régresse. Je vous propose que l'on arrête avec ce sujet maintenant. Je pense qu'effectivement, la position de l'INVS a été livrée au groupe. Je pense que le mot « collusion » est un procès d'intention, que je ne peux pas laisser passer. Je ne peux pas laisser dire qu'il y a une collusion entre les opérateurs économiques et une partie des pouvoirs publics. De surcroît, pour l'INVS, que j'ai créée, je trouve cela assez scandaleux ! Je le dis. Je réponds à la place de Monsieur Cendrier : ce n'est pas une collusion mais chacun est dans son rôle mais encore une fois, l'on ne demande pas aux uns et aux autres d'adopter la position de l'autre. La table ronde a été faite pour que l'on se rencontre et pour que chacun joue un rôle différent (l'INVS, les

opérateurs, les associations, etc.). Je propose que l'on arrête sur ce sujet, pour parler du problème des expositions, que vous attendez tous avec beaucoup d'impatience.

Etienne CENDRIER

Je maintiens absolument mes propos.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Excusez-moi, Monsieur le président, mais le rapporteur a lu une partie du rapport de l'INVS. Je connais très bien ce rapport et je demanderai seulement qu'au procès-verbal, la conclusion du rapport soit également inscrite. Il a lu le début du rapport et il n'a pas eu le temps de tout lire, c'est normal. Il faut bien lire la conclusion.

Jean-François GIRARD

De toute façon, ce rapport sera distribué à tout le monde aujourd'hui. Chacun pourra se faire une opinion directe, sans compte ce qui sera dit dans le verbatim.

Bien. Il est midi et demie. Quel est le sentiment dominant ? Est-ce que l'on commence le sujet suivant ? L'on peut déjeuner. Il semble que l'hypoglycémie l'emporte mais l'on reprend à une heure et demie pile ! Une heure et demie pile sur la chaise ! D'accord ? Allez, bon appétit.

La régulation et la réglementation

Jean-François GIRARD

Comme convenu, nous reprenons nos travaux. Nous avons une grande après-midi devant nous. Il y a un sujet, comme le rappelait entre autres le sénateur Nègre ce matin, qu'il faut que nous reprenions après que nous l'avons ouvert le 6 mai, le problème des doses et des seuils, qui n'est pas dissociable des notions de contrôle et de protocole. Je vous propose, pour ouvrir ce débat, de donner la parole d'une part à Monsieur Lasfargues pour parler des doses et d'autre part à Monsieur Miquel pour parler du contrôle.

Gérard LASFARGUES, Afsset

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de vous expliquer quelles sont les bases pour ce 0,6 volt/mètre qui est défendu par les uns et décrié par les autres, en sachant que, bien entendu, je ne prétends pas du tout dire la vérité absolue et qu'il y aura un rapport de l'Afsset qui essaiera aussi de clarifier ces notions. Si d'autres personnes ont d'autres éléments pour apporter de la lumière sur ce seuil, nous sommes complètement preneurs.

Je vais diviser mon exposé en deux parties. D'abord, ce 0,6, est-il sanitaire ou pas ? Deuxièmement, que peut-on faire par rapport aux seuils existants ?

Ce que je sais de ce 0,6 : l'étude scientifique qui aurait motivé cela, en tout cas tel que c'est annoncé par les gens de Salzbourg, est une étude princeps de 1996 qui a été publiée dans la revue périodique *Neuropsychologie* de Messieurs Mann et Roschke. J'ai l'étude ici entre les mains. Cette étude étudiait les effets d'un champ électromagnétique pulsé à haute fréquence sur le sommeil chez un petit nombre de volontaires sains. Le champ appliqué dans cette étude est de 0,5 W/m² ou 500 mmW/m². Les auteurs ont retrouvé, dans cette étude contrôlée avec une méthodologie assez rigoureuse, des effets de perturbation du sommeil objectivés par des perturbations de certains rythmes de l'électroencéphalogramme, en particulier du rythme alpha de l'électroencéphalogramme. Indéniablement, il y a des effets qui sont démontrés sur le sommeil, avec des anomalies objectives.

Ils n'ont pas été plus loin dans leur étude, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été chercher si, derrière, il pouvait y avoir des effets sur les troubles cognitifs, c'est-à-dire des effets sur la mémoire et d'autres problèmes neurologiques ou neuropsychiques chez ces volontaires. Il est à noter que ces auteurs ont cherché à reproduire ces résultats, comme il se doit dans toute expérimentation scientifique : pour valider des résultats, on essaye de reproduire ces résultats par d'autres études ultérieures en essayant d'appliquer les mêmes protocoles voire les protocoles les plus voisins possibles. Il y a eu donc deux publications ultérieures, l'une en 1998, l'autre en 2000, avec la même équipe (le premier auteur s'appelle Wagner et le deuxième Mann), où ils n'ont pas réussi à reproduire ces résultats, avec des doses appliquées en 1998 à 200 mmW/m² et en 2000 à 50 000 mmW/m². En tout cas, sur les bases de la première étude, le département de santé publique de Salzbourg, en la personne de M. Oberfeld, et la ville de Salzbourg ont décidé d'appliquer ce qu'ils sont appelé « le modèle de Salzbourg » en proposant à fin de prévention... Oberfeld, dans son papier, dit bien que c'est à fin d'une stratégie de prévention et que ce seuil qui venait de 0,6, c'est-à-dire de 1 mmW/m² : c'est-à-dire qu'ils ont pris le champ appliqué dans l'étude qui était de 500 mmW/m², ils ont appliqué un

facteur de sécurité de 500 et ils sont arrivés à 1 mmW/m² qui correspond effectivement au 0,6 volt/m². Oberfeld dit dans son papier qu'ils ont voulu appliquer cela comme stratégie de prévention d'effets sanitaires éventuels, mais certainement pas comme un « *cuf off of health effects* », c'est-à-dire comme un seuil d'effet sanitaire. Il faut donc être clair sur le fait que ce 0,6 volt n'est pas un seuil en deçà duquel il n'y aurait pas d'effet sanitaire et au-dessus duquel il y aurait des effets sanitaires, et inversement.

Par rapport à cela, je redis ce que j'ai dit le premier jour de la table ronde en matière de discussion et sur l'expertise de l'Agence, il y a deux logiques :

- Si l'on se base, pour retenir un éventuel seuil, sur la logique des effets sanitaires connus de façon certaine du point de vue des effets sanitaires thermiques, c'est-à-dire de la logique ICNIRP-OMS, on va être à des seuils beaucoup plus élevés (61 volts/m, 41 volts/m, etc.) ;
- Si l'on se base sur une autre logique qui est la logique du principe Alara, c'est-à-dire baisser les doses au seuil où, technologiquement, on peut effectivement les abaisser, on peut arriver à des seuils plus bas. Je ne peux absolument pas me prononcer pour un seuil, mais dans ce que j'ai vu, je n'ai pas d'élément sauf si on me démontre le contraire, et je suis tout à fait prêt à l'accepter, pour dire que le 0,6 est plus justifié que le 0,5 ou le 0,4 ou le 0,3 ou le 1 ou le 2 ou le 3 volts/m.

Si l'on applique la logique consistant à abaisser les seuils là où c'est techniquement possible, je pense qu'il faut, à ce moment-là, voir l'exposition reçue par les personnes, et donc raisonner en termes d'émissions, parce qu'il faut prendre garde à ne pas déplacer un risque pour la santé éventuel qui serait lié aux antennes-relais sur un risque téléphonie mobile. Il faut donc, je pense, considérer l'exposition des personnes : cela veut dire qu'il faut arriver à mettre au point des méthodes de dosimétrie qui soient rigoureuses, validées, reproductibles et qui permettent d'avoir une véritable idée des doses reçues par les personnes en matière de champs électromagnétiques. Il faut savoir aussi ce qui est possible technologiquement. Il y a donc tout un tas d'éléments à considérer, sur le plan des incertitudes sanitaires, mais surtout sur le plan de : qu'est-ce qui est technologiquement possible ? Quel est le coût qui est acceptable pour les uns ou pour les autres ? Et, au final, à quel niveau pourra-t-on réduire l'exposition de la population elle-même plus que ce qui est émis par les différentes sources de champs électromagnétiques ? Voilà, grosso modo, pour introduire le débat. Je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles, sachant que je suis médecin et non physicien. Par conséquent, pour les questions de physique pure, je ferai appel aux personnes qui ont cette compétence dans la salle.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Comme convenu, je donne la parole à Monsieur Miquel.

Arnaud MIQUEL, ANFR

Merci Monsieur le Président. La physique des champs électromagnétiques est complexe, la mesure du niveau de ces champs l'est tout autant. Je vais illustrer cette phrase par une anecdote et un propos tenu ce matin. Ce matin, Mme la représentante de la conférence des associations familiales a dit : pourquoi ne pas baisser le niveau de champ puisqu'aucune antenne-relais n'émet à un niveau supérieur à 41 volts/mètre ? Je ne sais pas si cela va vous rassurer ou vous inquiéter, mais toutes les

antennes-relais émettent à un niveau qui fait que dans des lieux accessibles au public il y a un niveau de champ supérieur à 41 volts/mètre. Le dispositif réglementaire français fait que ce niveau est le niveau maximum d'un lieu accessible au public : les toits sont un niveau accessible au public.

Le deuxième point est une anecdote. J'étais un jour à une réunion publique dans la ville de Metz. La réunion tournait autour d'un thème classique : l'implantation d'une antenne dans un bâtiment élevé à côté d'une école. Les parents d'élèves étaient contre pour les raisons qui ont été exposées ce matin. A un moment, on m'a demandé : « Que pensez-vous de cela, vous qui êtes spécialiste ? ». J'ai hésité à me lancer dans de grandes considérations sur les niveaux de champs et j'ai employé une image simple. J'ai eu l'occasion d'en parler au sénateur Nègre et j'ai fait une fiche qui vous a été diffusée le 6 mai pour illustrer de manière simple, pas fausse, mais caricaturale, la comparaison de la situation d'un enfant qui téléphone à la sortie de l'école, qui a son téléphone à l'oreille parce qu'aucun de nos enfants n'utilise l'oreillette, et la situation de leur exposition à l'antenne qui allait être implantée. La proximité du niveau d'exposition du cerveau de l'enfant, en champ propre et dans une zone considérée comme sensible, par rapport aux valeurs-limites, que ce soit pour une antenne ou pour un téléphone... Cela revient au même du point de vue de la proximité des valeurs-limites que de monter sur le toit du bâtiment sur lequel il y a l'antenne de téléphonie, de monter sur un strapontin pour être à hauteur de l'antenne et d'être dans une zone comprise entre deux et trois mètres de cette antenne. Quand j'ai expliqué cela dans cette salle, il y a une personne qui a réagi en disant en se tournant vers la salle : « dites donc, vous pourriez faire attention à vos gamins. » La salle a réagi en disant : « dis donc, de quoi tu nous parles, tu as signé la pétition aussi, toi qui es directrice d'école » Et la personne a dit : « Je ne me rendais pas compte que le risque du côté du téléphone, c'était cela. »

Le décret du 3 mai 2002 dispose que la justification du respect des valeurs-limites d'exposition dans les zones accessibles au public peut être apportée en utilisant un protocole de mesure in situ dont les références sont publiées au Journal officiel. Je n'ai pas la référence du dernier arrêté d'application mais il a été publié au Journal officiel. Vous avez une fiche dans le dossier.

Un décret du 18 janvier 2006 demande que ces mesures soient faites par des organismes qui ont un bureau de qualité dont ils peuvent justifier et la justification prévue par la réglementation est une accréditation COFRAC ou d'un organisme équivalent ayant passé des accords de réciprocité sur le plan européen et, d'autre part, qu'il soit indépendant des opérateurs.

Le protocole de mesures in situ est fondé sur une recommandation de la Conférence européenne des postes et télécommunications, une association de 49 pays dont tous les pays européens, plus la Russie et la Suisse. Ce protocole prend en compte l'ensemble des normes de base pertinente de l'UE dans le domaine de la mesure pour ce qui est de l'incertitude, de la manière dont on traite l'incertitude, de la manière dont on présente les résultats, etc. Ce protocole permet de répondre à la question posée qui est la détermination par rapport au décret des niveaux maximum de champs auxquels le public est exposé. Il présente un certain nombre de limites. Je vous renvoie pour cela sur la fiche établie sur ce point précis par Priartem dans sa brochure qui est dans le dossier. J'ai eu l'occasion de discuter avec Monsieur Oberhausen et la fiche présente de manière assez complète, je ne suis pas d'accord avec tous les points, mais de manière assez complète les limitations du protocole actuel. Il faut noter que ce protocole est aujourd'hui très majoritairement utilisé non pas pour vérifier le niveau maximum d'exposition dans les zones accessibles au public à des fins de justification de conformité, mais pour répondre à des interrogations du public sur les niveaux de champs dans les lieux dans lesquels il vit habituellement. D'où la remarque de Madame : on n'est

jamais exposé à niveau-là. Si, les niveaux d'exposition du public là où il a accès, cela peut être ces niveaux-là et cela l'est, mais les demandes du public des mesures sont dans les lieux publics.

Je ne vais pas approfondir techniquement, il y a une fiche qui a été diffusée par l'Agence dans le cadre de cette table ronde et qui est dans votre dossier papier du 6 mai, qui présente un projet d'évolution de ce protocole de référence. Ce projet d'évolution est motivé par la publication fin 2008 d'une norme relative à la mesure en in situ établie par le comité européen de normalisation électrique ou électrotechnique, organisme normatif de l'Europe dans ce domaine, en réponse à un mandat de la Commission européenne. La prise en compte de cette norme Cetelec devrait permettre de répondre à certaines des limites actuelles du protocole, notamment ce qui a été signalé par Priartem dans la fiche pédagogique à laquelle je faisais allusion, le WiMax 3600 giga, le R-LAN et le Wi-Fi 5 giga. L'Agence propose de profiter de cette évolution pour prendre en plus en compte l'évolution des appareils de mesure, qui ont fortement progressé depuis quelques années, avec des analyses de spectre performants et en exploitant le retour d'expérience acquis sur plus de 15 000 mesures in situ réalisées suivant le protocole et ses évolutions. Ceci pourrait permettre – ce serait le vrai objectif de cette évolution du protocole – une meilleure compréhension non seulement du protocole, mais aussi des résultats apportés par ce protocole par les différentes parties prenantes (élus, public, services techniques des collectivités territoriales, etc.) et d'offrir en plus – c'est la partie la plus intéressante de mon exposé de ce que je pense de cette évolution – de nouvelles perspectives d'utilisation du protocole dont j'ai dit qu'il était en majorité par le public qui a des craintes vis-à-vis des champs électromagnétiques - avec un dispositif à la fois cohérent et de qualité. Ce qui est mieux compris est demandé à meilleur escient et ce qui est plus simple peut être assez largement délégué au niveau local. Ce matin, j'ai entendu une remarque d'une association qui est très juste : il y a quelques grands laboratoires français qui sont actuellement accrédités COFRAC pour les mesures suivant protocole. Nous proposons, et sur le plan technique, nous en avons déjà discuté avec COFRAC, une possibilité d'accréditer assez largement sur un premier *step* d'un protocole en deux pas des laboratoires d'un niveau local, beaucoup plus que les 5 ou 6 laboratoires nationaux accrédités. C'est tout à fait possible.

L'Agence nationale des fréquences a mis en place un groupe technique depuis quelque temps pour poser les bases techniques de cette évolution. Il était prévu, avant que soit décidée cette table ronde, que le travail se poursuive en concertation avec les parties prenantes. J'avais eu l'occasion de l'indiquer par une audition de l'Agence par l'Afsset dans le cadre de la saisine de 2007, en présence de Monsieur Oberhausen. Cette concertation, maintenant que la table ronde a été décidée, pourrait s'inscrire dans les suites de cette table ronde, enrichie par les échanges déjà réalisés, notamment en prenant en compte le souhait que j'ai entendu non pas seulement d'obtenir un niveau maximum et je rajouterai maximum maximorum pour justifier du respect des valeurs-limites réglementaires décret de 2002 d'exposition du public, mais aussi d'apporter une connaissance d'un niveau moyen journalier de champs dans les lieux où vit le public. Cela supposerait de définir aussi ce qu'est un lieu de vie. Si j'ai bien compris, c'est ce que Priartem a baptisé « l'exposition chronique ». Il faudrait faire en sorte que le même protocole de base avec des post-traitements appropriés, extrapolation pour vérifier la conformité à la réglementation puisse aussi, avec d'autres traitements appropriés apporter une connaissance du niveau moyen d'exposition.

Un aspect complémentaire de cette concertation est tout aussi important si j'ai bien entendu ce qui a été dit ce matin doit être consacré aux évolutions du site cartoradio.fr dont je rappelle qu'il répertorie toutes les antennes et stations radioélectriques implantées sur le territoire national qui ont eu une autorisation Com 6 pour prendre le jargon, qui vont être implantées, sauf pour des raisons de sécurité terroriste, aviation civile, défense, intérieure, et qui présente aussi l'ensemble des points où

ont été faites des mesures suivant protocole référencé par un laboratoire accrédité et un résumé (une synthèse déjà compliquée mais sommaire) du rapport de mesures.

Un manque évident aujourd'hui dans ce site cartoradio.fr : il n'y a pas en un chiffre le relevé sonde. Je viens avec un appareil simple et je dis : à cet endroit-là, le niveau est 0,3, 1, 2 volts/mètre tous rayonnements confondus. C'est une information qui est relevée par les laboratoires accrédités. Pour des raisons historiques (en 2001, la vraie problématique était de faire en sorte de pouvoir vérifier que les opérateurs respectaient la réglementation, c'était donc orienté vers le niveau maximum et non le niveau moyen), cette valeur sonde n'apparaît pas alors qu'elle est très riche d'enseignements. J'en ai discuté en aparté avec Agir pour l'environnement. Les travaux d'analyse que fait Agir pour l'environnement sur les 250 ou 500 dernières mesures sont faits à partir de niveaux maximum maximorum tels qu'ils apparaissent sur le cartoradio, ils ne répondent donc pas à la question « quel est le niveau moyen d'exposition et comment comparer ? » parce que l'Agence qui a ces éléments ne les a pas mis à disposition du public et des associations, ce qui est dommage.

Un dernier point, pour définir les lieux de vie, on peut s'inspirer d'exemples étrangers, mais aussi de ce qui se fait dans la région parisienne. Nul n'est prophète dans son pays, mais Paris, c'est quand même en France. Il y a des choses qui existent en France et qui sont intéressantes de ce point de vue. Dans les pays qui n'appliquent pas strictement la réglementation ICNIRP, les niveaux différents sont toujours basés sur un concept de lieu de vie en plus ou à la place du concept de base. Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Miquel. J'ouvre le débat après ces deux exposés introductifs. Est-ce que l'Arcep souhaite la parole pour compléter ces deux exposés si les autres intervenants le permettent ? On peut comprendre une intervention de l'Arcep à ce stade, en guise d'introduction du débat général. Je vous en prie.

Denis RAPONE ou Jérôme ROUSSEAU, Arcep

Merci Monsieur le Président, je souhaiterais faire en effet quelques observations. Au préalable, quelques rappels. Premier point, l'existence d'un champ électromagnétique de niveau suffisant est la condition même de disponibilité de services de radiocommunication sur le territoire. La réglementation applicable en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques est naturellement guidée par des objectifs de santé publique. Elle doit être proportionnée aux objectifs poursuivis.

A cet égard, une baisse très significative, par exemple une division par 100 de la valeur du seuil prévu dans la réglementation – dont il convient de souligner qu'il est défini en tant que seuil maximal et non en tant que seuil à respecter uniquement dans les lieux de vie, à l'intérieur des bâtiments par exemple –, aurait pour effet de rendre le plus souvent impossible la disponibilité du service. A cet égard, la couverture et la qualité des services de radiocommunication mobile représentent un objectif de premier plan de politique publique. Je voudrais illustrer ce point par quelques phrases. Le développement des services de radiocommunication mobile représente une évolution majeure de ces dernières années dans le monde entier. Il répond à l'attente de nos concitoyens de disposer de services de radiocommunication mobile sur l'ensemble du territoire et avec une excellente qualité de service. Il y a aujourd'hui 3 milliards d'utilisateurs dans le monde,

58 millions d'utilisateurs en France, ce qui témoigne qu'il s'agit désormais d'un véritable phénomène de société aux enjeux sociétaux, économiques et culturels majeurs. La consommation par personne est en moyenne de 2h30 par mois soit 5 minutes par jour. C'est la raison pour laquelle l'amélioration de la couverture et la qualité sont de façon constante des objectifs de politique publique. Ils se matérialisent notamment par des obligations très fortes imposées aux opérateurs dans le cadre de leur licence, qui leur imposent d'aller au-delà, très largement au-delà de ce qu'ils auraient fait spontanément par un simple calcul économique. C'est ainsi que nous leur imposons de couvrir les zones blanches, c'est-à-dire les zones couvertes par aucun opérateur, nous leur demandons d'étendre la couverture dans les zones grises, c'est-à-dire les zones où il y a simplement une part de ces opérateurs, nous leur demandons de couvrir les axes de transport prioritaires qu'il s'agisse d'axes routiers ou d'axes ferroviaires incluant en particulier les TGV et nous leur demandons de faire cette couverture d'abord en 2G (deuxième génération) et de mettre à niveau progressivement cette couverture en troisième génération. S'ils ne respectent pas ces obligations, ils sont passibles de sanctions financières pouvant aller jusqu'à des retraits de licence. Les dispositions législatives en matière de sanctions ont d'ailleurs été renforcées par le Parlement l'été dernier.

Troisième point, la réglementation applicable en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques doit s'appuyer sur des données objectives. Cela signifie qu'elle doit être à notre sens fondée sur l'expertise de la communauté scientifique et sur les recommandations des autorités compétentes en matière sanitaire faisant l'objet d'un réexamen régulier. A cet égard, il nous paraît important de souligner le caractère paneuropéen de l'ensemble de l'écosystème mobile, que ce soit dans ses dimensions réglementaires, normatives, industrielles ou économiques. En particulier, la réglementation relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques appliquée en France transpose les recommandations européennes. Il nous semble ainsi que les travaux sur ce sujet ont vocation à s'inscrire dans une démarche européenne. Cette approche est d'ailleurs cohérente avec la demande formulée par le Parlement européen et la Commission européenne le 2 avril 2009 à un examen de cette question.

Enfin, à titre de dernière observation, je voudrais rappeler que cette réglementation est homogène sur l'ensemble du spectre radioélectrique puisque l'exposition du public aux ondes ne dépend pas de telle ou telle utilisation mais concerne également les systèmes utilisés pour la fourniture de matériel à haut débit sans fil dans les zones mal couvertes par les réseaux filaires et l'ensemble des autres utilisations (police, armée, radiotélévision). En tout état de cause, toute réglementation concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques doit être élaborée sur l'ensemble des fréquences du spectre hertzien. Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur. L'exposé du représentant de l'Arcep est une traduction des missions de l'Arcep. Je me suis entretenu avec votre tout nouveau Président, Monsieur Jean-Ludovic Silicani, avant-hier et je vous remercie d'avoir traduit ce que sont vos missions. Ce sont les missions telles qu'elles sont. Cela fait partie du débat. S'il y a des erreurs et des contestations sur l'interprétation que l'Arcep fait elle-même de ses missions, c'est un point qu'il faut éventuellement soulever, mais en tous les cas, c'est l'état de la description du rôle de l'Arcep en ce moment, quitte à ce que les préoccupations que l'on échangera autour de cette table ronde soient de nature à ouvrir aussi ce type de débat. Je suis sûr que les membres de la représentation nationale apporteront leur éclairage

sur ce débat avant de se saisir ultérieurement à telle ou telle occasion. Je donne la parole à Mme Cambou qui a levé la première pancarte et j'ouvre le débat.

José CAMBOU, France nature environnement

Merci Monsieur le Président. Premier point, je vais défendre une position de FNE qui n'est pas originale par rapport au sujet de la téléphonie mobile puisque nous l'avons de manière globale sur l'ensemble des activités industrielles où, de manière systématique, nous demandons l'application du principe Alara. C'est un premier point. Deuxième point, nous ne nous sommes pas positionnés sur le 0,6 volt/mètre ; cela découle forcément de ce que j'ai dit avant.

La deuxième chose qui, pour nous, est fondamentale, je l'ai dit plusieurs fois mais il me semble important de le réaffirmer à cet instant du débat cet après-midi, en termes de santé publique, ce qui nous motive, c'est l'exposition globale de chaque membre de notre communauté française, qu'il s'agisse d'ailleurs de la métropole ou des territoires dits d'outre-mer au sens général du terme outre-mer. Cela veut dire que c'est bien la meilleure solution comportant à la fois l'antenne et les terminaux qui nous intéresse. En conséquence de quoi, nous sommes intéressés par des systèmes permettant de quantifier l'exposition de la population. Nous nous intéressons donc aux dosimètres individuels. Grâce à Mademoiselle que je remercie encore, dans le tableau de ce matin (4^{ème} rubrique du tableau page 1), nous savons que les dosimètres sont désormais disponibles depuis 2008. Ensuite, il faudra se poser la question de la pertinence de ces dosimètres. S'ils s'avéraient qu'ils ne savent pas faire assez, nous reprendrons avec Monsieur le Président dans la partie R&D le fait de les améliorer. Mais commençons par mesurer ce que vivent réellement les gens et ce à quoi ils sont soumis.

Le point suivant, indépendamment de ce que vivent les gens au sens de dosimètre, nous sommes bien sur la nécessité de mesures, où qu'elles sont prises, à la fois indépendantes et contradictoires. Nous l'avons abordé un peu ce matin dans la partie concertation, mais cela me semble être aussi au cœur du sujet de cette après-midi. Je ne m'étais donc pas exprimée dessus ce matin. Comme nous sommes sur les antennes, sauf erreur de ma part, il me semblerait extrêmement important, Monsieur le Président, que vous n'oubliez pas le tour de parole des assureurs.

Dernier point pour ne pas faire long, l'intervenant précédent me contraint psychologiquement à réagir. J'ai donc mis un sixième point dans mon intervention. Nous sommes quand même tombés d'accord sur le fait qu'il est intelligent de recommander des usages pertinents du téléphone mobile. Dans les usages que j'appellerais impertinents, il y avait bien l'utilisation du téléphone dans des axes de transport à grande vitesse. Nous y avons passé un peu de temps hier matin. Quelque part, j'entends bien que la mission aujourd'hui de l'Arcep est de faire en sorte que, quand on est dans un TGV à plus de 300 kms/h, on puisse téléphoner, que, quand on conduit un véhicule sur autoroute, on puisse téléphoner, mais nous avons bien convenu que, un, dans le cas du TGV, en termes sanitaires, c'est inapproprié et, dans le cas des grands axes routiers, c'est équivalent, encore plus quand on conduit puisque, là, le risque est avéré, en termes d'accident bien évidemment.

Il me semble donc qu'autour de la table, ce matin, les collectivités visiblement sont, vous m'excuserez le mot mais je n'en trouve pas d'autres, emmerdées (si vous trouvez mieux, vous le mettez au verbatim) à l'idée de gérer du débat, de la concertation autour d'antennes...

Jean-François GIRARD

La sieste est finie, bravo !

José CAMBOU, France nature environnement

... qui ne répondent pas à un besoin des usagers et de leur territoire, et dieu sait que je les comprends. Je partage, je ne vois pas comment vous allez faire.

Deuxièmement, certains opérateurs que je ne nommerai pas mais qui sont ici présents m'ont dit au moment du buffet que cela ne les intéressait pas économiquement et, au titre des associations, j'imagine que mes collègues vont valider ce que je vais dire au titre de FNE. Nous sommes absolument opposés au fait que la couverture territoriale soit définie à partir du service le long des grandes infrastructures de transport à grande vitesse.

En conséquence, je souhaiterais, après un échange car nous sommes en démocratie, mais je souhaiterais très fortement que nous puissions relever dans les conclusions de cette table ronde que nous souhaitons une évolution des missions de l'Arcep. Je le demande très concrètement et très fermement aux législateurs ici présents et je les remercie d'avance s'ils m'entendent.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup de ces propos qui situent la fin de la sieste. Vous avez gagné, ils se sont tous relevés pour vous écouter. Merci Madame Cambou. On continue. Madame Le Calvez, puis Monsieur Brottes.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Je remercie Monsieur Lasfargues d'avoir fait un point sur le 0,6 qui me semble très honnête. Je vais juste le préciser un tout petit peu. Je voudrais dire, et nous l'avons écrit dans ce numéro spécial Grenelle, que le 0,6 volt/mètre était le résultat d'un compromis entre des préoccupations de santé publique et une faisabilité technique et que ce n'était pas parce qu'il ne reposait pas sur une étude ou un groupe d'études qui disaient « au-dessus de 0,6, il y a des problèmes, en dessous, il n'y a pas de problème », mais qu'il s'agissait de la prise en compte à un moment donné – je m'expliquerai après sur le « à un moment donné » – de l'état actuel des connaissances et de préoccupations de santé publique qui avaient amené un certain nombre de scientifiques à proposer une valeur entière, concernant ce que semblerait dire le 0,6 volt/mètre, qui est une valeur de 1 mmW/m².

Entre les scientifiques, la question était déjà en cours puisque notamment Neil Cherry, un chercheur néozélandais qui a écrit un rapport d'expertise en 1996, proposait déjà une valeur limite d'exposition bien inférieure d'ailleurs, tenant compte certainement d'un état beaucoup moins urbanisé, il proposait 0,1 mmW/m². Ce chiffre n'a pas été retenu au niveau européen, notamment au niveau de Salzbourg, pour des problèmes de faisabilité technique. Même s'il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une étude ou d'un groupe d'études qui dit que c'est un seuil de sécurité sanitaire (nous ne l'avons jamais présenté comme tel) mais un compromis arbitraire qui permet de satisfaire des préoccupations de santé publique et de satisfaire les besoins en termes de couverture mobile, il faut dire que cette valeur-seuil a été reprise lors d'un Congrès à Munich, je ne sais plus si c'était en

octobre 1999 ou 2000. Il se trouve que cette valeur de 0,1 mmW/m² a été confirmée comme étant une bonne valeur limite d'exposition par deux recherches différentes. TNO d'une part puisque TNO avait choisi 0,7 volt/mètre en exposition pendant trois quarts d'heure et avait montré qu'il y avait au bout de trois quarts d'heure déjà des effets notamment de l'UMTS sur le bien-être et de l'ensemble sur les fonctions cognitives. Et d'autre part, cette fameuse enquête de Hutter et de Kundi menée en Autriche : c'est une enquête de faisabilité épidémiologique, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous souhaitons avoir Michael Kundi ici. Cette étude montrait qu'à des valeurs extrêmement faibles, puisque la dernière tranche de valeur qu'il retient est 0,5 mmW/m², on observe une augmentation des effets (maux de tête, nausée, vertige, fatigue). Ils n'ont pas trouvé à cette valeur de problème d'augmentation des troubles du sommeil. Cette recherche a été validée comme étant extrêmement solide et robuste et doit donc être prise en compte aussi dans nos appréciations. Je rejoindrai donc la demande qui a été faite par Stephen Kerckhove ce matin qui était que ces recherches... qui sont peu nombreuses puisque nous n'en avons pas énormément au niveau des riverains d'antennes. Utilisons donc au moins celles qui existent et qui ont reçu une évaluation extrêmement positive. On pourra aussi distribuer l'évaluation qui a été faite par les épidémiologistes de la Fondation santé et radiofréquences, qui sont Denise Miraud et Martine Pons, qui était extrêmement positive sur cet article. Je demande que cet article soit distribué et peut-être traduit pour qu'il soit plus facile pour les uns et pour les autres de se l'approprier.

Juste pour expliquer pourquoi les valeurs sont si faibles sur cette étude. Les chercheurs ont choisi volontairement 18 sites sur lesquels il n'y avait eu aucune plainte de riverains. Et on comprend pourquoi quand on voit les valeurs d'exposition. Sauf qu'à l'analyse, ils se sont rendu compte qu'il y avait une corrélation entre la quantité de gens qui se plaignaient de maux de tête, de nausée, de vertiges, etc. et les valeurs auxquelles ils étaient réellement exposés. Voilà deux études qui, à mon avis, semblent valider notre revendication du 0,6 volt/mètre.

Je voudrais finir sur le problème de la modification du protocole qui a été évoqué par le représentant de l'ANFR. Nous avons demandé effectivement à ce que le protocole soit adapté aux nouvelles fréquences utilisées actuellement, notamment le Wi-Fi, le WiMax, etc.

Le 0,6 volt/mètre que nous demandons est effectivement en exposition chronique. Qui dit exposition chronique dit exposition résidentielle ou exposition professionnelle. Chronique, c'est répétée et durable. On peut mettre, si c'est plus clair, en exposition répétée et durable. On se situe bien là par rapport au problème des antennes-relais. Reste que, je pense que Mme Cambou a tout à fait raison, en dehors de la vérification de ce qui se passe au niveau des antennes-relais, en termes de préoccupation de santé publique, nous avons tous besoin de savoir ce qui se passe au niveau de la population en général puisque les 50 000 antennes-relais n'exposent pas l'ensemble de la population. Je pense que des mesures de dosimétrie individuelle pourraient permettre d'avancer. Il faut savoir qu'il y a deux appareils de mesure au niveau mondial et que l'étude de Jean-François Viel dont nous avons beaucoup parlé montre qu'ils ont eu énormément de problèmes techniques liés à la fiabilité, à la validité des dosimètres. La mise au point d'appareils de mesures fiables doit faire l'objet de nouvelles recherches. Une fois de plus, je pense qu'il faut bien distinguer l'exposition de la population générale à l'ensemble des ondes et à l'ensemble des fréquences utilisées et l'exposition des riverains d'antenne liée à la proximité par rapport aux antennes.

Par rapport à l'Arcep, je rejoins tout à fait ce que vient de dire Mme Cambou. Je rappellerai ce que j'ai dit dès le premier jour : il faut réfléchir tous à la téléphonie mobile dont nous avons besoin. L'exposé du représentant de l'Arcep ne fait que me confirmer que l'on a besoin de réfléchir à cette question très sérieusement. Si c'est le toujours plus de technologie de ce genre, si c'est le toujours

plus d'applications de sans fil, nous allons être dans un champ électromagnétique d'une part de plus en plus complexe et composite et d'autre part de plus en plus important. Il va y avoir une multiplication des occurrences et des valeurs de champ auxquels nous sommes exposés. Nous sommes tout à fait favorables à ce débat autour de la question « de quelle téléphonie mobile avons-nous besoin ? » et à une modification à la suite de ce débat éventuellement des missions qui pourraient être données à l'Arcep.

Jean-François GIRARD

Merci Mme Le Calvez. Je donne la parole à Monsieur Brottes. Monsieur Brottes me fait un clin d'œil quand il demande la parole. Il ne lève pas la pancarte. Ce n'est pas que je lui donne la parole de façon préférentielle, c'est qu'il a fait un clin d'œil depuis longtemps.

François BROTTES, Député

Merci Monsieur le Président. Je voudrais faire deux remarques. D'abord, je voudrais dire à France nature environnement qu'ils doivent être, eux et d'autres, très favorables aux transports en commun. Je suis personnellement adepte obligé du TGV et si vous enlevez à ceux qui travaillent dans le TGV la possibilité d'utiliser Internet et les SMS, la possibilité quand le TGV est à l'arrêt de prévenir que vous n'allez pas pouvoir assurer vos réunions et vos rendez-vous (à ce moment-là, le TGV ne roule pas), je crois qu'il est quand même important de garder un lien.

Jean-François GIRARD

Si jamais il n'y a pas ce lien, vous défavoriserez les gens qui habitent dans les régions. Ce sera encore une mesure anti-région.

François BROTTES, Député

En plus, on pénalisera le transport en commun. Il faut trouver l'usage, mais je pense que le problème n'est pas entre tout et rien.

Après, je voudrais dire à l'Arcep, un peu gravement d'ailleurs, que j'en appelle à plus de neutralité dans vos propos, parce que le ton qui a été utilisé tout à l'heure n'est pas acceptable. A plusieurs reprises, j'ai été l'un des législateurs qui a travaillé sur la définition des missions de l'Arcep. Nous les avons modifiées à deux reprises notamment parce que, trop souvent, nous avons constaté que l'Arcep était sortie du champ des missions qui étaient les siennes. Dans le contexte d'une table ronde comme celle-ci, le boulot du régulateur est de réguler dans le cadre de missions confiées par le législateur, de faire des recommandations pour que cette régulation fonctionne, de sanctionner lorsque les gens sont hors des clous, mais ce n'est pas forcément d'émettre des avis sur des sujets qui ne sont pas au cœur de ses missions. Je le dis parce qu'il est important que, dans un contexte comme celui-ci, chacun garde bien sa place parce que, sinon, cela porte préjudice à l'ensemble du débat. S'il faut revenir sur le chantier de la modification des missions, nous y reviendrons. Et ce n'est pas un problème d'opposition et de majorité, je peux vous dire que, là-dessus, nous étions pleinement d'accord les uns avec les autres pour bien spécifier le champ des missions du

régulateur. Je fais cette demande parce que c'est très important. La parole certes est libre, mais chacun doit s'exprimer dans le cadre des missions qui sont les siennes et pas au-delà.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Brottes. Je donne la parole à la représentante du CRIIREM, à Monsieur Nègre puis à Monsieur Setbon, et à l'AFOM ensuite.

Catherine GOUHIER, CRIIREM

Merci Monsieur le Président. J'aurais voulu revenir sur le 0,6 volt/mètre et sur la façon dont ce chiffre est apparu. Il y a un texte législatif dans lequel il figure, c'est une résolution du Parlement européen qui date de 1999. Lorsque les rayonnements électromagnétiques sont apparus dans notre environnement, il s'est avéré qu'il fallait légiférer. C'est la Communauté européenne qui a cette compétence. Une première commission a été créée et a abouti à une première résolution du Parlement européen de 1994 qui demandait l'application du principe de précaution dans le domaine des ondes électromagnétiques. Puis, une nouvelle commission du Parlement a été créée, la commission Tamino, qui elle a émis des propositions au Conseil de l'Europe et à la Commission européenne. Dans ce rapport, Tamino conclut à deux effets : des effets thermiques reconnus par tous et des effets athermiques qui sont montrés par certaines études, mais pas par d'autres. Le Parlement européen a donc décidé d'appliquer le principe de précaution et, au nom de ce principe, après discussion et compromis, de proposer deux normes :

- une norme pour les effets thermiques, c'est-à-dire pour des expositions de courte durée avec des valeurs de champs élevés (c'est le 41, 58, 61 volts/mètre que l'on utilise aujourd'hui) ;
- des normes concernant les expositions à des niveaux faibles mais sur des longues durées : à moment-là, le Parlement parlait de 8 jours d'exposition répétée. Pour cette forme d'exposition, il a proposé une norme de 1 volt/mètre toutes fréquences confondues, c'est-à-dire pour les hyperfréquences au-delà des radiofréquences de 0,6 volt/mètre. C'est ce que nous proposons aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes toujours devant cette incertitude : cela fait dix bonnes années que cette résolution est parue, mais nous sommes toujours devant cette incertitude. A mon avis, ce n'est pas la répétition des études qui va nous permettre d'affirmer soit qu'il n'y a pas d'effet soit qu'il y en a. Je crois qu'il faut reconnaître cette incertitude comme elle a été reconnue ce matin, je crois, par presque tout le monde autour de la table et à partir de là dire : il y a une incertitude, que faisons-nous ? Je crois que cette proposition du Parlement européen des 0,6 volt/mètre comme compromis est une bonne proposition, à laquelle CRIIREM adhère complètement.

Par rapport au COFRAC dont on a parlé tout à l'heure, je pense qu'il serait bien que ce ne soit pas que les industriels et le ministère de l'industrie qui participent au COFRAC, mais que cela s'ouvre un petit peu, de façon à ce qu'il ne puisse pas y avoir de différence de jugement sur ceux qui peuvent être COFRAC et ceux qui ne peuvent pas être COFRAC. Je pense également que la mission de l'Arcep telle qu'elle nous a été décrite écarte vraiment les problèmes sanitaires et je trouve que, comme l'a dit Monsieur Brottes, c'est vraiment inadmissible de la part d'un organisme aussi important que l'Arcep de ne pas inclure le paramètre santé dans le développement de la téléphonie mobile. Je pense que, si ce paramètre avait été inclus dès le départ, nous n'en serions sûrement pas là aujourd'hui.

Ensuite, j'aurais voulu parler d'un autre mode de mesure qui est la balise permanente que l'on peut placer dans un appartement, dans une habitation, sur un balcon, dont les villes devraient toutes disposer. C'est une espèce de mouchard. Le mot « mouchard » ne me plaît pas trop, je préfère « balise permanente » : c'est un appareil de mesure qui va nous donner les fréquences reçues dans ce lieu et les niveaux de champ de en fonction des fréquences. Je crois que c'est un outil qui devrait être mis en place dans toutes les villes et dont les services devraient pouvoir disposer pour aller vérifier ce qui se passe en tel ou tel point.

Ensuite, on parle d'études faites à partir du dosimètre. Le dosimètre ne me semble par un très bon outil pour ce genre d'étude. D'abord, il ne faudrait pas confondre, lorsqu'on est exposé à de la radioactivité, on a un effet-dose que l'on n'a pas du tout ici. Ici, on est exposé à un champ donné, il n'y a pas d'effet cumulatif, le principe est différent. Ensuite, je pense que les outils dont nous disposons aujourd'hui sont loin d'être parfaits. Je connais un dosimètre qui ne mesure pas au-delà de 5 volts/mètre : cela me semble nettement insuffisant pour pouvoir conclure, en donnant simplement ce dosimètre à une population, qu'elle est faiblement exposée dans la mesure où il exclut déjà les mesures les plus élevées.

Une dernière chose, par rapport au protocole, CRIIREM est tout à fait prêt à se mettre autour d'une table pour discuter du protocole. Nous avons donné notre protocole à l'ANFR mais nous sommes prêts à en discuter. Il est sûrement perfectible, il a sûrement aussi ses défauts, je pense que ce serait bien que nous puissions nous mettre tous d'accord sur cette façon de mesurer.

Jean-François GIRARD

Merci. La parole est à Monsieur le sénateur Nègre puis à Monsieur Setbon.

Louis NEGRE, Sénateur

Je vais essayer de résumer ce que j'ai cru comprendre. Ce seuil, si j'ai bien compris, n'a pas de valeur scientifique. Ce seuil est une valeur arbitraire ou un compromis, ce sont les termes qu'emploient même les associations. Ce seuil, je l'ai entendu tout à l'heure, aurait pu être de 0,4, 1 ou 2. C'est un compromis, mais pour autant, on me dit qu'il est basé, pour Mme Le Calvez et le CRIIREM, sur des études scientifiques robustes : c'est le terme que vous avez employé. Et Madame qui représentait le CRIIREM, vous me dites : le Parlement européen s'est appuyé sur une étude pour en déduire le 0,6. Que valent ces études ? Il y a des scientifiques autour de la table. Je voudrais que l'on avance dans ce dossier du 0,6 ou pas du 0,6 parce que, encore une fois, cela me paraît être un élément essentiel de notre discussion.

Par ailleurs, j'ai entendu quelque chose d'autre, qui n'est pas ce seuil mythique du 0,6 mais qui est le principe Alara. Pour moi, ce n'est pas exactement la même chose. Dans les deux cas, il y a une approche de précaution incontestable, mais qui n'aboutit peut-être pas au même résultat sur le terrain. Je me tourne vers les scientifiques. Faut-il prendre le seuil de 0,6 tel qu'il nous a été indiqué et si oui, pourquoi ? Ou est-il préférable de s'appuyer sur le principe Alara, ce qui serait déjà un progrès considérable ?

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Nègre. La parole est à Monsieur Setbon.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Pour poursuivre dans cette direction, je rappelle que, Monsieur le Président, vous avez bien énoncé au début de cette table ronde que nous n'étions pas une assemblée scientifique et donc qu'à ce titre nous ne pouvions pas utiliser de façon organisée et construite des référentiels scientifiques que nous ne pouvions pas vérifier.

Sur la question du 0,6 volt/mètre, certains l'avancent comme un compromis. Le compromis est entre quoi et quoi ? Quel est l'objectif qui est fixé à ce compromis ? Et surtout qui l'a repris ? A t-il fait consensus dans la communauté scientifique et dans la communauté des régulateurs des radiofréquences ? Apparemment non.

On nous dit que l'étude princeps à travers laquelle ce seuil a été établi - je rappelle que le compromis ou le consensus autour d'un seuil ne se fait pas à travers une étude, mais à travers la confrontation d'un certain nombre d'études avec une expertise sur ces études, etc. - pose la relation entre une exposition donnée et des effets. Or, on s'arrête au mot « effets » sans ajouter ce qui nous intéresse le plus « à des effets néfastes sur le plan sanitaire ». Or personne n'est en mesure de prolonger le terme d'« effet » par une expertise dans la mesure où les troubles du sommeil peuvent, à ma connaissance, dans certaines circonstances, devenir des troubles sanitaires, mais que des perturbations du sommeil ne le sont pas pour autant, comme n'est pas un effet néfaste le fait d'être fatigué quand on passe 5 heures devant son ordinateur ou quand on roule au volant de sa voiture pendant un certain temps. Des activités produisent des effets, des expositions produisent des effets. Pour autant, peut-on dire que ce sont des effets sanitaires qui ont une configuration, un recensement accepté par la communauté scientifique ? Je ne l'entends pas de cette façon.

A partir du moment où nous ne sommes pas une assemblée scientifique et où il y a une large discussion qui ne peut pas se faire dans cette enceinte sur « comment rétablir un seuil acceptable sur le plan sanitaire ? », je suis entièrement d'accord pour poser la question du seuil ou de la régulation de l'exposition en termes non pas d'effets sanitaires néfastes, mais en termes de « aussi bas que raisonnable et possible ». C'est un mode de raisonnement, ce n'est pas une étude scientifique. Si on prend cette orientation – cela peut être l'une des conclusions de la table ronde –, il faut que cette recherche d'un seuil selon le concept Alara prenne en compte toutes les dimensions qui rentrent dans cette construction du seuil, à savoir : y a-t-il ou non transfert de l'exposition entre l'abaissement d'un seuil de l'antenne-relais à la téléphonie mobile ? Y a-t-il le même service rendu dans les contraintes qui sont celles imposées par le régulateur à travers cela ? Quel en est le coût induit ? Qui supportera ce coût ? Voilà comment on pourrait raisonner en termes de seuil pour ajuster au fur et à mesure un niveau d'exposition le plus bas possible, mais qui, globalement, n'arrive pas à surajouter une exposition dans un sens ou à réduire le service et sa répartition sur le territoire.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Setbon. La parole est à l'AFOM, Monsieur Danjou.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Merci Monsieur le Président, sur les deux sujets sur lesquels vous nous invitez à parler. Tout d'abord, l'exposition du public et les moyens de mesurer cette exposition, de la contrôler et effectivement, d'informer les Français sur cette exposition parce que qui dit exposition dit information. Nous souhaitons vraiment que les Français puissent connaître facilement et gratuitement le niveau de leur exposition aux ondes radio dans leur maison, dans leur travail, à l'école pour leurs enfants et dans tous les lieux de leur choix. Je crois que cette information est vraiment importante pour objectiver le sujet des ondes radio qui nous réunit aujourd'hui. C'est un sujet souvent passionnel, mais essayons de l'objectiver pour quantifier, pour qualifier et pour répondre à l'inquiétude des gens, ce qui est le plus important.

Aujourd'hui déjà, il existe des dispositions réglementaires et conventionnelles, cela a été rappelé, en particulier par l'ANFR. Et dans le guide des bonnes pratiques signé avec l'AMF, vous savez que tout citoyen peut demander une mesure de champs électromagnétiques : il suffit qu'il fasse une demande écrite soit auprès du maire soit auprès d'un opérateur. Entre 2005 et 2008, plus de 5 500 mesures ont ainsi été réalisées, qui ont permis localement de répondre aux questions et aux inquiétudes des gens. Il faut savoir, cela a été dit, que ces mesures sont réalisées par des laboratoires indépendants qui sont accrédités par le COFRAC, un organisme officiel (on a cité le bureau Veritas tout à l'heure) sous le contrôle de l'Etat à travers l'ANFR. D'ailleurs, je pense que si le CRIIREM qui fait de très bonnes mesures de champs était accrédité par le COFRAC, il s'ajouterait à la liste des laboratoires auxquels il est fait appel dans ce cadre.

Je voudrais revenir là-dessus parce que nous regrettons vraiment qu'un certain nombre d'associations jettent régulièrement le discrédit sur ces mesures au seul motif que les opérateurs payent, remboursent le prix de ces mesures. Bien entendu, ces critiques sont absolument sans fondement et que ne dirait-on si les opérateurs ne voulaient pas payer ces mesures ? Je ne vois pas qui les paierait. L'Etat veut-il les payer ? Les maires veulent-ils les payer ? Je ne crois pas que ce soit le cas. Souvent, ces mesures sont entachées de soupçon et nous trouvons que cette situation n'est pas satisfaisante. Nous avons d'ailleurs précisé les choses dans le guide des bonnes pratiques avec l'AMF. Les maires ont la possibilité de demander des mesures, cela a été confirmé par un témoignage ce matin, en un lieu et à une heure dont les opérateurs ne sont même pas au courant. Nous voudrions en terminer avec ce mauvais procès, cette mauvaise polémique qui est vraiment dépassée.

Nous pensons que, pour l'avenir, il faudrait aller plus loin et ce serait bien que la table ronde aboutisse à de nouvelles initiatives pour développer, améliorer l'information des populations sur leur exposition aux ondes radio. Très concrètement, nous proposons d'expérimenter trois nouveaux dispositifs :

- Des mairies pourraient par exemple être équipées pour les unes de sondes large bande et pour les autres de bornes qui permettent de mesurer l'exposition en continu chez les gens, parce qu'il est important que les gens puissent voir comment évolue leur exposition en continu. Je rappelle qu'en ce qui concerne les émetteurs de télévision ou de radio, le niveau d'exposition est constant 24 heures sur 24. En revanche, en ce qui concerne les antennes-relais, le niveau d'exposition varie dans la journée en fonction du niveau d'utilisation de l'antenne. La nuit, l'exposition est plus faible parce qu'il y a peu de gens qui téléphonent. Dans la journée, en particulier en fin d'après-midi, l'exposition est plus forte.

- Nous pourrions également tester l'idée que chaque maire puisse faire réaliser des mesures pour chaque nouveau projet d'antenne à l'emplacement de son choix. Il pourrait faire une mesure avant et une mesure après. Ce sont des propositions très concrètes que nous mettons sur la table. C'est peut-être déjà fait dans certains cas d'ailleurs, mais ce n'est pas systématisé.
- Au niveau national, je pense qu'il serait intéressant – là, je me tourne vers l'ANFR – que soit publiée chaque année une analyse de l'exposition aux ondes radio en France. Il y a déjà pas mal de choses qui sont faites, il y a un panorama qui est rendu public, mais si on pouvait avoir une analyse de l'exposition aux ondes radio en France sur la base du résultat des mesures effectuées, ce serait de nature à donner plus de transparence, plus de clarté à tout cela. Il serait également intéressant d'avoir une analyse comparative entre l'exposition aux ondes radio en France et l'exposition à l'étranger dans un certain nombre de pays, des pays voisins ou d'autre pays, en s'appuyant sur le résultat des mesures.

Autre point, la table ronde intervient en même temps que le changement de protocole de mesure de l'ANFR. Son Président en a parlé tout à l'heure, c'est la question du thermomètre, parce que les résultats ne sont pas les mêmes suivant le thermomètre. Ce protocole change pour des raisons d'harmonisation européenne, cela a été dit. Nous souhaiterions que ce changement de protocole soit accompagné de toute la pédagogie nécessaire pour éviter les confusions et les malentendus - on a vu autour de ce débat à quel point c'est compliqué et à quel point la confusion peut vite s'installer - , que ce nouveau protocole puisse faciliter et clarifier l'information des Français sur leur exposition aux ondes radio. De ce fait, nous souhaitons que le changement de protocole soit l'occasion de s'interroger sur le sens des résultats. Les résultats sont communiqués aux riverains et aux maires. Ils sont mis en ligne sur le site cartoradio.fr qui, effectivement, est trop peu connu alors que c'est un site très bien fait, qui permet à chacun de savoir quel est son niveau d'exposition. Mais, l'ANFR l'a dit, les résultats pour les antennes-relais ne correspondent pas à l'exposition réelle, ils correspondent à un niveau théorique maximum qui est calculé par des extrapolations max de max comme l'a dit Monsieur Miquel et qui n'est pratiquement jamais atteint. Bien sûr, ce niveau théorique maximum a un sens, il permet à l'ANFR de vérifier le contrôle strict de la réglementation, c'est-à-dire que l'on ne dépasse le seuil réglementaire, le fameux 41 volts/mètre mais pour un riverain, cela n'a pas véritablement de sens parce que le riverain a besoin de connaître son exposition réelle en continu. La quantification de l'exposition réelle est un sujet important dans la réponse à apporter aux interrogations, aux inquiétudes des riverains. Nous sommes donc tout à fait favorables, dans un souci de rigueur et de transparence, à la suggestion faite tout à l'heure par l'ANFR de travailler, d'avancer rapidement avec l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet du nouveau protocole de mesure en associant tous les acteurs intéressés.

Je voudrais revenir un instant, si vous le permettez, sur le 0,6 volt/mètre puisque le sénateur Nègre nous a invité à crever l'abcès en quelque sorte. Je souhaiterais souligner à nouveau plusieurs points. D'abord, je remercie le représentant de l'Afset de l'exposé qu'il nous a fait, qui nous a permis d'entendre la genèse de ce 0,6 volt/mètre, en particulier avec l'étude princeps qui en est à l'origine. Si j'ai bien entendu ce qui a été dit, cette étude n'a pas été confirmée puisque deux répliques ont été faites par les mêmes auteurs ou par les mêmes équipes, y compris une réplique en multipliant la puissance par 100, et qu'ils n'ont pas pu détecter d'effet dans cette réplique. J'ai entendu aussi ce qu'a dit Mme Le Calvez et un certain nombre d'études qu'elle a mentionnées comme TNO, Kundi. Je rappelle d'ailleurs que ces études ont déjà été mentionnées : nous avons eu un débat sur les études sanitaires lors de la première journée. Je ne voudrais pas revenir là-dessus et rouvrir le sujet mais enfin, ces études ont été mentionnées en présence des représentants de l'OMS et il a bien été confirmé qu'elles ont toutes été prises en compte, y compris l'étude princeps, dans les avis des

autorités sanitaires les plus récents, dans l'avis de l'OMS sur les antennes-relais que sa représentante nous a rappelé l'autre jour et elle a bien indiqué que l'OMS confirmait son avis à la lumière de toutes ces études sur le fait que les antennes-relais ne présentent pas de risque pour la santé des riverains.

A partir de là, le 0,6 volt/mètre n'est recommandé ni par l'OMS ni par aucune autorité sanitaire au monde : c'est quand même un point essentiel. Tout à l'heure, le représentant de l'Afsset a bien dit que ce n'était pas un seuil d'effet sanitaire mais que, si on était sur un principe sanitaire, on s'en tenait au seuil de l'OMS.

D'autre part, il faut comparer les réglementations étrangères qui nous ont été présentées d'ailleurs le 6 mai dernier par l'ANFR. Cette présentation a bien montré que ce 0,6 volt/mètre n'a jamais été en vigueur dans aucun pays ni dans aucune ville au monde. On nous parle de la résolution du Parlement européen, il faut être très précis là-dessus également. Il y a bien eu une résolution du Parlement européen au mois d'avril dernier, je précise que cette résolution a demandé que les seuils soient révisés – révisés ne veut pas dire abaissés – en se fondant sur l'avis du comité d'experts européen, c'est-à-dire le SCENIRH. Le dernier avis de ce comité européen, qui date de février dernier, a confirmé que les seuils n'avaient pas lieu d'être révisés.

Enfin, on nous parle de la ville de Salzbourg parce qu'un véritable mythe s'est créé autour de la ville de Salzbourg. Je précise à nouveau que le chiffre de 0,6 volt/mètre n'est pas en vigueur dans la ville de Salzbourg. La réglementation en Autriche est fondée sur les seuils de l'OMS. La fixation des seuils sanitaires est d'ailleurs un sujet de compétence nationale en Autriche et non pas un sujet de compétence municipale. Il n'y a donc pas de 0,6 volt/mètre qui soit en vigueur à Salzbourg. Si les personnes qui parlent de Salzbourg sont en mesure de nous sortir un document montrant une réglementation sur le 0,6, qu'elles nous le montrent. Je confirme qu'il n'y en a pas. D'ailleurs, le gouvernement autrichien a fait appel à l'OFCOM suisse pour faire une étude qui a démontré que le 0,6 volt/mètre à Salzbourg était tout à fait inapplicable et qu'il signifierait la fin du téléphone mobile à Salzbourg. Cette étude, je l'ai sous les yeux, même si cela ne plaît pas aux gens qui ont dit le contraire.

Il faudrait avoir l'honnêteté intellectuelle quand on dit des choses, de prouver les choses, de montrer des documents, ou sinon d'arrêter de le dire.

Un dernier point, et j'en terminerai Monsieur le Président – pardon si j'ai été un petit peu long -, il faut préciser que les seuils OMS s'appliquent en sortie d'antenne. Là, il y a souvent aussi une confusion parce que la technique se mêle au discours. Le 41 volts/mètre s'applique en sortie d'antenne. Le 0,6 volt/mètre : dans le dernier communiqué de presse de Robin des toits qui date du 11 mai, il est demandé le remplacement du 41 volts/mètre par du 0,6 volt/mètre, il s'agit bien de la mesure en sortie d'antenne. Je rappelle que, si on remplace le seuil à 41 volts/mètre par un seuil à 0,6 volt/mètre, on divise en gros par 100 le niveau du champ, on divise en gros par 10 000 la puissance des émetteurs radio. Comme on divise par 10 000, cela ne peut pas fonctionner. C'est la fin des moyens de communication modernes : cela a été décrit par l'Afsset dans un document en 2004 qui est disponible sur Internet. On priverait donc les habitants des communes concernées, sans raison sanitaire, de la téléphonie mobile, mais aussi de la radio, de la télévision, de tous les services radio, police, pompiers, Samu, puisque ce sont tous des ondes radio.

J'en terminerai pour dire que Monsieur Cendrier nous a indiqué qu'il constatait que les citoyens sur le terrain seraient d'accord pour l'installation d'antennes-relais à condition que l'on soit en dessous de 0,6 volt/mètre. Je crois que vous avez dit cela tout à l'heure, Monsieur Cendrier.

Etienne CENDRIER

Inaudible.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Oui, mais je l'ai entendu et cela a été noté au procès-verbal de la précédente réunion. Je voudrais rappeler ici que les niveaux d'exposition mesurés, pour l'école Bizet à Saint-Cyr-l'Ecole et l'école Maria Vandamme, les seuils étaient inférieurs à 0,2 volt/mètre. Plus récemment, les médias se font l'écho d'une habitante de Sanguinet dans les Landes qui a déménagé à 80 kms pour que ses enfants changent d'école alors que le niveau mesuré dans l'école de Sanguinet était de 0,29 volt/mètre. Je pose la question à Monsieur Cendrier : où est l'accord des citoyens qui se constate sur le terrain ? Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Danjou. La parole est à l'Association des maires de grandes villes.

Mireille ROY, Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Je suis adjointe au maire de Lyon. Comme vous le savez peut-être, dans notre région, nous avons eu quelques points chauds à propos des antennes de téléphonie mobile. De mémoire, nous avons une école dans le 5^{ème} arrondissement dont la cour de récréation se situe sur le toit. Il y a une antenne de téléphonie de l'autre côté de la rue, sur le toit, donc à 50 mètres des enfants. A Tassin la Demi-Lune, qui est dans la proche banlieue, un opérateur a été condamné à démonter l'antenne qui était située dans le jardin d'un riverain. A Caluire, dans la proche banlieue également, un article récent fait état de 12 cancers sur 20 logements et pose la question des antennes. On nous a expliqué tout à l'heure que cela pouvait être un hasard. Certainement, il y a peut-être beaucoup de hasard. Quoi qu'il en soit, nous sommes confrontés, comme beaucoup des élus ici, je pense, à une fronde de nos concitoyens, à des collectifs. Au départ, il s'agissait de collectifs de parents d'élèves, maintenant ce sont des collectifs de riverains, des gens qui se montent en association également dans des maisons de retraite. Bref, nous sommes dans une situation où nous, en tant qu'élus locaux, nous nous sommes pris en pleine poire toute l'inquiétude des gens. Moi, je me trouve totalement démunie. Nous avons d'une part une législation qui nous dit que les normes vont de 41 à 61 volts/mètre suivant la technologie utilisée et nous avons d'autre part des arrangements, chacun fait comme il peut, comme il veut et essaye de trouver la façon de répondre à l'inquiétude grandissante des gens.

Il se trouve qu'à Lyon - mais je pense que c'est le cas pour la plupart des villes -, dans 80 % des cas, les mesures qui sont effectuées sont en dessous de 1,5 volt/mètre. Cela a été ma première interrogation : si dans 80 % des cas, on est capable d'avoir, sans rien demander, des mesures qui soient si faibles, pourquoi cela poserait-il un problème de généraliser cela ? Je n'ai pas entendu de collectifs de nos concitoyens qui viennent se plaindre d'une mauvaise réception, dans les villes toujours pareil. En tout cas, moi, je n'en ai jamais reçu. Je pense donc qu'à Lyon, le téléphone mobile marche bien. Voilà.

Nous avons signé une charte en 2002 avec les opérateurs, nous étions l'une des premières villes à le faire. Cette charte a été révisée en 2006. Il se trouve qu'en 2002, les utilisations du téléphone portable n'étaient pas les mêmes que celles que l'on voit aujourd'hui. En 2002, le téléphone portable ne servait qu'à téléphoner en situation de mobilité, ce qui n'est plus le cas maintenant où il tend à remplacer le téléphone fixe, plus de multiples usages. Je pense donc que nous devons aussi réfléchir à ces nouvelles utilisations. C'est là où les collectivités ont peut-être un rôle à jouer dans la formation des gens. Nous-mêmes, nous avons fait une campagne de communication au mois de décembre juste avant Noël pour déconseiller l'usage du portable avant 12 ans. Je pense que chaque citoyen doit aussi réfléchir à son utilisation. Il a été évoqué tout à l'heure l'utilisation dans le TGV. Je pense que l'on peut accepter de passer 2 ou 3 heures dans un TGV sans téléphoner.

D'autre part, nous assistons aussi à une espèce de surenchère entre les villes. Chacun y va de sa petite charte, chacun y va de sa petite législation locale, de son petit arrêté. Finalement, je trouve que c'est contreproductif parce que les gens nous interpellent en nous disant : « Regardez à Paris, on est à 2 volts/mètre par 24 heures. Regardez à Besançon, il y a un technicien qui est formé. Regardez à Salzbourg ou ailleurs... » Alors que, finalement, quand on regarde bien les mesures, c'est à peu près équivalent. Mais nous sommes quand même démunis face à cette fronde.

Nous avons utilisé un autre levier : nous avons fait faire des mesures sur cinq écoles qui ont été concomitantes avec le CRIIREM et avec des organismes « cofraqués ». Pourquoi ces mesures concomitantes ? Pour essayer de lever la suspicion dont nous sommes victimes en tant que collectivités locales de la même façon que les opérateurs en sont victimes, c'est-à-dire que les organismes « cofraqués » sont suspectés d'intelligence tantôt avec les opérateurs tantôt avec les municipalités. En faisant des mesures en même temps, nous nous sommes dit que cela lèverait une partie de cette défiance. Ce serait simple si tout le monde utilisait le même protocole : il y a là encore un problème dont j'aimerais que les scientifiques s'emparent. Dans un premier temps, les mesures sont à peu près concordantes puisqu'on utilise une sonde large bande et puis, dans un deuxième temps, les instruments diffèrent, les calculs diffèrent, certains utilisent des valeurs de faite, d'autres des valeurs moyennes : nous sommes dans un flou scientifique, et non pas artistique, qui ne nous aide pas.

En tant que collectivités locales, quelles sont les pistes que nous pourrions proposer ? Déjà, ce qui me frappe, c'est que, il y a un an, quand je me suis emparée du dossier, quand je parlais de baisse des émissions, on me disait que ce n'était pas possible, finalement, je m'aperçois que l'on en parle, peut-être qu'il va y avoir un espoir de ce côté-là. Pour les pistes, j'avais pensé proposer d'utiliser le mobilier urbain dans certains cas. On pourrait aussi réfléchir à l'utilisation des bâtiments municipaux. Si on enlève les écoles sur lesquelles on a fait ôter les antennes, il en reste moins. Il y a les hôpitaux, mais on ne va pas les utiliser non plus. Cela pose le problème du fameux périmètre de sécurité. En ville, si on instaure un périmètre de sécurité, cela va être difficile parce qu'on est toujours à moins de 100 mètres d'une école, d'une résidence de personnes âgées, d'un hôpital, de lieux avec des personnes dites sensibles ou réputées telles. Peut-être faudrait-il instaurer, je crois que cela a été dit, un plan d'occupation des toits ou du moins intégrer les implantations au PLU ou au SCOT que sais-je, de manière à ce que, si des dépassements de seuils sont flagrants, ils puissent être opposables.

Sinon, j'ai bien entendu les propositions de Monsieur Danjou, je suis globalement d'accord avec ce qu'il nous propose. Les sondes à large bande, cela peut être une information, mais ce n'est pas une information qui est complètement fiable. A Lyon, nous en avons une. Après, cela pose le problème de la multiplication des demandes de mesures : c'est quelque chose qui devient exponentiel. Au

départ, nous arrivions à répondre assez vite aux demandes de mesures, mais maintenant, nous avons des délais qui sont extrêmement longs. Nous n'avons pas non plus de personnel. Vous savez tous que nous sommes dans une période plutôt de récession au niveau du personnel et nous avons peu de gens capables physiquement d'assurer ces mesures.

Un petit mot aussi sur cartoradio : c'est un site que je trouve assez compliqué pour le grand public, compliqué à utiliser puisqu'on a uniquement des points. Ce serait mieux que l'on ait des zones. J'ai essayé de mettre en place une cartographie par arrondissement dans ma commune, de manière à ce que ce soit plus facile de visualiser les antennes existantes et les antennes en projet. Cette carte est actualisée tous les six mois mais ne donne pas les indications telles que les souhaiterait Priartem.

Vous disiez tout à l'heure que, si l'on était à 0,6 volt/mètre, ce serait la fin du téléphone mobile. Moi, je pense que, dans le cadre d'une utilisation normale du téléphone mobile, on est à une couverture suffisante. Effectivement, si on veut regarder le match de foot et annoncer le résultat à la mi-temps à tous ses copains, on aura peut-être des problèmes, mais cela ne me semble pas être quelque chose de crucial. On nous oppose aussi souvent la sécurité : il y a encore pas mal de gens qui n'ont pas de téléphone portable et qui ne se sentent pas particulièrement en insécurité.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Je donne la parole à Monsieur Cendrier.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Comme le disait le Général de Gaulle, il me semble que quelqu'un a posé une question tout à l'heure. On va rentrer dans le vif du sujet. Sur les fameux 0,2 volt/mètre, 0,29 à l'école Bizet Saint-Cyr-l'Ecole, où serait l'accord des citoyens ? On arrive précisément sur ce que vous disiez à un autre moment, les mesures de sécurité par les associations. Je rappelle que la justice française s'est déjà exprimée sur le sujet dans un jugement du 2 mai 2006 : on a pu montrer que des bureaux de contrôle avaient prévenu l'opérateur auparavant de l'heure et de l'endroit où se faisaient les mesures. Or il se trouve qu'à l'école Bizet à Saint-Cyr-l'Ecole...

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

C'est faux, Monsieur Cendrier, vous avez été condamné en justice pour diffamation là-dessus. Alors ne recommencez pas.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Il me semble que j'ai été relaxé.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Vous avez été condamné au civil, vous le savez très bien.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

J'ai été relaxé.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Monsieur, vous avez été condamné au civil.

Jean-François GIRARD

Essayez de dire la vérité.

Etienne CENDRIER

Je vais vous dire la vérité. J'ai gagné au pénal face à Orange et SFR, le tribunal m'a reconnu la bonne foi et a estimé que j'avais des éléments suffisants pour remettre en cause jusqu'à la fiabilité des mesures.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Il a reconnu la diffamation également.

Etienne CENDRIER

Pas du tout, Monsieur.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Si.

Etienne CENDRIER

J'aimerais pouvoir terminer.

Jean-François GIRARD

Monsieur Danjou, je vous redonnerai la parole après.

Etienne CENDRIER

J'ai été poursuivi en diffamation par les trois opérateurs sur les mêmes propos... Comme quoi, il semblerait qu'il n'y ait pas qu'en matière de tarif qu'il y a des ententes entre les opérateurs. On m'avait poursuivi pour avoir dit que la téléphonie mobile était dangereuses dans ses conditions

techniques actuelles et pour avoir dit qu'il y avait de la triche sur les mesures, c'est-à-dire que les bureaux de contrôle prévenaient les opérateurs auparavant et que l'on avait donc des résultats qui n'étaient pas les bons résultats.

Le 2 mai 2006, j'ai gagné au pénal face à Orange et à SFR et, je le répète, le tribunal a estimé que j'avais des éléments suffisants pour remettre en cause jusqu'à la fiabilité des mesures. Au civil, ce jugement est intervenu après, face à Bouygues Télécom qui m'avait attaqué au civil, me réclamant 200 000 euros à moi personnellement, j'ai effectivement été condamné mais pour imprudence dans les mots. Le jugement a considéré que « triche », vu que je ne faisais que quelques fois la preuve qu'il y avait eu manipulation, n'était pas prudent mais m'a donné raison sur le fond. Face à Bouygues, je dois dire qu'il y a eu des manipulations sur les mesures et face à SFR et à Orange, je peux dire qu'il y a eu de la triche.

Je confirme que, sur l'école Bizet à Saint-Cyr, 0,2, c'est le seuil de Veritas. Veritas fait partie des bureaux de contrôle qui ont été visés dans ce jugement. Pierre LE RUZ en avait fait : il avait des seuils entre 2 et 4 volts/mètre selon les endroits. D'où l'importance de trouver un thermomètre effectivement qui ait l'accord de tout le monde, d'où l'importance de la mise en place de ces sondes de mesure en continu qui soient actionnées... Parce que nous sommes dans un problème qui touche tout le monde, la plupart de la population intéressée a un niveau de connaissances suffisant et peut être facilement formée pour actionner elle-même ces sondes de mesure en continu. Je pense que les instruments de dosimétrie personnelle à l'heure actuelle méritent d'être étudiés, mais ne sont pas forcément valides encore sur le plan de l'analyse fine. Pour l'instant, ce sont des sondes de mesure en continu qui permettraient de répondre à cette question.

Je vais reprendre ce qui a été dit auparavant. Il faut vraiment démocratiser la mesure : c'est le seul moyen de mettre tout le monde d'accord. Il y a effectivement des désaccords sur les protocoles. Il est d'ailleurs surprenant que les opérateurs disent que les bureaux de contrôle sont indépendants. Cela me rappelle la fameuse discussion sur la culture et la confiture : moins on en a, plus on l'étale. C'est toujours vous qui dites qu'ils sont indépendants, ce n'est pas eux. Vous dites que tout cela doit être fait de manière indépendante, mais en même temps, vous voulez être associés à l'élaboration du protocole. Il me semble que ce sont les autorités de régulation qui doivent élaborer le protocole et nous le soumettre après. Vous ne devez pas être à l'intérieur du processus. De la même manière, quand vous dites que c'est normal que vous payez les mesures, moi, quand je paye mes impôts, je ne contrôle pas la façon dont l'argent que je verse à l'Etat est distribué. Vous devriez faire de la même manière ; le problème, c'est que vous avez les mains sur le volant aussi bien sur la recherche que sur les procédures. Vous ne devriez pas vouloir contrôler, payer et mandater les bureaux de contrôle parce que cela pose un vrai problème que le contrôlé soit celui qui mandate le contrôleur.

Tout cela permettra d'améliorer, ce que vous appelez de vos vœux, l'information sur l'exposition. Maintenant, vous dites que le 0,6 n'a jamais existé à Salzbourg. Je répète que ce serait une bonne idée que la personne de Salzbourg vienne parce que, selon nos informations, il a existé, il n'existe plus du fait des opérateurs unilatéralement, mais ce seuil de 0,6 volt/mètre a existé. Je vous rappelle que, quoi que l'on décide ici, le seuil de 0,6 a été popularisé au niveau de la population : c'est une demande. Vous dites que ce serait la fin des télécommunications modernes. Je vous rappelle qu'il y a des propositions de tester en vraie grandeur dans plusieurs villes, aussi bien rurales qu'urbaines. On va voir. Je vous mets au pied du mur : testons-le, voyons voir si c'est la fin des télécommunications.

Vous avez dit également qu'il faudrait sortir de la confusion. Nous parlons depuis le début d'exposition. Vous dites qu'il faudrait 0,6 en sortie d'antenne, mais ce n'est pas ce que nous avons demandé. Nous parlons de l'exposition. Les gens les plus proches des antennes-relais ne doivent pas prendre plus de 0,6 volt/mètre. Nous ne sommes pas du tout sur l'émission sortie d'antenne.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

L'émission a lieu partout, cela a été dit par l'ANFR pour clarifier. Sur les toits, il y a une exposition aussi.

Etienne CENDRIER

Alors nous allons vous parler de la dose que les gens reçoivent : les gens qui sont les plus proches de ces dispositifs ne doivent pas recevoir une dose de plus de 0,6 volt/mètre. J'espère que, cette fois-ci, ce sera clair.

Et puis, j'attire l'attention sur le fait qu'il faut se méfier de la problématique de valeur moyenne. La moyenne permet des pics d'exposition, ce n'est pas la solution. Il faut des valeurs pics, des valeurs indépassables, maximum. La façon dont se passent les mesures dans le cadre de la charte de Paris pose un vrai problème puisqu'à Paris, vous avez 2 volts/mètre en moyenne sur 24 heures, ce qui sur le plan scientifique est une aberration et qui, sur le plan de la prise de mesures, est là aussi aberrant puisque les points de mesure sont à 3 endroits différents. Vous aurez par exemple le living-room qui va être plus exposé, la chambre un peu moins, la cuisine encore moins, et on fait une moyenne de tout cela, le tout moyenné sur 24 heures. On se retrouve avec des moyennes de moyennes qui ne sont absolument pas rassurantes pour le public qui veut savoir, ce que demande la législation, à quoi il est exposé au maximum en matière de téléphonie mobile. La problématique ne se pose pas sur les ondes radio et télé que vous nous ressortez invariablement, c'est la téléphonie mobile qui nous occupe, je vous le rappelle.

Et puis, sur le Wi-Fi et sur le WiMax, je vous rappelle que les solutions filaires en fibre optique existent et que, cela a été rappelé par un participant au nom de l'AMF ce matin, il est anormal que l'on ne puisse pas avoir les informations claires et transparentes sur le niveau de couverture réseau filaire.

Jean-François GIRARD

Merci. Je vais donner la parole à l'Afsset et à SFR. Je vais demander aux deux parties, aux associations et à l'AFOM, de considérer qu'elles sont dans une table ronde, il y a d'autres gens, ce n'est pas le lieu de régler les problèmes entre deux des cinq groupes. Que vous apportiez vos opinions, sans sarcasmes de préférence, respectueusement avec des positions qui peuvent être différentes et qui le sont, c'est normal, nous sommes tous prêts à écouter. Les règlements de comptes sur le passé, y compris l'existence de différends judiciaires, n'ont pas à être évoqués ici.

Etienne CENDRIER

Inaudible 102

Jean-François GIRARD

Excusez-moi, vous pouvez me laisser parler, je ne vous ai jamais interrompu, Monsieur Cendrier. Vous êtes incapable de vous taire quand d'autres parlent. Je vous redonnerai la parole, mais vous vous taisez quand je parle. Vous permettez.

Une intervenante

Inaudible 103

Jean-François GIRARD

C'est très difficile d'avoir une salle de 60 personnes.

Une intervenante

Inaudible

Jean-François GIRARD

Je fais une remarque qui est valable pour les deux. J'ai commencé mon propos en disant que, les deux, vous n'aviez pas à avoir une espèce de jeu de ping-pong entre les deux parties. D'ailleurs, dans un jeu de ping-pong, on n'avance pas. Quand d'autres participent au débat, les élus, là, on a des propositions. Je suis désolé, c'est ce que je dis, et je peux encore dire ce que je pense. Je voudrais simplement que vous soyez capable de faire des propositions et de ne pas positionner votre attitude par rapport à ce que vous êtes. Vous avez dix ans d'opposition derrière vous. Aujourd'hui, pour la première fois, les choses sont un peu différentes, allez jusqu'au bout de cette évolution. On a l'impression que, de temps en temps, on avance, et de temps en temps, on recule. Vous me direz que c'est comme cela que cela se passe, d'accord, mais je maintiens que ce n'est pas bien respectueux du temps dont nous disposons, qui n'est pas illimité, ni du fait qu'il y ait une dynamique qui s'installe. Je trouve que ce retour sur quelques affrontements assez passionnels n'est pas de nature à faire avancer le dossier. Je donne la parole à l'Afsset qui l'a demandée tout à l'heure.

Gérard LASFARGUES, Afsset

C'est juste pour faire un petit correctif. Je ne voudrais pas que persiste une confusion. Je n'ai jamais dit que, par rapport à un seuil qui serait pris par rapport à des effets sanitaires, ce qui n'était pas le cas du 0,6 volt/mètre, il fallait prendre 41 volts/mètre. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je vous renvoie au futur rapport de l'Afsset pour indiquer la probabilité, la certitude ou l'incertitude d'effets sur la santé des champs électromagnétiques en dessous des seuils de 41 volts/mètre ou de 61 tels qu'ils ont été annoncés pour les effets thermiques.

Je voulais aussi répondre à Madame Le Calvez. J'ai bien entendu ses arguments. Simplement, je voudrais dire que j'ai rapporté les résultats de cette étude princeps sur les perturbations du sommeil dans la mesure où c'était ce qui avait fondé la décision du Département de Santé publique et

ensuite de la ville de Salzbourg pour essayer d'appliquer cette norme. Il s'agissait d'une étude clinique contrôlée chez l'homme : d'un point de vue scientifique, ce sont les études qui ont le plus haut niveau de preuve par rapport à des études d'observation épidémiologique notamment. Ceci dit, il est tout à fait exact que des autorités politiques ou même antérieurement certains scientifiques avaient émis des avis sur ce seuil voire des seuils plus bas, mais simplement, il n'y avait pas d'étude du même niveau que celle-ci. D'autre part, les études qui ont pu servir de motivation aux décisions par exemple au Parlement européen en 1999 ou à d'autres autorités politiques qui pourraient être des études épidémiologiques, observationnelles. Je voulais vous rassurer en disant qu'elles seront prises en compte dans notre rapport. Nous avons déjà pris une date pour auditionner Monsieur Kundi début juin. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup Monsieur Lasfargues. La parole est à Monsieur Lalande qui, j'en suis sûr, respectera la recommandation que je viens d'émettre sur le ton avec lequel nous travaillons. C'est de l'humour dont il est capable.

Richard LALANDE, SFR

Absolument Monsieur le Président. D'ailleurs, nous avons été impressionnés depuis hier par la qualité des débats, des interventions, des propositions qui ont été faites par les uns et les autres. Il est évident que, les uns et les autres, nous ne sommes pas toujours complètement d'accord sur les propositions et sur les remèdes à apporter, mais nous avons dit constamment depuis hier que nous sommes prêts à en discuter et à mettre au point avec l'ensemble des parties prenantes les instruments nécessaires.

Par ailleurs, vous comprendrez bien quand même, Monsieur le Président, que nous soyons obligés de réagir à des propos clairement diffamatoires nous accusant de collusion, d'entente. J'ai entendu que l'on éteignait les antennes au moment où les mesures étaient faites. En aucun cas, nous n'influons sur les mesures, tout cela est totalement faux. Comprenez que nous ne serons plus obligés de réagir si nous n'avons pas en face de nous des propos diffamatoires.

Je reviens finalement au problème de cette après-midi. Encore une fois, il y a un manque d'information, il y a un manque de transparence réel ou supposé par les gens, par nos concitoyens. Il y a des interrogations, des inquiétudes des riverains. Puisqu'on a parlé de Saint-Cyr-l'Ecole, c'est nous, SFR, qui avons été confrontés au désarroi de parents dont l'enfant avait un cancer. C'est dramatique. D'ailleurs, c'est par souci d'apaisement et absolument pas pour des raisons de seuil ou autres que nous avons décidé, par mesure d'apaisement et d'humanité, d'éteindre nos antennes à Saint-Cyr-l'Ecole. Mais il y a quand même un consensus autour de cette table : il y a un consensus sur le fait que l'on parle de deux choses différentes.

Il y a d'abord les antennes qui émettent avec un périmètre de sécurité physique tout autour, à l'intérieur duquel personne n'a le droit de rentrer sauf à éteindre l'antenne. Les seuils actuels sont faits pour justement vérifier que nul ne puisse approcher des antennes à une distance telle qu'il puisse avoir ces pressions radioélectriques. Ce sont des seuils techniques.

Il y a d'autre part les lieux de vie avec un champ moyen et nos concitoyens veulent avoir des informations sur le champ moyen auquel ils sont exposés. La mesure est-elle délicate ? Je ne vais

pas parler de la boulangère ou de la fleuriste, j'expliquerai à Monsieur Cendrier que les ondes, c'est comme la mer avec des marées, des vagues : cela vient et cela part en fonction de beaucoup de phénomènes aléatoires. Il ne faut pas croire que les ondes sont quelque chose de stable. Nous sommes donc obligés de faire une moyenne d'exposition dans les lieux de vie, Monsieur Cendrier, nous sommes obligés en effet de faire des moyennes. Les gens veulent savoir à quoi ils sont exposés, non pas à l'extrême point de leur balcon où ils passent de temps en temps mais rarement, mais en moyenne dans leur lieu de vie. Là, en effet, il nous semble, pour être transparent, qu'un protocole communément admis – beaucoup de personnes autour de cette table l'ont appelé de leurs vœux – de mesures qui pourraient ensuite être publiées est absolument indispensable pour d'abord savoir de quoi l'on parle. Je pense que cela permettrait déjà d'avoir des informations. On s'apercevrait en effet que l'exposition moyenne des gens est beaucoup plus faible que les seuils techniques dont on parlait tout à l'heure. Je pense donc qu'il est absolument indispensable de bien séparer cette notion de seuil technique réglementaire et la notion d'exposition moyenne dans les lieux de vie. Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Lalande. Monsieur Hubert pour l'INERIS, puis Monsieur Miquel, puis Monsieur Kerckhove, puis l'INCa.

Philippe HUBERT, INERIS

Merci Monsieur le Président, je reviens un peu en arrière sur les débats. On a évoqué tout à l'heure les notions de principe Alara et je pense que l'on était sur une voie qui était intéressante et que j'aimerais développer un petit peu. Le principe Alara, on l'a utilisé ici d'une façon qui n'est pas habituelle. Le principe Alara est utilisé dans des réglementations européennes, notamment la réglementation sur la radioprotection, mais dans ce cas-là, le principe Alara ne sert pas à fixer le seuil, mais à obliger à aller en-dessous du seuil, ce qui n'est pas la même chose. Le principe Alara n'a pas servi dans des réglementations récentes ou actuelles à fixer des seuils, il a servi à obliger les opérateurs, notamment dans le nucléaire ou ailleurs, à descendre en dessous des seuils. Je crois que c'est important. Le schéma de raisonnement et de gestion me paraît intéressant à développer. Il pourrait être utile ici. Dans le cadre de la radioprotection, le principe Alara est un principe parmi trois principes.

Le premier principe qui est mis en tête est la justification : je n'expose pas des gens si cela ne sert à rien. C'est comme cela que l'on avait retiré les bijoux dopés pour être un peu plus brillants avec des trucs radioactifs dedans.

Le deuxième principe est assez classique : je construis une norme qui est une limitation. Cette limitation, tout le monde n'en est pas forcément content, c'est une litote que de le dire, mais on fait cette limitation avec un processus. Je pense qu'il serait intéressant de revenir, si on a le temps, sur : comment construire une nouvelle limite d'exposition ?

Le troisième principe est : j'ai une obligation de descendre aussi bas que possible. Cela s'applique à tous les opérateurs dans toutes les situations. Cela veut dire que je mets tous les efforts proportionnés et cela amène à chaque fois à des niveaux différents. Cela pourra être 0,1 ou 0,01 volt/mètre dans certains cas, 2 dans un autre cas. Ce qui est important, dans la philosophie du principe Alara, c'est que les efforts soient proportionnés. Quand on peut le faire, on n'hésite pas,

quand cela coûte un peu d'argent, on n'hésite pas non plus, quand cela coûte très cher, on hésite : c'est cela le principe Alara dans le système de la réglementation européenne sur la radioprotection.

Je pense que ces trois principes qui s'enchaînent peuvent nous aider. J'ai vu que l'on tournait un peu autour dans ces discussions avec cette notion de justification : il n'y a pas de raison d'exposer quand cela ne sert à rien. Le débat sur des normes et des valeurs limites qui, finalement, risquent de laisser insatisfaites un certain nombre de personnes parce que l'on n'arrivera pas à démontrer que le risque est nul. C'est ce qui s'est passé dans le radiologique en tout cas. Troisièmement, l'obligation dès que l'on peut le faire à descendre plus bas. Je pense qu'il faut garder les trois en même temps comme un ensemble cohérent. Bien entendu, dire qu'il faut être aussi bas que possible est un vœu pieu si nous n'avons pas un système de surveillance. C'est là que rentre en jeu l'importance d'avoir un système de surveillance pour montrer comment les expositions baissent, comment les gens qui s'engagent à faire baisser les expositions les font baisser, etc. Ce que nous avons vu tout à l'heure sur la nécessité d'un système de suivi rentre dans le principe Alara parce que cela montre que l'on s'est engagé à baisser et on baisse effectivement.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Hubert. Monsieur Miquel, puis Monsieur Kerckhove, puis le représentant de CLCV.

Arnaud MIQUEL, ANFR

Le COFRAC (comité français d'accréditation) accrédite les organismes qui se présentent à l'accréditation. Le CRIIREM, s'il demandait son accréditation, sa demande serait retenue.

Mme l'élue de Lyon a parlé d'une expérience récente avec des mesures contradictoires simultanées faites par le CRIIREM et par un organisme accrédité. Vous aviez demandé d'ailleurs la présence en tant qu'observateur d'un agent du service local de l'ANFR. La mairie de Paris a déjà mené au moins deux expériences de mesures contradictoires sur l'insistance pressante du CRIIREM dénonçant ce qu'on a dit tout à l'heure. Il est dommage que la conclusion n'ait jamais pu être tirée. Il y a une expérience que j'ai non pas pilotée mais que j'ai suivie particulièrement en discutant directement avec Monsieur Contassot et son cabinet sous la précédente mandature. Le CRIIREM s'était engagé à suivre le protocole ANFR ; le CRIIREM n'a pas suivi le protocole ANFR bien que, sur le site du CRIIREM, vous trouvez : « le CRIIREM suit le protocole ANFR plus les prescriptions de l'INERIS ». Vous pouvez aller sur le site de l'INERIS, vous voyez ce que dit l'INERIS sur ses prescriptions. Ceci n'est pas un protocole. Le protocole réglementaire en France suivant le décret que j'ai cité tout à l'heure est le protocole ANFR. Je peux dire que si le CRIIREM se présentait à l'accréditation, l'accréditation serait refusée sur des éléments de base : il n'y a aucune référence normative dans le protocole CRIIREM, il y a simplement des références de résolutions du Parlement, de rapports de commissions du Parlement, etc. Je trouve peut-être un peu fort de la part d'associations que j'estime responsables et utiles d'aller dire aux maires : « c'est n'importe quoi les protocoles ». C'est un peu comme la comparaison entre la position de l'OMS et la position d'un rapport d'expert. Le protocole dit ANFR a été établi par l'ANFR et ensuite repris par l'ensemble de la CEPT et maintenant il va évoluer pour prendre en compte la norme européenne qui repose aussi sur le protocole CEPT. C'est un protocole qui est largement reconnu, pas par la France, mais par l'ensemble des pays avec des variations locales ou culturelles.

J'assiste assez régulièrement et je prie les autres municipalités de m'excuser de cela à la commission de concertation de la téléphonie mobile à Paris, puisque que cela permet pour quelqu'un qui est dans son bureau à Paris d'avoir une vision terrain sans passer trop de temps dans le TGV à téléphoner. Au cours de ces réunions, Priartem et Agir pour l'environnement ont dit plusieurs fois : « la discussion sur le thermomètre est close, nous avons un thermomètre qui est correct, le protocole ANFR ». Vous avez noté tout à l'heure que j'ai, et ce n'était pas une flagornerie, loué la qualité de l'exposé de Priartem sur ses critiques du protocole actuel parce que je les partage à 90 %. J'ai proposé de prendre en compte, pour l'évolution du protocole ANFR, un certain nombre d'évolutions pour évoluer dans le sens dont j'ai compris que c'était une demande des associations. Quand j'entends Robin des toits dire qu'il faut mesurer au niveau maximum, vous avez noté tout à l'heure dans mes propos que je disais que le protocole pourrait servir, à partir des mêmes données de base, à mesurer un niveau maximum (pour vérifier le respect de la loi) mais aussi un niveau moyen par des traitements clairs. Essayez de comprendre la manière dont le CRIIREM fait ses extrapolations : c'est incompréhensible. J'ai obtenu le protocole du CRIIREM après plus de 6 mois. J'ai essayé de le comparer avec les mesures que le CRIIREM publie : ce n'est pas la même chose. Beaucoup de maires nous posent des questions après avoir reçu des rapports du CRIIREM en disant : « Qu'est-ce que c'est que cela, on nous dit d'interdire telle toiture terrasse parce que la compatibilité électromagnétique, etc. » C'est du chinois ! Après, c'est facile de dire : « vous voyez, Messieurs les élus, il y a deux protocoles, on n'y comprend rien ».

Dernier point, Monsieur le député Brottes a dit tout à l'heure « le CRIIREM a trouvé des résultats inférieurs. » Si vous le souhaitez, je peux vous expliquer pourquoi le CRIIREM trouve des résultats inférieurs avec son protocole : parce qu'il ne peut pas ne pas trouver des résultats inférieurs bien que le CRIIREM extrapole les signaux TV et FM.

Enfin, sur la proposition de Priartem qui est louable de définir un cadastre des antennes en faisant mention de ce que j'ai présenté sur le transparent ville de Salzbourg. Il faut savoir que ce transparent a été extrait de l'étude complète qu'a faite l'OFCOM de la Suisse en coopération avec la municipalité de Salzbourg. C'est un travail énorme puisque, sur le transparent que j'ai présenté, il n'y a qu'une antenne et il y a une simulation de toute la ville. Rien qu'implanter des antennes sur une carte et tenir cela à jour, on peut certainement compléter en mettant des directions, des niveaux de puissance, des opérateurs, c'est ce que j'ai proposé dans mon évolution cartoradio. Mais tenir à jour quelque chose pour répondre à la question simple « où sont les champs les plus forts au regard des points principaux d'émission, de la hauteur des bâtiments ? », la carte colorée que j'ai vue dans certains pays... En Espagne, certaines municipalités font cela : il y a les rues bleues, les rues vertes, et puis il n'y a rien de rouge parce que ce sont les toits et qu'il est difficile de représenter en 3D une ville. C'est donc une idée séduisante mais qui est encore à l'état d'étude exploratoire assez difficile. Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci. Monsieur Kerckhove.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement

L'ANFR nous a demandé de répéter ce que nous avons dit et écrit. Oui, nous trouvons que le protocole ANFR est une bonne base, même s'il y a des détails à améliorer : je pense que l'ANFR le dit aussi. Je le dis et je peux même le redire. Et Priartem l'a écrit. Cela étant, localement, le lien

liant les opérateurs en termes financiers aux bureaux de contrôle est un biais qui est de nature à instiller le doute : il faut aussi répondre à cette question parce que c'est la réalité. Nous sommes bien là pour gérer la réalité et pas seulement des dogmes. Nous proposons donc pour qu'en termes de procédures, il y ait une transparence et une clarté vis-à-vis de ce problème local, de dissocier le financeur du contrôleur. Nous proposons notamment que les opérateurs contribuent financièrement au nom du principe pollueur-payeur à une manne qui irait à l'ANFR qui reverserait cela aux bureaux de contrôle, afin que le lien ne soit plus direct. Nous ferons la même proposition pour la Fondation santé radiofréquences, que les opérateurs ne financent pas directement une fondation et qu'ils ne soient pas directement dans le conseil d'administration. Je pense que c'est de nature à simplifier les relations qui, par moments, peuvent instiller un certain doute.

Quand je dis « le thermomètre est bon », quand il y a de la température, faut-il changer le thermomètre ? Pour le coup, la stratégie des opérateurs est tellement transparente qu'elle n'a dupé personne. Quand on nous dit, parce que les opérateurs nous l'ont quand même dit pendant près de 10 ans, je suis désolé d'y revenir, « le protocole ANFR est très bon » et, au moment où l'on arrive au 0,6 volt, on nous dit : « Ah oui, mais l'extrapolation de l'ANFR, on n'en veut plus, il faut changer le protocole ». Il faudrait savoir : soit le protocole de l'ANFR est bon et, dans ce cas, on ne le change pas, soit il était mauvais, mais il fallait nous le dire depuis 10 ans. Là, je suis vraiment désolé de revenir sur cette histoire de marée, très belle image poétique, mais les digues, on les construit sur la marée moyenne ou sur les grandes marées ? Moi, j'aimerais savoir. Dans les lieux de vie, on n'a jamais évoqué cette histoire de champs moyens. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Ce n'est pas parce que vous vivez chez vous sur une longue période qu'il faut calculer en moyenne. Ce que nous voulons, c'est la valeur pic. Je prends une autre image, qui est nettement moins poétique, mais quand vous passez devant un radar, si vous dites qu'en moyenne vous roulez à 130 kms/h mais qu'au moment où vous passez devant le radar, vous roulez à 200, vous êtes un danger public sur la route. Ne mélangeons pas, peut-être faut-il une donnée en moyenne, peut-être faut-il cette exposition générale qui prenne en compte la téléphonie mobile dans sa globalité (antennes et portable), mais il faut connaître la contribution de chaque champ, qu'il vienne de l'antenne-relais ou du portable. Pour moi, cela va de soi.

Autre élément, la question est double cette après-midi : le 0,6 volt en valeur pic dans les lieux de vie et sites sensibles est-il scientifiquement fondé ? Je suis désolé d'y revenir, mais je ne suis pas apte à répondre. Je ne suis pas scientifique, je peux vous lire l'étude de Kundi. Aurai-je la même légitimité que Kundi pour le dire ? Non. Ma formation initiale n'est pas scientifique et je ne tiendrai pas le discours à la place des scientifiques. Est-ce faisable ? Là, je peux répondre. Les opérateurs nous prédisent le chaos : après le 0,6, plus de téléphonie mobile. Je suis désolé, mais d'après les mesures de l'ANFR, dans 90 % des cas, c'est possible. Cela veut dire qu'il n'y a que 10 % des cas où ce serait le chaos ou alors, dans ce cas-là, vous nous dites que le protocole de l'ANFR est mauvais, mais alors là, je suis étonné parce que vous remettez en cause les bureaux de contrôle qui font les mesures depuis une dizaine d'années. Donc le protocole est bon, il fait apparaître que, dans 90 % des cas, on est déjà en-deçà des 0,6, donc il n'y a que sur 10 % des cas qu'il faut modifier la donne.

Jean-François GIRARD

Merci. J'ai promis la parole à Monsieur Bernhard.

Stéphane BERNHARD, CLCV

L'association CLCV a une position mesurée. Nous prenons acte de ce que le consommateur est attaché à la téléphonie mobile. Il n'y a donc pas lieu de la remettre en cause. Néanmoins, il n'a échappé à personne que le consommateur est versatile puisqu'il lui arrive également de demander le démontage d'antennes-relais, ce qu'il a obtenu dernièrement dans plusieurs décisions de justice.

En ce qui concerne les aspects scientifiques, je crois qu'il faut aussi malheureusement prendre acte d'une incertitude qui ne doit pas, selon nous, empêcher d'agir, ce qui me conduit tout droit à la réduction des émissions. Au niveau du montant des émissions et du fameux 0,6 volt/mètre, c'est un seuil qui a été également soutenu par la CLCV, mais aujourd'hui j'ai envie d'appeler à du pragmatisme. Vous me permettez de formuler un triptyque :

- Il y a d'une part ce que les associations revendiquent ; là, je crois que nous savons à peu près tous ce que revendiquent les associations.
- Il y a ensuite ce que la technologie permet ; là, c'est déjà un petit peu plus flou, nous ne savons pas vraiment finalement ce qu'il est possible de faire en l'état actuel des choses.
- Il y a enfin ce que les opérateurs veulent bien faire ; là, nous attendons un peu de savoir concrètement ce qu'ils sont prêts à faire pour aller dans le sens d'une réduction des émissions, ce qui semble finalement rentrer dans le cadre d'actions d'entreprises responsables qui cherchent à limiter les impacts sanitaires, même si nous sommes toujours dans un contexte d'incertitude.

Je crois qu'il faudrait donc que nous ayons des données objectives par rapport à ce que, d'une part, la technologie permet et, d'autre part, ce que veulent bien faire les opérateurs. Je vous avouerai qu'à titre personnel, j'ai du mal à croire qu'ils n'aient pas de marges de progrès.

Vous me permettez de terminer par un aphorisme. Quand on veut faire quelque chose, on cherche les moyens. Quand on ne veut pas faire quelque chose, on cherche des excuses. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Bernhard. Deux demandes de parole qui correspondent à des primo-intervenants : l'INCa et le Dr Halimi pour l'association santé-environnement.

Gilles DIXSAUT, Institut National du Cancer (INCa)

Merci Monsieur le Président, je reviendrai un peu en arrière. Je voudrais revenir sur une inexactitude que j'ai entendue tout à l'heure et qui concerne la position du Parlement européen en 1999. Le Parlement avait été saisi par la Commission à propos de la recommandation de fixation de valeur limite d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Le Parlement européen avait saisi deux commissions, l'une chargée de la santé, l'autre chargée des télécommunications. La commission chargée de la santé avait nommé un rapporteur, Monsieur Tamino, lequel rapporteur a fourni un premier rapport dans lequel il proposait de fixer une valeur limite d'exposition à 1 volt/mètre en valeur maximale. Ce rapport n'a pas été approuvé par la commission chargée de la santé. Il a donc proposé une deuxième version de son rapport qui a été approuvée par la

commission. Je vous renvoie au Journal officiel des communautés européennes : le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission européenne avec les valeurs proposées par la commission et avec neuf amendements, ces neuf amendements ayant été pour la plupart repris par la Commission dans la recommandation 99-519 de janvier 99.

Deuxième point que je voudrais évoquer, quels sont les arguments scientifiques en termes sanitaires qui conduiraient à fixer des valeurs limites d'exposition différentes pour les antennes de téléphonie mobile et pour les autres types d'émetteurs de radiofréquences ? Pour ma part, je n'ai pas actuellement d'explications scientifiques à cette proposition ou à cette différence de fixation de valeurs limites.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Dixsaut. La parole est au Dr Halimi.

Patrice HALIMI, Association Santé-Environnement France (ASEF)

La première chose, j'ai cru comprendre que les troubles du sommeil n'étaient pas des effets sanitaires néfastes. Je suis désolé, mais l'ensemble des confrères neurologues ont leurs consultations remplies de gens qui croient que le trouble du sommeil est quelque chose de néfaste.

La deuxième chose, c'est une démarche médicale que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire que nous sommes en train de raisonner en zone d'incertitude. En zone d'incertitude, le chirurgien que je suis dit : baissions jusqu'au niveau où cela est possible, comme cela, on aura au moins fait cet effort-là. Je reprends la demande du sénateur-maire : jusqu'où peut-on baisser ? J'aimerais bien qu'un physicien me dise : on peut baisser jusque là. Après, je veux bien me positionner et aider à la démarche de la table ronde, mais il me semble capital qu'à un moment donné, je sache en tant que participant quelle est la limite de base. Quelqu'un a bien dû le savoir ou a bien dû le chercher. Je ne peux pas croire que cela n'ait intéressé personne.

La dernière chose, nous insistons sur le fait que nous vivons dans un bain d'ondes. Ce qui m'intéresse, c'est ce que je ressens moi et finalement l'antenne est assez loin, même si elle est indirecte. Merci Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Halimi. La parole est à Monsieur Badoz.

Pierre-Antoine BADOZ, France Télécom / Orange

Merci Monsieur le Président. Trois points. Le premier point, on a parlé du principe Alara mais si je ne m'abuse, le principe Alara a été mis en place dans l'industrie du nucléaire pour se protéger des radiations nucléaires. Je crois qu'il y a deux différences. Premièrement, dans le nucléaire, non seulement le risque est avéré, mais le danger est mortel. Deuxièmement, dans le nucléaire, il y a un effet cumulatif des radiations : tout au long de votre vie, vous accumulez tout ce que vous avez reçu et, quand vous dépassez un certain seuil, les probabilités de déclencher telle ou telle maladie sont augmentées. Il y a donc ces deux points : c'est un danger mortel et il y a un effet cumulatif. Ce

n'est pas le cas pour les radiations électromagnétiques. Alors que tout le monde insiste sur la nécessité d'une meilleure information de la population, il me semble que, s'il y a un risque, le risque est sur l'amalgame dans l'esprit des Français entre les radiations nucléaires qui sont effectivement mortelles et les ondes électromagnétiques qui, comme le disent l'OMS et toutes les autorités sanitaires, ne présentent pas de risque avéré. Il faut éviter cet amalgame si l'on veut informer correctement la population et nos concitoyens.

Deuxième point, sur le protocole de mesure, à ma connaissance, nous n'avons jamais dit que le protocole de mesure ANFR était mauvais, bien au contraire. Simplement, le protocole de mesure de l'ANFR a été établi il y a quelque temps. Le temps a passé, le progrès technologique est passé par là aussi bien dans les méthodologies de mesure que dans les appareils de mesure, et le protocole peut donc progresser. C'est dans cette logique que nous sommes tout à fait favorables aux positions du Président Miquel.

Troisième point, quel est l'objectif poursuivi si l'on souhaite réduire les émissions ? Est-ce parce qu'il y a un risque sanitaire ? Les autorités sanitaires répondent non. Si j'ai bien compris, sur l'étude pour le 0,6 volt, ils avaient pris un facteur 500 de précaution. Donc 0,6 volt me paraît extrêmement précautionneux, sachant que les 41 volts ou les 61 volts ont aussi un facteur 50. 50 fois 500, si je ne m'abuse, cela fait 25 000.

La deuxième raison pour réduire les émissions, ce serait pour baisser les inquiétudes de nos concitoyens. Baisser les seuils d'émission réduirait-il ces inquiétudes ? Il me semble que nous avons des villes expérimentales, des villes qui ont des seuils plus bas, notamment Paris : je ne suis pas certain que l'inquiétude de nos concitoyens soit abaissée, bien au contraire. Je pense vraiment qu'il faut y réfléchir à deux fois.

Enfin, si on baisse, jusqu'à quel niveau ? Quel seuil ? Comment va-t-on déterminer ce seuil ? C'est une vraie question. Quelles sont les données ? Nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'utiliser des données rationnelles et scientifiques et puis, cela a été dit, il faut absolument que toutes les ondes soient prises en compte.

Juste un dernier point pour répondre à Mme Le Calvez, j'avais fait une remarque sur les fours à microondes. Cette idée m'a trotté dans la tête : on ne vit pas à l'intérieur, c'est fermé, cela ne sort pas. J'ai pris mon téléphone portable, je l'ai mis dans mon four à microondes (sans l'allumer), j'ai appelé mon téléphone portable, qui a sonné sans problème. J'ai fait la même expérience dans l'autre sens. J'ai appelé le téléphone de mon épouse, j'ai mis mon portable très vite dans le four à microondes, j'ai fermé la porte et cela a fait sonner le téléphone portable de mon épouse. Il y a donc visiblement des fuites. Je crois qu'il faut que l'on prenne en compte toutes les ondes. Nous sommes environnés d'ondes depuis fort longtemps. Je vous remercie Monsieur le Président.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Badoz. Je vois encore deux bras se lever. Monsieur, pouvez-vous vous présenter ?

Simon-Pierre BONELLI, Direction de la compétitivité, de l'industrie et des services

Je voudrais réagir à un propos de Monsieur Kerckhove concernant les liens entre les opérateurs et les organismes qui font les mesures. Le décret de 2006 qui fixe les critères devant être remplis par

ces organismes prévoient notamment l'indépendance totale à l'égard des opérateurs ou des équipementiers. C'est tout.

Jean-François GIRARD

Merci. Je vais donner la parole à Mme Gouhier : je ne sais pas si vous avez envie de rebondir sur ce qui a été évoqué, je crois, par Monsieur Miquel.

Catherine GOUHIER, CRIIREM

D'abord, au sujet de l'accréditation COFRAC : effectivement CRIIREM pourrait être accrédité COFRAC. Nous n'en avons pas besoin puisque nous avons à notre tête et à la tête du laboratoire de mesures un expert qui a été expert judiciaire en France pendant de nombreuses années et qui, aujourd'hui, est expert européen dans le domaine de l'électromagnétisme. Un expert n'a absolument pas besoin de l'accréditation COFRAC pour faire des mesures. Ensuite, une accréditation COFRAC coûte cher et, quand on est une association, on préfère acheter des appareils de mesure plutôt que payer une accréditation dont on n'a pas besoin.

Ensuite, au sujet des différences de mesures, sur Paris, cela a été le cas : nous avons eu dans un lieu bien connu et reconnu (je le connais bien parce que j'ai monté six fois jusqu'au sixième étage avec une grosse mallette de mesures pour réaliser à chaque fois la même mesure). Les opérateurs avaient une mesure dix fois moindre. On était à 6,5 volts/mètre en haut dans l'appartement ; les opérateurs déclaraient 0,6 – 0,8. Le jour où nous avons fait des mesures ensemble, devant un huissier, nous avons les mêmes mesures, c'est-à-dire 6,5 volts/mètre. Cela a donné lieu à un PV de contrôle que, d'ailleurs, on a essayé de faire passer pour un rapport CRIIREM alors que c'était un rapport d'huissier qui, évidemment, n'avait pas le langage que pouvait avoir un rapport d'expertise. Cela a été un moment un peu chaud !

Nous faisons de nombreuses mesures, nous appliquons le protocole de l'ANFR, notamment sur le lieu, nous cherchons avec la sonde isotopique le point le plus élevé, nous faisons ensuite une mesure avec un spectre. Les appareils de mesure sont ceux des bureaux de contrôle, je dirais même que de nombreux bureaux de contrôle ont des appareils de mesure beaucoup plus anciens que les nôtres, qui d'ailleurs peuvent induire des problèmes d'incertitude vu la longueur de câblage qu'ils utilisent. Donc la méthodologie, moi je ne vois pas trop de différences avec la méthodologie de l'ANFR. Il est vrai que nous n'avons pas besoin d'extrapolation puisque nous allons faire nos mesures entre 17 heures et 21 heures le soir : nous n'allons donc pas extrapoler sur le trafic puisque nous sommes dedans au moment où nous réalisons la mesure. En général, nous avons une mesure qui correspond au niveau de champ maximum dans le lieu de vie de la personne.

Ensuite, par rapport au niveau des radiofréquences, donc des fréquences radio et TV, nous n'avons pas besoin d'extrapolation puisque nous sommes sur un champ continu : une antenne radio et télécommunication, contrairement à une antenne-relais, émet le même champ en continu tout le temps et en multidirectionnel. Cette antenne est uniquement émettrice, elle n'est pas réceptrice, alors qu'une antenne-relais émet et reçoit et le champ autour de l'antenne-relais varie en fonction de ce que l'on appelle le trafic, c'est-à-dire du nombre d'appels. Si vous faites des mesures par exemple à 18 heures, 17 heures 55, à la sortie d'une usine ou d'une entreprise, vous faites la mesure un quart d'heure plus tard, vous allez voir une nette différence entre les deux mesures. Pourquoi ? Parce qu'à la sortie de chez l'employeur, beaucoup de personnes prennent le portable pour dire ce

qu'elles vont faire ou je ne sais quoi, et donc le niveau de champ devient beaucoup plus important. C'est ce moment qui nous semble le plus important à mesurer.

Au niveau des rapports de mesures, nous avons pu voir dans notre expertise des rapports de mesures de bureaux de contrôle. Là, c'est très inégal : il y a des bureaux de contrôle qui sont très sérieux et qui travaillent bien. Par contre, dans la présentation des mesures, aujourd'hui, cela devient de plus en plus difficile. On a des laboratoires de mesure qui montrent des mesures en pourcentage. Il n'y a même pas de mesures en volt/mètre, simplement le pourcentage. La population a donc bien souvent des difficultés à comprendre ce que cela veut dire et nous demande : donc nous traduisons. Ensuite, au niveau de l'incertitude des mesures, quand on fait une mesure en physique, il y a toujours une incertitude. Cette incertitude est calculée en fonction des appareils de mesure, en fonction de la longueur de câble, l'incertitude de la sonde, l'incertitude du boîtier, etc. On arrive donc à un calcul précis de l'incertitude. Quand on fait une mesure de champ, on la voit en volts/mètre, il est logique d'avoir l'incertitude en volts/mètre, de façon à pouvoir l'appliquer à la mesure. Une mesure physique, c'est toujours plus ou moins quelque chose. Là, on a une mesure et l'incertitude est donnée en dB : il est difficile de l'appliquer à la mesure précise puisqu'elles ne sont pas dans les mêmes unités. Ce sont des petites choses qui, il me semble, devraient être revues.

Ensuite, là où c'est assez ahurissant, on voit quelquefois, notamment au niveau des sondes qui font des mesures en large bande, des mesures données qui sont inférieures au seuil de détection des appareils. Cela a été présenté en réunion publique sur des tableaux des mesures. On vous dit : c'est la mesure maximum à tel endroit et on vous présente 0,1 volt/mètre. Moi, je suis désolée, je ne connais pas de sonde isotopique qui puisse faire une mesure en dessous de 0,3 volt/mètre. Il y a vraiment un manque total de sérieux. On dit « non détectable », mais on ne dit pas une mesure qui n'est pas crédible.

Moi, je pense qu'il est tout à fait possible de baisser à 0,6 volt/mètre. Par rapport à l'ensemble des mesures que le CRIIREM a pu faire, puisque nous réalisons de nombreuses mesures, en moyenne, nous sommes à deux mesures par semaine depuis le début de l'année et même avant. Contrairement au tableau que nous a fourni l'ANFR, moi j'inverserais les première et deuxième colonnes de mesures entre les 1 et le 1,5 : je dirais que, dans 10 % des cas, on est inférieur à 1 et que, dans la majeure partie des cas, on est entre 1 et 1,5. Ensuite, on est au-dessus de 1,5 pour un très petit nombre de cas et on a quelques cas qui sont ce que l'on appelle dans notre jargon les points chauds... par exemple, la semaine dernière, dans un appartement, on a mesuré 20 volts/mètre ou, dans une zone sur Paris, on a 6,5 volts/mètre dans le salon. On a des points chauds qui sont en général proches des antennes, qui sont facilement reconnaissables et qui nécessitent absolument d'être traités. Je confirme que le CRIIREM considère que le 0,6 volt/mètre est une bonne mesure de précaution qui satisferait la population sur place dans les villes et qui permettrait aux opérateurs de développer leur technologie en tenant compte de l'aspect sanitaire, qui permettrait aux maires, aux élus de se sentir beaucoup plus à l'aise et d'avoir la sensation d'être en accord et de ne pas faillir envers la population et qui permettrait à la technologie de fonctionner. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci Madame. Je vois cinq ou six demandes de parole. Je voudrais que nous soyons conscients qu'il est 16 heures et qu'il y a au moins trois questions sur lesquelles je voudrais que nous revenions ou que nous venions :

- l'organisation du contrôle et le financement : je suppose que les parlementaires vont vouloir revenir là-dessus, mais je pense que c'est un débat où nous ne sommes pas loin de pouvoir écrire des choses qui seraient un progrès par rapport à la situation actuelle ;
- l'organisation et le financement de la recherche ainsi que le volume du recours à la recherche : je pense qu'il s'est dit plein de choses qui relèvent de cette démarche.
- plusieurs ont parlé de la norme Alara en plaidant son usage, son recours, le fait de l'adapter parce qu'elle est utilisée dans des conditions relativement différentes.

Je voudrais donc que, maintenant, on se concentre sur ces sujets-là et en particulier sur Alara et le financement, en sachant que, de façon autoritaire, pour que l'on soit sûr d'y passer du temps, à 17 heures, on commencera le problème de la recherche. D'accord ? Sur ces bases et si vous m'aidez à gérer l'emploi du temps, je crois que c'est Monsieur Brottes qui, le premier, avait demandé la parole. Après, Monsieur Setbon, Monsieur Hubert et Mme Gouhier. Monsieur Brottes, je vous en prie, Monsieur le député. Monsieur Brottes a levé sa pancarte.

François BROTTES, Député

J'essaye d'être discipliné pour ne pas subir les reproches du Président. Nous ne devons pas déconnecter notre débat à l'instant du débat sur le couple émission/réception. J'insiste lourdement, n'oublions pas l'autre aspect. Faudra-il monter le son réception si on baisse le son de la diffusion ? C'est quand même l'un des sujets majeurs que nous ne pouvons pas ne pas traiter. Je comprends bien qu'il faut un peu saucissonner la réflexion, mais le couple a du sens parce que, sinon, cela ne marchera pas. Pas que dans ce domaine d'ailleurs, mais c'est autre chose.

Ensuite, en remerciant l'ANF pour le travail qu'elle fait depuis longtemps, à l'époque où j'étais rapporteur du budget des télécoms (c'est assez vieux, certains d'entre vous n'étaient pas encore nés), j'avais déjà observé qu'il y avait un grand professionnalisme, et cela demeure. Quand ils font des critiques, ils le font de manière assez objective et sur un ton neutre si je puis dire pour ne pas donner le sentiment d'être toujours critique à l'égard de nos institutions, et cela fait progresser le débat. La question qui est posée est : qui donne l'agrément des bureaux d'études ? Qui finance ? Qui passe la commande ? Ce sont trois sujets un peu différents.

Jean-François GIRARD

Absolument.

François BROTTES, Député

Il est vrai qu'aujourd'hui, les modalités de mise en œuvre de tout cela font qu'il est facile de suspecter les uns et les autres de tous les maux. Je dis bien « il est facile de », je ne porte pas de jugement sur la réalité du fondement de cette suspicion, mais en tout cas, c'est pratique et c'est facile. Le législateur doit donc forcément se mêler de cette question. Je crois que l'idée qu'il y ait un fonds qui ramasse quelques subsides au titre de la transparence, pas forcément au titre du principe pollueur-payeur : là-dessus, je ne partage pas le point de vue qui a été émis par les associations parce que cela veut dire que l'on rentre déjà dans une démarche de suspicion a priori et

que l'on fait un procès avant même que... Il y a plein de domaines dans lesquels... Quand on fait une démarche d'enquête publique pour une autorisation d'établissement classé, on n'est pas forcément dans une pollution suspectée. On prend les dispositions industrielles nécessaires pour que la sécurité et la prévention soient au rendez-vous. Il faut donc de la transparence pour que l'on sache où l'on en est. Ce n'est donc pas sur la base de ce principe qu'il faut instaurer la taxation, mais en tout cas, il faut l'instaurer, il faut la maintenir et il faut surtout qu'elle soit mise dans un endroit qui, lui, n'est pas suspecté de quelque lien que ce soit avec ceux que l'on contrôle et ceux qui contrôlent. D'ailleurs, il est souhaitable qu'à ce moment-là, tous ceux qui sont amenés à contrôler, quelle que soit la qualité de leur expertise – Mme CRIIREM – rentrent dans le dispositif parce que, sinon, on est là dans une décrédibilisation des uns et des autres et cela ne colle pas. Est-ce à l'Agence des fréquences d'agrée ? Sûrement. Est-ce à elle de collecter les fonds ? Sûrement pas. Est-ce à elle d'être maître d'ouvrage ? Peut-être, moi, je n'ai pas de réponse immédiate à cela. En tous cas, j'identifie qu'il y a bien trois sujets sur lesquels il faudra que nous nous penchions avec nos collègues du Sénat. On ne va pas mettre dans la loi un fléchage d'une taxe à l'égard d'une entité qui a une forme d'autonomie budgétaire, encore que. Ce principe sera suspect parce qu'après, on dira : l'Agence veut faire du chiffre parce qu'elle a besoin de faire ses crédits. Je crois que ce ne serait pas bon du tout, il faut dissocier les choses. C'est cela la raison : le mécanisme n'est pas vertueux au bout d'un moment, c'est tout ce que je voulais pointer.

Ensuite, une question importante est la question des mesures, du champ moyen et des pics. J'observe, sur plusieurs sujets, et notamment sur la question du bruit, que, quand on fait des études préalables à l'implantation d'une ligne de fret par exemple – je connais bien le sujet du côté du Lyon-Turin – les calculs de protection des habitants alentour sont faits sur un bruit moyen. Or ce qui réveille les gens la nuit, ce n'est pas le bruit moyen, c'est le train qui passe. Là, nous avons un problème qui est que, dans la totalité de nos mesures de précaution, dans tous les domaines, nous sommes sur du moyen. Le sujet qui est soulevé est un vrai sujet. Il n'est pas spécifique au secteur dont nous parlons aujourd'hui. Il est vrai qu'en matière de prévention et de santé publique, il faut que l'on se préoccupe peut-être de ne plus raisonner comme cela, pas seulement dans ce domaine mais aussi dans d'autres.

Jean-François GIRARD

Pardon, je rebondis, je m'introduis dans le débat. J'étais très séduit par les digues et les marées en écoutant Monsieur Kerckhove, sauf que la grande marée dite du siècle, c'est 100 % de dégâts. Fût-elle une fois par siècle, c'est 100 % de dégâts. En réfléchissant, je me dis : attendez, ce n'est pas tout à fait la même chose. Effectivement, la comparaison entre la moyenne et l'extrême nécessite aussi de prendre la réalité du risque qui en découle.

François BROTTES, Député

Gardez l'exemple du train, il est beaucoup plus précis.

Jean-François GIRARD

Oui, mais encore une fois, la marée très haute, la marée du siècle qui inonde, c'est à coup sûr 100 % de dégâts. Sur ces considérations maritimes, on peut continuer avec Monsieur Setbon.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Je pense que c'est aussi un débat assez important mais que nous ne pourrions pas conclure dans cette assemblée que celui des pics par rapport à la moyenne. Philippe Hubert sera beaucoup mieux placé que moi pour faire la comparaison de radiations ionisantes. On cumule des doses avec des seuils qui mettent en danger la santé des personnes exposées quand on atteint un certain seuil. Là, apparemment, on est face à des situations où certains disent « on prend la moyenne » et d'autres disent « non, c'est le coup de boutoir à un moment donné qui peut déclencher », mais qui peut déclencher quoi ? On ne sait pas. La question seuil moyenne ou seuil pic renvoie toujours à la question : mais cela donne quoi ? C'est un point qui me paraît assez important.

Puisque vous posiez la question, Monsieur le Président, « qu'en est-il de l'application du principe Alara ? », face à la difficulté de créer un consensus autour du risque sanitaire dans cette enceinte, cela veut dire qu'apparemment, il y a deux catégories au moins dans ce public qui considèrent l'une que, tant que l'on n'a pas de risque avéré, il n'y a pas de risque et l'autre que, comme on n'est pas certain qu'il n'y a pas de risque, on suppose qu'il faut prendre des précautions comme s'il y avait un risque et que cette question ne pourra être tranchée que dans de nombreuses années. Même au plus haut niveau scientifique, se pose la question de : que peut-on faire néanmoins pour, si la vision à risque se confirmait, que l'on ait fait le maximum pour ne pas mettre en péril la santé de certains, pas de l'ensemble de la population ? On n'est pas dans la pandémie de grippe A H1N1. C'est ce principe-là qui permet, je suis entièrement d'accord, de l'explorer au plan technique, économique et en termes de capacité à répondre à la demande sociale d'utilisation de la téléphonie mobile pour voir jusqu'où il est possible de descendre.

Ceci étant dit, quelqu'un m'a rétorqué sur ma droite que les troubles du sommeil étaient une entité pathologique bien identifiée. Je suis entièrement d'accord, ce n'est pas cela que je voulais dire. Je voulais dire qu'un effet déclenché par un stimulus ne conduit pas obligatoirement à la pathologie donnée, c'est-à-dire qu'il faudrait une observation dans la durée pour voir si quelqu'un qui est exposé justement avec ses creux, ses vagues, ses pics et ses excès, si cela constituait une entité pathologique identifiable. Or ce n'est pas, me semble-t-il, l'objet de la démonstration qui a été faite. On ne peut pas dire que boire un verre de vin ne déclenche pas d'effet, cela déclenche un effet, mais la pathologie qui se déclenche en buvant un certain nombre de verres de vin, cela peut être l'alcoolisme, cela peut être des troubles de certains organismes ou un cancer de la cavité buccale. Se contenter de dire « il y a un effet, donc c'est pathogène » me semble un peu court.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Setbon. Monsieur Hubert.

Philippe HUBERT, INERIS

Merci. Je voulais revenir un peu sur Alara. La remarque qui a été faite me semble très importante, c'est-à-dire que, si on achète le mot, on achète un gros paquet avec. Je pense que l'on ne peut pas tirer le mot Alara, se réinventer un petit Alara à soi, on aura forcément tout ce qui a été construit autour d'Alara dans les systèmes réglementaires. On peut décider de le faire ou de ne pas le faire, mais si on le fait, je pense que l'on aura l'ensemble de la construction qui a été faite autour d'Alara. Encore une fois, je ne pousse pas spécialement dans un sens ou dans l'autre, mais je pense que c'est forcément le bloc qui viendra ensemble.

Deuxièmement, dire qu'il y a des effets des radiations aux faibles doses et qu'il y a consensus là-dessus, je vous renvoie à certains ouvrages de l'Académie de médecine, etc. On est très loin d'avoir un consensus là-dessus. C'est, je crois, ce qui a fait l'intérêt d'Alara. Beaucoup de gens disaient : non, en dessous des seuils, il ne se passe strictement rien. Il y a une longue et abondante littérature là-dessus. Je crois que l'un des intérêts de l'approche Alara a été justement de réconcilier et de permettre une gestion opérationnelle en disant : on va descendre aussi bas que possible. Certaines personnes disaient : on descend aussi bas que possible au nom d'une logique de précaution. D'autres disaient : on descend aussi bas que possible parce que, quand on descend, il y a une relation linéaire sans seuil, etc. Et puis, finalement, ce conflit qui était un conflit violent a pu se résoudre relativement dans l'opérationnel, que ce soit dans les centrales nucléaires mais aussi en radiologie puisque c'est quand même là que l'on prend le plus de doses, en appliquant ce principe-là. Encore une fois, il faut y réfléchir, je ne dis pas qu'il faut accepter, tout acheter, etc. mais je pense que c'est un système qui est assez riche et qui est beaucoup plus subtil qu'on peut le penser en première lecture, notamment vis-à-vis du fait que les gens, je vous assure, notamment en France, pour une grande partie, pensaient dur comme fer qu'en dessous des valeurs limites d'exposition il n'y avait aucun effet.

Le troisième point, je crois que c'est un débat que j'aimerais que l'on continue à enrichir, c'est celui que vient de lancer Michel Setbon. Finalement, sur quels domaines scientifiques avons-nous des questions que nous voulons poser ? Là, je crois que l'on vient d'évoquer la question de l'aspect cumulatif. Je ne sais pas si l'on peut dire qu'il n'y a aucun effet cumulatif. A partir du moment où l'on fait des expositions longue durée, où l'on fait des études épidémiologiques sur vingt ans de suivi, cela veut dire que l'on imagine qu'il y a un certain effet cumulatif. Cela veut dire que le problème est sinon résolu du moins posé. Je pense que, et cela peut être une interaction entre une approche sociétale et une approche scientifique, lister les questions qui ont un très gros enjeu opérationnel et qui ont une réponse très scientifique, cela en fait partie : que peut-on dire ? Comment y a-t-il des mécanismes ? Sur quelle base pourrait-on concevoir qu'il y a un effet cumulatif ? C'est un questionnement que l'on peut adresser à des opérateurs scientifiques. On a un certain nombre de sujets de ce type que, je pense, on devrait développer ici.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Hubert, la parole est au sénateur Nègre.

Louis NEGRE, Sénateur

Je commence par remercier à la fois les scientifiques qui ont répondu à ma question tout à l'heure sur le 0,6 (quelle est la base scientifique du 0,6 ?) et je remercie également l'honnêteté des associations dans la mesure où il n'y a pas effectivement, c'est la conclusion que je tire, de base scientifique montrant qu'il y a un effet sanitaire à 0,6, mais que, par contre, c'est une demande de compromis, c'est une demande sociétale dans l'état actuel des choses, ce qui change considérablement l'aspect du problème. Pour autant, il y a un point sur lequel j'y vois désormais plus clair.

Sur le deuxième, je me pose des questions. Finalement, quand je regarde les études qui ont été faites, qui nous ont été données par l'ANFR, dans 92 % des cas à l'extérieur, on a moins de 1,5 volt/mètre. C'est-à-dire que réellement, concrètement, de manière pratique, si j'ai bien compris, aujourd'hui, à l'extérieur, dans la rue, en se baladant en France et en Navarre, on a au maximum 1,5

pour 92 % des cas, c'est-à-dire le chiffre le plus bas que je connaisse de toute la littérature de normes scientifiques par les autres pays dans le monde. Parce que, si je me souviens bien, le plus bas du plus bas, cela doit être 3 en Belgique ou au Luxembourg. Là, j'ai 1,5 : mais nous sommes meilleurs que les Belges ou les Luxembourgeois. Paris, c'est même au-dessus, c'est à 2. Je me pose donc des questions, je me dis que nous sommes finalement très vertueux. Je me fais peut-être l'avocat du diable, mais j'ai des chiffres, je les utilise et j'essaie de comprendre, c'est tout, et je dis que 92 % des cas de 2006 à 2008, cela permet d'avoir 4 074 mesures qui ont été faites. Vous avez vu : 83 % ont moins de 1. Même les plus vertueux n'y ont pas pensé dans les autres pays. En France, nous sommes bons, je trouve même que nous sommes très bons.

J'en arrive au principe Alara si maintenant je pousse ma provocation un peu plus loin. Même si nous sommes bons et si nous n'avons pas à baisser le regard ni les yeux y compris face aux Luxembourgeois, pouvons-nous aller plus loin ? Parce qu'en fait, on l'a bien compris, ce n'est pas un problème d'effet sanitaire, c'est autre chose, et cela demande autant d'attention. Autre chose, c'est du sociétal, cela demande autant d'attention que le reste. Notre population est inquiète, elle veut des choses. Si j'appliquais un principe Alara, que se passerait-il ? La question que je pose, notamment aux opérateurs : nous sommes très bons, pourrions-nous être excellents ? Et si nous devenions excellents, pourquoi ? Qu'est-ce que cela impliquerait comme conséquences concrètes, à commencer par les opérateurs ? Faudrait-il multiplier le nombre d'antennes ? Combien cela coûterait ? Qu'est-ce que cela ferait ? J'aimerais peut-être que l'on puisse répondre à cette question.

Troisièmement, sur le contrôle des champs électromagnétiques, j'ai proposé effectivement qu'il n'y ait pas de paiement direct. Non pas que nous doutions, nous, parce que nous vous connaissons tous, il n'y a aucun souci, par contre, la population doute et le politique que je suis écoute ce que dit la population. Il y a un doute, il y a une suspicion, eh bien essayons de trouver un système – quand on veut, on peut – pour lever le doute sur cette suspicion puisque, si j'ai bien compris, aujourd'hui, les bureaux de contrôle sont payés directement par les opérateurs. Il peut y avoir un doute, très bien, trouvons un système – et quand on veut, encore une fois, on peut le trouver, on peut proposer un fonds, on peut proposer autre chose, il y a plusieurs systèmes possibles – pour faire en sorte que l'on mette une barrière étanche entre celui qui paye et celui qui contrôle. Cela n'augmentera pas le coût, cela n'augmentera pas les prélèvements, mais cela permettra à chacun d'être très à l'aise et de pouvoir regarder l'intervenant d'en face sans problème aucun et cela rassurerait.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur le sénateur. La parole est maintenant à Monsieur Cendrier puis à Monsieur Vuitton.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Je vais être assez rapide. On fait beaucoup de théorie, mais d'abord je voudrais dire quelque chose. Nous, l'association Robin des toits, nous sommes quand même une anomalie finalement. Si tout se passait correctement, nous n'existerions pas. D'ailleurs, nous avons déclaré à plusieurs reprises que, le jour où nous aurions la réglementation que nous portons, nous nous auto-dissoudrions. C'est donc bien que nous avons un objectif et un seul et nous représentons un problème systémique, un dysfonctionnement. Si le discours qui a été porté jusqu'ici par les autorités aussi bien que par les industriels n'était pas anxiogène, nous n'en serions pas là où nous en sommes.

Nous avons fait une proposition concrète de test parce qu'on n'arrête pas de faire de la théorie sur ce qui pourrait se faire. Il y a des villes, des communes qui se sont mises en test. Ce qui vous perturbe, vous opérateurs, si j'ai bien compris, c'est que nous parlons de seuil sanitaire. Eh bien, nous faisons un progrès sémantique, nous allons dire que c'est un seuil d'acceptabilité sociale. Vous avez parlé, Monsieur Lalande, d'apaisement et d'humanité, vous avez dit que, par apaisement et humanité, vous aviez enlevé les antennes à Saint-Cyr-l'Ecole, eh bien par apaisement et humanité, pourquoi ne pas tester concrètement à certains endroits aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine et voir concrètement ce que cela implique, voir si cela fait baisser l'inquiétude de la population ou pas – là, je réponds à Monsieur Badoz d'Orange – et voir même si cela augmente le bien-être ou pas. On le teste, ce n'est pas une réglementation au niveau de tout le pays, ce sont des endroits tests où l'on voit comment cela marche, quels sont les problèmes qui surgissent et comment cela fonctionne globalement. On est donc dans le concret plutôt que dans le déclaratif. Voilà, tout le monde est au pied du mur, faisons-le.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Cendrier. Monsieur Vuitton.

Patrick VUITTON, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

Quand le système des mesures a été mis en place, il faut reconnaître que cela a été un progrès par rapport à la situation qui existait avant. Maintenant, cette situation doit être dépassée du fait de l'image qu'ont pu donner les opérateurs. Moi, je n'ai pas de doute sur l'aspect honnêteté des mesures, mais sur l'aspect entente dans d'autres domaines, il y en a eu entre les opérateurs, il y a donc un doute qui a été créé, il faut le lever. Sur le qui paye ?, le principal a été fait puisque les questions d'argent sont toujours problématiques, cet argent existe, il n'est pas forcément au bon endroit. Sur le qui met en œuvre ?, je ne suis pas tout à fait persuadé que la solution ANFR soit la meilleure, encore qu'elle est adoubee par les associations écologistes, ce qui veut dire qu'il y a une grande crédibilité qui est accordée à cette organisation. Je ne suis pas sûr qu'au niveau du grand public, ce soit la même chose. C'est aussi une instance de l'Etat qui est chargée de maximiser l'emploi de l'hertzien par exemple, c'est donc tout à son honneur. Pourquoi pas une organisation chargée de la santé ? Ce serait quand même plus lisible au niveau des citoyens de savoir que c'est une organisation chargée de la santé qui paye les mesures qui sont destinées à rassurer sur la santé.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Vuitton. Mme Le Calvez.

Janine LE CALVEZ, Priartem

J'avais demandé la parole depuis longtemps parce que des questions précises avaient été posées par Monsieur Nègre. Je ne sais pas si cela vaut encore la peine d'y répondre.

Jean-François GIRARD

Si.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Manifestement, vous avez avancé sur la question. Je vais quand même essayer.

Vous avez demandé sur quelles études on pouvait s'appuyer. Il y a le passé, on en a suffisamment parlé. Je pense que Monsieur Lasfargues de l'Afsset a bien expliqué. Il se trouve quand même qu'il y avait des publications d'un très bon niveau sur lesquelles on pouvait s'appuyer, le groupe de gens notamment au Congrès de Munich. Ce n'est donc pas sorti comme cela, que ceci soit clair, cela tient compte aussi de l'état à un moment donné des connaissances scientifiques.

Louis NEGRE, Sénateur

C'est tout à fait honnête.

Janine LE CALVEZ, Priartem

J'ai parlé de l'étude de Kundi : vous m'avez demandé quelle est la validité de cette étude. J'ai le texte, là, de la Fondation qui est : « avis : il s'agit d'une très bonne étude transversale de méthodologie rigoureuse ». Je pense donc que cela vaut la peine de la prendre en compte. Cette étude est effectivement une incitation à tenir compte de seuils très bas si on raisonne dans le cadre du principe Alara.

Il est vrai que nous, nous n'avons pas forcément la pratique du principe Alara, je crois que FNE l'a beaucoup plus. Ce que j'ai compris quand même, c'est que, de toute façon, sur les trois dimensions de ce principe, il y avait une dimension normative : il va falloir voir si c'est le 0,6 qui est retenu ou pas. Mais je pense qu'en tout état de cause, ce dont il a été question aujourd'hui – je reprends là les déclarations de l'Afsset et celles de l'INERIS –, c'était bien aussi un problème d'incertitude scientifique. Je pense que ce n'était pas tout à fait de même nature. Il y a les deux, et les deux sont à prendre en compte. On discutera sans doute des problèmes des sites sensibles : sur les sites sensibles, il y a un vrai problème d'acceptabilité sociale qu'il va falloir prendre en compte. Une norme et même le principe Alara, c'est aussi sur la base d'incertitudes scientifiques, incertitude ne signifiant pas que l'on ne sait rien, incertitude signifiant que l'on a des positions qui sont contradictoires pour le moment, qu'il y a une controverse scientifique.

Sur l'expérience de Salzbourg, je voudrais dire que l'on nous a dit qu'il fallait que l'on prouve. Nous avons demandé une démarche tout à fait ouverte, nous avons demandé à ce que quelqu'un de Salzbourg vienne nous présenter les choses, on ne peut pas nous taxer de parler de choses que nous ne connaissons pas en assurant des assertions que nous ne maîtrisons pas.

Il y avait une question aussi sur le SCENIRH. Le SCENIRH est donc l'équivalent de l'Afsset au niveau européen, c'est une agence d'expertise et d'évaluation. Je dois dire que les critiques que nous avons pu émettre pendant des années sur les rapports officiels d'expertise, nous pouvons les retrouver à égalité sur l'expertise du SCENIRH. Il y a un certain nombre d'études qui ne sont pas

citées parce qu'elles gênent, il y a un certain nombre d'études qui sont minimisées parce qu'elles gênent, etc. Les critiques qui ont quand même été largement validées par le rapport de l'IGE et de l'IGAS sur l'Afsset, je pense que l'on pourrait les retrouver largement sur le SCENIRH.

S'agissant du « cofragement », il se trouve que c'est un système d'agrément extrêmement coûteux et que le coût de cette procédure d'agrément est tel que l'on se trouve aujourd'hui avec un très petit nombre d'organismes accrédités. Tant que l'on aura un aussi petit nombre d'organismes de contrôle accrédités, je crois qu'il pourra subsister quelque part un doute sur les liens pouvant exister entre les organismes et les industriels. Les liens commerciaux, une fois de plus, je ne porte pas de jugement de valeur, je suis dans le lien objectif. Je pense que, si l'on réfléchit à l'ensemble du processus, il faut aussi réfléchir au processus d'agrément, afin qu'il permette une plus grande ouverture à des organismes de contrôle.

Sur le financement, on a proposé un mode de financement avec un fonds indépendant. Qui doit gérer ce fonds ? Effectivement, c'est encore une autre question.

Jean-François GIRARD

Le Parlement trouvera. Merci Mme Le Calvez. Mme Cambou.

José CAMBOU, France nature environnement

Première chose, s'intéresse-t-on aux données moyennes ou aux extrêmes ? C'est dommage que votre collègue nous ait quittés, mais en fait, quand on raisonne en matière environnementale ou sanitaire, il n'y a pas de réponse unique en la matière. Il a pris le bruit d'émergence sonore la nuit avec son TGV. Mais si vous réfléchissez au problème de pollution de l'air, sauf à avoir des niveaux d'air extraordinairement pollué, et là c'est l'instantané qui va poser problème, on sait depuis de nombreuses années que ce ne sont pas les pics de pollution qui ont des effets sanitaires lourds sauf pour ceux qui sont déjà malades et notamment insuffisants respiratoires, c'est bien la pollution de fond. Moi, je ne valide pas que ce sont les données moyennes ou les données extrêmes, je dis : comme on est dans un domaine d'incertitude, je prends tout, en tout cas je ne suis pas pour que l'on en exclut.

Deuxième point, vous me répondez tout à l'heure à propos du principe Alara : « Alara, nucléaire, il ne faut pas tout mélanger ». Je suis désolée, des secteurs d'activité ont fait émerger des réflexions ou des techniques, ce n'est pas pour autant que l'on n'évolue pas. Moi, quand je vous parle d'Alara, je ne vous parle pas de nucléaire et je ne fais pas de confusion mentale. De même, quand je parle d'exercice d'alerte sur des sites à risque, je ne pense pas qu'aux centrales nucléaires, je pense aussi aux sites Seveso. Il ne faut pas lier tout cela. La recherche de mise en place de meilleures technologies ou de capacités techniques dans des secteurs industriels, je vous assure que même la DGPR si elle était là pourrait vous dire que c'est un point sur lequel elle est très accrochée. Cette demande n'est donc pas extraordinaire. On est en plus dans des technologies (vos téléphones) qui évoluent : parler des meilleures technologies possibles aussi côté industriel et pas uniquement côté de ce qui se vend, cela me paraît assez cohérent.

Dernier point, pour ne pas faire long, vous nous proposez un pare-feu financier pour rendre de la crédibilité aux mesures ; je valide le pare-feu que vous voulez du moment que c'est un vrai pare-feu, que ce n'est pas un écran de fumée.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup.

Un intervenant

La DGPR est présente.

Jean-François GIRARD

L'Afsset, Monsieur Lemercier et puis Monsieur Forest.

Gérard LASFARGUES, Afsset

Je voudrais revenir sur deux précisions. Dans la législation en milieu de travail par rapport aux différents risques (risque bruit ou risque chimique), il y a deux valeurs-limites très souvent : une valeur d'exposition moyenne qui est censée garantir de protéger contre des effets à long terme ou des valeurs crêtes ou aiguës, des valeurs à court terme, censées protéger contre des effets plus aigus, plus immédiats.

D'autre part, par rapport à tout ce qui est doses ou effets cumulatifs, je serais très prudent. Si on prend le parallèle par rapport au risque chimique, il y a des toxiques qui vont s'accumuler dans l'organisme, il y aura donc des doses cumulées de ces toxiques qui peuvent produire des effets et puis il y a des toxiques qui produisent des effets cumulatifs à long terme sans avoir d'effet cumulatif de doses. Il faut donc bien faire attention à ce que l'on dit, si l'on parle d'effets cumulés, d'effets aigus, de doses cumulées, d'effets à long terme. Les valeurs-limites se construisent à partir des connaissances de ces effets.

D'autre part, par rapport au principe d'Alara, en milieu de travail aussi, de la même façon, par rapport au risque chimique, deux notions sont importantes : la justification (notamment, il ne faut pas exposer les gens si cela ne sert à rien) et la mise en place de valeurs-limites qui sont des valeurs de gestion (c'est-à-dire que l'on peut essayer de les avancer sur les bases de ce que l'on connaît ou des incertitudes scientifiques, mais après ces valeurs sont discutées par les partenaires sociaux pour proposer une valeur de gestion qui ne sera pas forcément celle qui peut être avancée de façon plus ou moins pertinente sur le plan scientifique). Et il y a à côté quand même l'obligation pour les employeurs d'abaisser en fonction de l'amélioration des technologies et des possibilités techniques les niveaux aussi bas que possible, y compris si l'on est en dessous déjà des valeurs limites qui sont préconisées. Je pense qu'il faut peut-être réfléchir dans ce sens-là et regarder à nouveau, pour les autres pays qui ont adopté des valeurs plus basses, sur quels principes ils l'ont fait. Pourquoi pas, dans ce cadre-là, si on prend un principe Alara, abaisser là où c'est techniquement possible de l'abaisser et pas forcément en prenant une seule valeur qui serait une valeur moyenne ou une valeur crête.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Lasfargues. Monsieur Lemercier, puis Monsieur Forest, puis l'Association des maires.

Jacques LEMERCIER, FO

Merci Monsieur le Président, en écoutant les orateurs précédents, il m'est venu une question à l'esprit. Moi-même j'ai travaillé pendant très longtemps dans le secteur des télécommunications et je crois savoir qu'il y a toujours eu des émetteurs hautes fréquences, ce n'est pas nouveau. Je pense à tous mes collègues qui, chez l'opérateur historique il y a quelques années, travaillaient dans des salles hautes fréquences. Moi-même je travaillais dans les câbles sous-marins, mais au bout du câble sous-marin, il y avait un émetteur qui dégageait des ondes, etc. Des études ont-elles été faites qui ont pu démontrer que tous les collègues qui ont été exposés pendant des années ont eu des traumatismes, des tumeurs, des cancers, etc. ? Cela pourrait peut-être faire avancer le débat sur le sujet.

Deuxième point qui est un peu plus politique, je ressens que l'Etat – je ne parle pas de majorité actuelle ou de majorité précédente – s'est peut-être un peu trop désengagé de certains sujets et je suis un peu effaré aujourd'hui qu'il y ait des différences d'appréciation de services de l'Etat. Je pense vraiment que l'Etat doit reprendre la main sur toutes ces affaires plutôt que de déléguer à tel ou tel organisme plus ou moins crédible ou indépendant. Je pense que c'est le rôle de l'Etat et du Parlement et je me félicite des propos des parlementaires que j'ai entendus depuis ce matin : il faut que l'Etat reprenne la main.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Lemercier. Monsieur Forest, puis Monsieur Miquel.

Emmanuel FOREST, Bouygues Télécom

Merci Monsieur le Président. Premier point, c'est juste une précision pour répondre au sénateur Nègre et clarifier peut-être un peu la question des 1,5 volt/mètre dans 92 % des cas. Nous avons toujours dit, nous opérateurs, que nous avons intérêt à avoir les niveaux de champ les plus homogènes possibles et les plus bas possibles pour éviter les interférences, mais pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les conclusions que l'on peut en tirer, ce 92 % des cas correspond aux mesures effectuées de manière assez aléatoire à des niveaux variables de hauteurs d'immeuble. Par exemple, une mesure de champ faite dans mon appartement personnel parce que j'avais voulu servir de cobaye est sur le site de l'ANFR. Je me trouve certes à 72 mètres d'une antenne d'Orange mais à un niveau relativement bas, et le seuil en réalité généré par cette antenne est certainement plus élevé dans les appartements de l'immeuble d'en face qui se trouvent plus proches. Il ne faut donc pas dire : sur 92 % des lieux de vie, on est déjà à 1,5 volt/mètre, on a la certitude que les champs ne sont pas très élevés, mais ce n'est que 92 % des mesures effectuées.

Deuxième point de précision, on parle toujours du 41 volts/mètre en sortie d'antenne. En fait, le 41 volts/mètre, ce n'est pas en sortie d'antenne, c'est l'endroit où on met le chaînage qui interdit strictement tout passage d'un être humain. Il se trouve qu'avec notre ingénierie qui donne effectivement le 1,5 volt/mètre assez fréquemment, la chaîne se trouve généralement à 1,5 ou 2 mètres des antennes.

Puisque Monsieur Cendrier est revenu sur une expérimentation à 0,6 volt/mètre, je vais extrêmement transparent. Je parle en tant que petit opérateur qui a toujours été le dernier à arriver sur le marché. Nous avons toujours eu l'habitude parce que nous ne sommes pas très malins – ce

n'est pas de la fausse modestie – d'aller voir ce qui se passait à côté pour nous simplifier la tâche. Je suis preneur d'aller avec quiconque là où cela s'est déjà fait, que cela se fasse encore aujourd'hui ou là où cela s'est fait pour rencontrer les gens qui l'avaient fait et gagner un peu de temps avant de démarrer une expérimentation qui coûtera un peu de temps et un peu d'argent.

Par ailleurs, on parle toujours de l'incertitude scientifique par rapport à des effets sanitaires, il faut dire de manière claire que, si j'avais personnellement la moindre incertitude, nous prendrions des mesures pour éviter de créer un problème grave. Nous l'avons répété : nous n'avons nullement l'intention de poursuivre une activité économique quelle qu'elle soit et malgré tout l'intérêt qu'elle représente en faisant courir des risques. Je crois qu'il est important de clarifier ce point, je voudrais donc réitérer une demande que j'avais faite. J'avais proposé lors de la 1^{ère} réunion que nous puissions faire une étude où nous serions tous présents autour de la table sous l'égide d'une autorité scientifique et sanitaire ad hoc en double aveugle pour le problème de l'électro-sensibilité pour savoir si c'est telle origine de causalité, telle autre ou si l'on ne sait pas, auquel cas il faut poursuivre les études. Je pense que c'est important.

On a évoqué à plusieurs reprises les procès d'intention qu'il peut être facile de faire parce que les uns payent les mesures faites par les autres, etc. Je le reconnais tout à fait. Il y a, autour du 0,6 volt/mètre, le rapport BioInitiative : sans aucun procès d'intention, je voudrais rappeler l'un des auteurs, Cindy Sage, qui a rédigé le résumé des conclusions, la position du problème, les standards existants et les évidences au sens anglais du terme pour lesquels ces standards étaient inadéquats. J'ai téléchargé sur le web le site « sageimfdesign », une société qui appartient à Cindy Sage, une société de consulting d'engineering architectural qui prend des prestations d'ingénierie pour assurer entre autres la protection des habitations et des bureaux contre les ondes électromagnétiques. Je ne dis pas qu'il y a conflit d'intérêts, simplement, je dis que le rapport BioInitiative a effectivement eu une contribution majeure de cette personne qui, très publiquement, donne son activité. C'est pour cela qu'il est important, et j'empiète peut-être sur l'autre partie, sur la nécessité de pouvoir être témoins en commun d'études indépendantes qui évitent tout débat de ce type et toute incertitude qui nous met mal à l'aise.

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Forest. Je donne la parole la parole à la représentante de l'Association des maires des grandes villes de France puis à Monsieur Miquel.

Mireille ROY, Association des maires des grandes villes de France

En entendant les débats, je me suis demandé cette après-midi si ce n'était pas une question par rapport à la science. En fait, on voit bien que toutes les questions ont tourné autour de la recherche, autour des résultats et autour de la diffusion de ces résultats dans la société. Aujourd'hui, dans ce débat, la plupart des résultats scientifiques ont été énoncés par les associations, c'est-à-dire que la transmissions des savoirs scientifiques se fait dans notre société essentiellement par les associations la plupart du temps et généralement elles entrent dans le débat parce qu'elles soupçonnent ou parce qu'elles sont opposées. Finalement, on le voit à travers toutes les questions qui ont été posées aux scientifiques. J'en parlais ce matin : c'est toute la question de l'incertitude et du fait que tous ces savoirs, même s'ils sont sur les sites Internet, s'ils sont mis à disposition du grand public, finalement ces informations ne sont pas diffusées dans la société. Par conséquent, la seule source d'information, moi je le vois par rapport à mes habitants, ce sont les associations, ce sont les sites

Internet des associations. La question que je me pose est donc : au-delà de la question des antennes, ne faudrait-il pas des lieux d'échanges entre les scientifiques et la société civile ? La société civile ne devrait-elle pas interpeller les scientifiques pour leur demander de faire des recherches sur les sujets qui l'intéressent ?

Jean-François GIRARD

Merci Madame. Monsieur Miquel, un mot.

Arnaud MIQUEL, ANFR

Juste pour quatre points de clarification. Concernant le rôle de l'ANFR relatif aux mesures, jusqu'au décret de janvier 2006, c'était l'ANFR qui était homologuait les organismes. Depuis ce décret, c'est le COFRAC qui accrédite les organismes, l'ANFR n'a plus de rôle d'accréditation ou d'homologation d'organismes, le seul rôle de l'ANFR est de récupérer les mesures qui sont envoyées volontairement dans le cadre de la charte AMF-AFOM et de les mettre à disposition du public.

Deuxième point de clarification, ce qui a été proposé par l'ANFR tout à l'heure pour l'évolution du protocole, c'est bien, à partir des mêmes données techniques, de restituer à la fois le champ maximal maximal et le champ moyen.

Troisième point, l'homologation COFRAC coûte, oui, surtout pour un organisme qui démarre à partir de zéro sans aucune organisation qualité. Lorsque j'ai parlé, mais je reconnais que c'était sibyllin, d'évolution du protocole, je vous ai cité une possibilité d'évolution du protocole avec 2 étapes, un pas 1 et un pas 2. La première étape d'évolution du protocole pourrait être simple : on a discuté avec le COFRAC pour savoir s'il y avait possibilité d'agréer des organismes à deux niveaux (pour la 1^{ère} étape et pour la 2^{ème}) sachant que le premier niveau devait être à portée au sens financier et technique de laboratoires plus nombreux que les 5 ou 6 actuels, parce que le *step* 2 est très complexe et nécessite des organismes d'une très large stature. La proposition que nous faisons de ce découpage en 2 étapes devrait permettre d'élargir le marché de la mesure avec des sociétés déjà accréditées par ailleurs COFRAC dans d'autres domaines, qui auraient simplement un complément d'accréditation à avoir sur une partie plus simple et donc beaucoup moins chère.

Dernier point sur les périmètres de sécurité, un dossier vous a été diffusé le 23 avril qui précise bien ces périmètres de sécurité pour la plupart des applications. Nous avons en chantier régulièrement une évolution de ce dossier. Le nouveau guide n'est pas encore sorti parce que nous attendons les conclusions de la table ronde. Les périmètres de sécurité ne sont pas à confondre avec la notion des 100 mètres du Dr Miroud. Un périmètre de sécurité, sur la téléphonie mobile, c'est entre 3 et 5 mètres suivant que c'est une antenne mono-bande, bi-bande ou tri-bande, et c'est toujours sur un toit.

Enfin, sur les chiffres, je ne vais pas redire ce qu'a dit Monsieur Forest, non pas que j'ai le même avis que l'opérateur, mais nous avons la même formation initiale, et probablement la même déformation, on peut faire aux chiffres ce que l'on veut. La difficulté, ce ne sont pas tellement les 80 % des mesures en dessous là où les gens ont demandé des mesures, ce sont les 20 % de mesures au-dessous. Si la limite réglementaire est à un niveau, tout ce qui est au-dessus n'est pas

réglementaire et cela remet en question non pas la mesure, mais l'ingénierie du ou des réseaux responsables du dépassement, c'est donc très lourd.

Les besoins et l'organisation de la recherche sur les radiofréquences

Jean-François GIRARD

Merci Monsieur Miquel. Je voudrais vous proposer de clore cette première tranche qui était la principale de l'après-midi. Je n'aurai pas l'ambition stupide de vouloir synthétiser ce qui s'est dit. Je relève quand même que vous avez fait, à vous tous, la distinction entre effet biologique et effet sanitaire. Les bains de mer, cela donne des effets biologiques, mais pas des effets sanitaires. Deuxièmement, vous faites une distinction entre conséquences voire risques sanitaires et acceptabilité sociale. Je l'ai entendue pour la 1^{ère} fois aujourd'hui de façon plus claire que les fois précédentes. Troisièmement, les questions sur le problème du seuil sont typiquement des questions que je trouve encore pleines d'incertitudes et donc de besoin de se mettre à travailler vite pour les lever. Il y a débat sur les préalables, et je vais venir sur la place et la façon d'utiliser la science et la recherche. Il va y avoir bien sûr débat, et c'est pour cela que je voudrais que l'on y consacre une heure, sur le rôle que l'on peut jouer, et je remercie la représentante de l'association des grandes villes qui vient de préciser ce qu'elle attendait et ce que l'on peut attendre.

Sur le problème de la recherche et des questions qui se posent, je serai peut-être un peu moins naïf ou incompetent que sur les autres sujets puisque, comme vous le savez, j'ai fait de la recherche au début et je dirige un organisme de recherche depuis maintenant huit ans. Vous ne vous rendez pas compte combien le fossé est grand entre le monde scientifique et cette table ronde. C'est un autre monde ! Je suis très reconnaissant à Monsieur Kerckhove qui a dit : « moi, je ne connais pas, donc je ne juge pas. » Lorsque, dès le 1^{er} jour, Monsieur Setbon l'a rappelé tout à l'heure, je vous ai dit que je ne croyais pas que l'on puisse instruire dans un même endroit le débat scientifique et le débat de société, au terme de ces journées (ce n'est pas tout à fait fini), je suis sûr de cela. C'est impossible. Laissez les scientifiques débattre entre eux, qu'ils soient capables de faire des synthèses avec l'honnêteté ou le manque d'honnêteté parce que les scientifiques ne sont pas plus honnêtes que les humains, mais il y a des mécanismes de régulation qui existent entre eux. Notre obligation à nous, débat de société, est de se mettre en moyen d'obtenir des synthèses de la part des scientifiques. Une ou deux études s'avèrent parfois insuffisantes. Il y a eu en 86 une publication qui a dit : le café donne le cancer du pancréas, dans le *New England of Journal*. Le cours du café a chuté du jour au lendemain. Pendant 6 mois, ce fut le désarroi et puis deux papiers dans des publications tout aussi sérieuses ont dit : la méthodologie du 1^{er} papier était nulle et donc le cours du café a remonté. La science, c'est tout le temps comme cela ! Le débat scientifique est inévitable, laissez-le se développer et ayons l'humilité, nous débat de société, de laisser ce débat se dérouler et de considérer qu'un papier, deux papiers, trois papiers parfois ne suffisent pas.

Par contre, il est de notre devoir de mettre les scientifiques dans la société. Nous avons le devoir d'exprimer un certain nombre de demandes. D'ailleurs, je dirais, au risque de déplaire à l'actuel ministre de la recherche, que l'augmentation des programmes blancs – libres de toute finalité – dans l'ANR doit être envisagée mais limitée car la science doit répondre à des questions de société. Je ne trouve pas tout à fait normal que l'ANR s'affranchisse pour l'instant de questions comme toutes celles dont nous avons débattu. Quand j'ai entendu le mot « expérimentation », d'un point de vue scientifique, il me paraît normal que l'on envisage des expérimentations. D'autre part, je pense aussi qu'il y a des techniques de modélisation : on a l'obligation de formuler des questions mais peut-être aussi d'exprimer qu'actuellement, singulièrement dans les connaissances nouvelles, les

recherches sont très interdisciplinaires. Plus la base de la recherche, plus l'organisme est grand et pluridisciplinaire, plus il est susceptible de répondre à des questions. Pour tout ce qui est acceptabilité sociale, ce n'est pas par hasard que l'on a sollicité deux sociologues – je les remercie de leur présence. La réponse aux questions sur les seuils, sur la physique, les distances, etc. ce sont des choses à maîtriser, mais c'est nécessaire et pas suffisant. Je voudrais que, dans le débat qui s'installe maintenant, vous vous mettiez en position d'être commanditaires de questions à poser à la recherche et peut-être de commencer à en cerner les modalités, y compris les financements.

Je souhaite que, dans cette première partie de séance de travail, nous allions jusqu'au bout de notre responsabilité qui consiste à dire : certes, nous souhaitons que les chercheurs nous livrent leurs connaissances de façon plus active, qu'ils sortent de leurs cornues comme certains l'ont dit, mais nous aussi, nous devons avoir conscience que c'est à la société de définir des besoins. Je dis cela devant les parlementaires qui examinent le budget de la recherche et qui probablement ne contesteront pas cette approche. Le débat est ouvert. Dr Halimi, d'abord, et Mme Le Calvez ensuite.

Patrice HALIMI, Association Santé-Environnement France (ASEF)

En tant que médecin, je souhaiterais que l'on remette sur la table le problème des personnes électro-sensibles parce que je trouve que c'est un sujet particulièrement intéressant pour la recherche, tant médicale que scientifique. Il est important de différencier les deux. Je souhaite que l'on différencie le symptôme du syndrome et que l'on puisse, si nous retrouvons un syndrome électro-sensibilité, le décrire précisément : c'est la première partie. La deuxième, c'est la recherche de la cause scientifique avec une démarche plutôt physicienne : est-ce que ce sont les antennes ? A quel niveau ? Est-ce que ce sont les téléphones portables ?

Jean-François GIRARD

Merci. Je pense que ce sujet a été évoqué : il faut répondre à deux questions. Il y a des gens qui se présentent chez le médecin avec des symptômes et qui interpellent l'art médical. Ce n'est pas la 1^{ère} fois que l'art médical devra répondre en l'absence de connaissances scientifiques. Et puis, on ne peut pas s'arrêter là, il faudra se saisir d'une meilleure connaissance des effets biologiques susceptibles d'être sanitaires de ce type de déterminants sur la santé : c'est la recherche scientifique, faite par des médecins ou des biologistes. Mme Le Calvez.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Tous les débats qui ont eu lieu ont montré que nous avons encore besoin de progression de la connaissance sur ce domaine, ce qui n'est pas étonnant. C'est un risque relativement récent, c'est une technologie qui s'est développée de façon massive de façon récente. On n'a pas suffisamment de recul, on a donc encore beaucoup de travail à faire. Il est très important d'augmenter les efforts de recherche.

Ensuite, il faut voir comment se mettent en place les processus de diffusion de recherche. Je vous remercie, Madame, d'avoir signalé que, très souvent, ce sont les associations qui font connaître les résultats de recherches. J'en donnerai un exemple très simple : il y a des programmes entiers – je pense par exemple au programme Reflex – qui n'auraient pas été connus si notre association ne les

avait pas fait traduire. Des instances devraient être créées pour mettre en place un dialogue entre les associations et les différents acteurs concernés dont les acteurs de recherche.

Nous avons toujours insisté pour notre part sur la nécessité de pluralité des opinions scientifiques dans l'ensemble des instances scientifiques, qu'il s'agisse des conseils scientifiques, des comités scientifiques, des groupes d'experts, etc. chaque fois que l'on a à programmer de la recherche, à évaluer de la recherche, à faire de l'expertise, il faut que toutes les positions qui ont au cours au sein de la communauté scientifique soient représentées. Nous avons eu trop souvent à dénoncer des groupes d'experts exclusivement composés de gens qui étaient acquis a priori à la thèse du déni du risque. A partir du moment où l'on est sur un risque émergent, les gens qui ne pensent pas comme la thèse officielle sont importants à entendre et à écouter, à condition de s'appuyer sur des résultats scientifiques robustes.

Pour ce qui est de la difficulté des échanges entre les scientifiques et les citoyens, représentés notamment par les associations, je suis un peu moins pessimiste que vous, Monsieur le Président, parce qu'honnêtement, nous travaillons depuis deux à trois ans au sein de l'instance de dialogue de la Fondation santé radiofréquences qui est abondée à la fois par des fonds publics et privés, qui a été mise en place avec des opérateurs au sein de son Conseil d'administration, ce qui crée de fait des liens qui lui sont totalement opposés et qui, du coup, entraîne une défiance assez naturelle. Il se trouve qu'au sein de cette instance à laquelle nous avons accepté de participer, par moments, pas toujours nous avons pu travailler correctement. L'exemple que je donnais tout à l'heure d'une évaluation de certains articles – où je demandais une évaluation scientifique au conseil scientifique –, j'ai eu des évaluations scientifiques qui me semblaient de très bon niveau. Ceci montre que le dialogue est possible. Il faut absolument qu'il puisse se faire. Si tout rentrait dans un pot commun, nous n'aurions plus d'instances auxquelles nous pouvons demander cette évaluation scientifique.

S'il faut bien séparer le financement des possibilités de promotion et d'évaluation par les industriels de la recherche, il faut prévoir des instances où le dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés sur un sujet aussi important que celui-là soit mené. Vous avez dit tout à l'heure que l'ANR se s'est pas beaucoup préoccupée de cela et je crains qu'hélas elle continue à ne pas vraiment s'en préoccuper. La notion d'un fonds spécialisé qui serve à promouvoir les activités de recherche sur cet aspect est vraiment quelque chose à conserver. Après, sur la structure, je ne m'attacherai pas à la structure qui avait été mise en place et que j'ai souvent dénoncée.

Jean-François GIRARD

Merci. Ensuite, Monsieur Danjou puis Monsieur Setbon.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Merci Monsieur le Président. La question de la recherche doit être distinguée de celle de l'expertise qui vient d'être posée par Mme Le Calvez. Nous, opérateurs, ne sommes pas parties prenantes du débat d'experts puisque nous ne sommes pas experts, nous n'avons pas d'expertise particulière ou d'expertise médicale sur le sujet, nous ne réalisons pas nos propres études sanitaires. Nous ne pouvons que nous référer à l'avis des autorités sanitaires du ministère de la santé dont c'est le rôle d'organiser l'expertise publique.

Face à cette expertise publique, il y a d'autres formes d'expertise. Je ne sais pas comment les qualifier : faut-on parler d'expertise « associative » ou d'expertise « privée » ? Y a-t-il une expertise militante ? Je ne sais pas, en tout cas, si une expertise est militante, cela risque de lui faire perdre toute indépendance, car elle risquerait d'écarter tous les résultats qui vont à l'encontre de ses convictions.

Concernant la recherche, a priori ce sont les scientifiques aux compétences les plus reconnues dans le domaine qui reçoivent les moyens pour la recherche et qui sont consultés par les autorités sanitaires. Les besoins en matière de recherche portent, à notre avis, tant sur les études que sur l'information du public. Concernant les études, on peut se référer aux besoins qui ont été identifiés par l'expertise publique. Un agenda de recherches a été défini par l'OMS sur ce sujet-là. Il nous semble important de veiller à la cohérence de ce programme de recherche au niveau international.

Concernant les besoins d'information du public, ce point est tout à fait fondamental. Le public a besoin que les scientifiques s'expriment clairement. C'est le problème de la diffusion de l'expression, de l'interface, de la transmission de l'information qui n'est peut-être pas au point encore parce qu'aujourd'hui, cela ne diffuse pas vraiment très largement dans l'opinion et les journalistes aussi ont besoin que l'on réponde à leurs questions sur ces sujets-là. Ils ont besoin de scientifiques disponibles ou d'interfaces, de pédagogues qui sachent s'adapter à des formats de communication moderne. Quand vous êtes interviewés à la radio ou à la télé, vous avez 30 ou 40 secondes : il n'est pas toujours facile de passer un message précis dans un temps très court.

J'en viens au financement de la recherche. On doit reconnaître qu'il existe une sorte de culture du soupçon autour du financement privé de la recherche. On fait assez facilement des procès d'intention ou des procès sans fondement en tout cas aux opérateurs et à certains scientifiques. Cette tendance assez répandue a tendance à disqualifier tout scientifique qui, à un moment donné, a été en relation avec une entreprise. La représentante de l'OMS a bien rappelé l'autre jour à quel point, dès qu'un expert arrivait dans un cénacle de l'OMS, il devait faire une déclaration très précise sur ses conflits d'intérêts. Il faudrait que cette culture du soupçon qui est dangereuse pour la recherche et pour l'innovation puisse être dissipée par des mesures qui attestent de l'honnêteté de chacun.

Sur le financement de la recherche, c'est un sujet, pour les opérateurs, où nous n'avons que des coups à prendre parce que, si nous finançons la recherche, certains vont nous reprocher de vouloir influencer les résultats même si c'est faux et, si nous ne la finançons pas, on va nous reprocher de ne pas consacrer d'argent au sujet, à la santé en l'occurrence. Pour sortir de ce dilemme, les pouvoirs publics avaient décidé de créer la Fondation santé et radiofréquences, qui est financée à parité par les entreprises et l'Etat et qui a été reconnue d'utilité publique en 2005. Je précise que les opérateurs ne sont pas présents au comité scientifique. Celui-ci décide en toute indépendance du programme de recherche de la Fondation. La Fondation a été créée pour une période de cinq ans qui se termine fin 2009. La question de sa prolongation après 2009 est posée. Les opérateurs souhaitent continuer d'apporter un financement à la recherche sur les ondes radio à travers une structure pare-feu, que ce soit la Fondation ou une autre structure.

Jean-François GIRARD

Merci. Je donne la parole à Monsieur Setbon.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Je voudrais revenir sur le financement de la recherche. Le fait d'être financé en partie ou en totalité par une partie prenante représente un conflit d'intérêts. Mais c'est une chose d'être financé à travers une structure où il y a des intérêts privés et c'en est une autre d'être dépendant des résultats de la recherche pour travailler. Je suis effaré de voir que les associations qui ont mis en avant le rapport BioInitiative ne dénoncent pas l'énormité du conflit d'intérêts de sa responsable en chef, Cindy Sage, dans la mesure où elle gagne sa vie avec comme fondement le fait qu'il y a des dangers et des risques sanitaires liés aux radiofréquences. Ce conflit d'intérêts n'est en aucune mesure comparable avec celui d'être financé par quelqu'un qui a des intérêts et d'être un chercheur libre avec sa conscience, même s'il est en partie financé.

Après, faisons bien la différence entre recherche scientifique et expertise. La recherche scientifique doit être indépendante. Elle doit être faite avec ses critères à elle, Jean-François Girard l'a bien défini, on est entièrement d'accord. Comment organiser l'expertise sur la base des travaux existants ? C'est un autre débat et il suppose une organisation conséquente.

J'en arrive maintenant au point des contenus. Il manque à mes yeux des recherches sur la perception sociale de la technologie de la téléphonie mobile. Ce n'est pas simplement réductible à son acceptabilité et ce n'est pas un modèle qu'il faut concevoir comme un sondage d'opinion. Surtout pas ! Ce n'est pas de la recherche que de poser la question : voulez-vous ou non avoir une antenne à proximité de chez vous ? Voulez-vous avoir un téléphone portable qui émet plus d'ondes ou moins d'ondes ? Ce qu'il faut comprendre, ce sont les mécanismes sociaux à la fois qui déterminent l'opposition ou l'acceptabilité des individus et des groupes sociaux face à une nouvelle technologie comme la téléphonie mobile, les usages qu'ils en font, les pondérations qu'ils mènent entre usages et risques sanitaires, les niveaux de connaissances qu'ils ont de ces risques sanitaires, les façons qu'ils ont de concevoir leur vulnérabilité par rapport à ces risques... On dispose de modèles de connaissances qui nous permettent d'aller beaucoup plus en avant dans la connaissance de ce que certains appellent l'acceptabilité et que je préfère appeler la perception d'un phénomène par les gens.

Chaque fois que l'on fait une étude sur des risques sanitaires, on fait une échelle de risque. J'ai travaillé par exemple sur la vache folle au moment de l'ESB. Dans les 15 ou 20 risques que l'on demandait de scorer aux répondants, on mettait la téléphonie mobile, mais on mettait aussi les colorants alimentaires, les produits chimiques... Il n'y a pas de risque noté à 0. Il s'agit de bâtir une échelle afin de positionner un risque par rapport aux autres. C'est une technologie importante, il faut avoir des équipes capables de la mener, il faut que ce soit mené sur des échantillons représentatifs de la population avec des méthodologies complètement transparentes et reconnu à travers des publications, défendu dans des revues à comité de lecture. Voilà comment on peut concevoir que des dispositifs de sciences sociales puissent prétendre apporter des informations à mes yeux très utiles mais qui sont défendables au même titre que les autres. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci. Monsieur Lalande, puis Monsieur Kerckhove.

Richard LALANDE, SFR

Merci, Monsieur le Président. Nous, opérateurs, nous n'avons pas de compétence directe en recherche et développement santé et nous n'avons pas la prétention d'en avoir. Nous faisons une veille, une vigilance bibliographique. Alors, j'ai entendu tout à l'heure des termes : « absence de connaissance scientifique », « risque émergent ». Nous, nous écoutons, donc nous avons entendu la représentante de l'OMS disant que l'OMS a fait la revue de plus de 2 400 études. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a une absence de connaissance scientifique à notre connaissance et sur le risque émergent, elle a bien dit qu'au sens de l'OMS, qu'on ne peut pas dire que c'était un risque émergent puisque c'était encore une fois – la radio, ce n'est quand même pas tout neuf, cela fait des dizaines d'années que cela existe et cela a fait l'objet de très, très nombreuses études.

Alors, en matière de vigilance, en gros, elle a dit « non pour les antennes, oui pour les portables ». Cela, c'est clair : les conclusions me semblaient extrêmement précises. Je voulais juste rappeler cela car j'ai entendu quelques termes tout à l'heure qui m'étonnaient par rapport à ce que nous, uniquement au travers de la bibliographie (parce que nous nous interdisons de faire de la recherche directement), nous avons conclu. Mais naturellement, à la fois, il est normal de continuer – il est utile et nécessaire de continuer toute recherche pertinente et d'ailleurs, un certain nombre de domaines de recherche ont été abordés tout à l'heure qui sont peut-être peu explorés, qu'il faut continuer.

Alors, cette recherche, là, sur le financement de la recherche, nous sommes là en plein paradoxe. Nous, opérateurs, nous avons dit que nous étions prêts à financer « en aveugle » un certain nombre de recherches, que nous finançons au travers de la Fondation, donc des recherches sur lesquelles nous n'avons aucune strictement aucune influence. Nous finançons une fondation qui elle-même a un Comité scientifique. De toute façon, ces financements se font au travers de laboratoires et à l'intérieur des laboratoires, les connaissances, les chercheurs eux-mêmes sont relativement libres. Donc, nous avons plusieurs *firewalls*, comme nous l'avons dit tout à l'heure, entre les chercheurs et nous. Et du coup on met le signe de l'infamie sur ces chercheurs (encore une fois, que nous ne connaissons même pas) et je trouve que pour eux, ce n'est pas normal, ce n'est pas honnête et je voudrais quand même – même si je ne les connais pas, encore une fois – je voudrais prendre leur défense.

Alors, s'il faut – si on nous interdit de financer, les entreprises citoyennes que nous sommes serons naturellement extrêmement navrées, désolées qu'on nous l'interdise. C'est-à-dire que les financiers qui sont chez nous en seront ravis mais j'avoue que je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous mettons cette espèce de sceau d'infamie sur tout financement qui vient d'une manière indirecte de chez nous. Donc, je voudrais témoigner en faveur des chercheurs, encore une fois, que nous finançons sans les connaître. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur LALANDE. Monsieur KERCKHOVE, je vous en prie.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement

Pour commencer, déjà, pour une réponse à rebours, disons la formule « charité bien ordonnée commence par soi-même ». En l'adaptant, on pourrait dire « transparence bien ordonnée commence

par soi-même ». Je suis assez gêné de voir Bouygues diffuser un truc en anglais de Cindy SAGE et oublier de diffuser la liste du Conseil scientifique de Bouygues Télécom. Ce serait quand même mieux et cela éviterait les quiproquos plutôt que de jeter le discrédit sur un document qui faisait à peu près 600 pages et dont seules 30 pages ont été rédigées par Cindy SAGE, et le reste l'a été par des scientifiques qui ont publié, et aujourd'hui, cela a été remis en cause. Je suis assez content plutôt de voir le Conseil scientifique de Bouygues Télécom dans lequel on voit un certain nombre de scientifiques apparaître et non des moindres. Je ne citerai pas de noms pour éviter de porter le discrédit sur ces scientifiques.

Pour revenir sur la recherche, on a participé, il y avait beaucoup de critiques au début sur la Fondation Santé et Radiofréquences, notamment sur le financement. Personne n'a jamais dit qu'il ne fallait pas que les opérateurs financent la recherche. Mais après, selon le principe pollueur-payeur – non, c'est le principe qui a été repris... selon le principe de transparence, d'étanchéité, que les opérateurs financent la recherche mais qu'il ne participent pas à l'orientation, notamment en étant dans le Conseil d'administration de cette Fondation, [ce principe] me semble frappé au coin du bon sens.

Donc, ce serait bien qu'à un moment, on fasse le bilan de cette fondation, qu'on fasse le bilan de l'intérêt de cette instance de dialogue, qui me semble porter ses fruits puisqu'on a pu voir qu'elle a lancé un certain nombre de travaux sur lesquels aujourd'hui les associations se reportent. Nous regrettons une nouvelle fois que le bilan de cette Fondation Santé Radiofréquences ne puisse se faire en présence des membres de la Fondation Santé Radiofréquences parce qu'ils auraient beaucoup à nous dire sur les blocages, sur les avancées, sur les risques de rupture de charge dus à l'indécision du financement. La Fondation Santé Radiofréquences s'arrête en fin d'année et les programmes de recherche se lancent aujourd'hui : s'ils n'ont pas leur financement, ils ne vont pas rester deux ans sans recherche parce qu'on n'aura pas été capables d'assurer la continuité du financement.

Alors, sur les programmes de recherches (recherches sur les effets à moyen et long terme), on parlait évidemment des électro-hypersensibles, je pense qu'il faut aussi chercher sur les études épidémiologiques et les impacts génotoxiques, continuer. Et il ne faut pas oublier les recherches sur les solutions. Quand on parle de 0,6 volt/mètre, on nous dit que ce n'est pas possible : moi, je pense que la science fonctionne grâce au progrès et le progrès, il ne fonctionne que si on fait des recherches sur les solutions à apporter. Les pico-antennes, vous dites que ce n'est pas possible : moi, j'aimerais savoir si on peut couvrir les zones à hauteur avec les pico-antennes. Si on part du principe que ce n'est pas possible et qu'on ne fait jamais de recherches, globalement, on va rester avec les solutions existantes. J'aimerais qu'on n'ait pas ce débat encore pendant vingt ans.

Il y a des recherches sur la métrologie qui ont commencé à être faites mais dans des lieux confinés et des lieux de mauvaises conditions de réception, pour qu'on ait un peu une évaluation objective des expositions, par exemple dans les trains, à 300 kilomètres par heure. Que vous dire de plus... J'ai entendu tout à l'heure « pouf ! Les opérateurs n'auraient que des coûts à prendre. » Alors, je ne sais pas si c'est C-O-U-P ou C-O-Û-T, alors cela dépend beaucoup de la perception de cette phrase. Je vais conclure sur cela.

Jean-François GIRARD

Merci. Je vous dois, pardon d'interrompre cette sérénité basée sur l'humour. Une explication. Plusieurs d'entre vous, et encore vous à l'instant je crois, ont exprimé un regret, un étonnement en

tous les cas, que les responsables de la Fondation ne soient pas présents. J'ai eu une longue conversation avec le Président de cette Fondation, Jean-François LACRONIQUE. On s'est posé cette question. Et on a abouti, conjointement, à une réponse négative. Pourquoi ? Parce que vous avez en fait répondu dans votre propos. Ce n'est pas à nous de faire le bilan des cinq ans, ici, dans cette formation. Il faudra attendre d'autres formations. Bon, c'est à eux – encore qu'à l'IRD, on ne fasse pas toujours que des auto-évaluations. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il est normal – et vous l'avez fait, on en a déjà parlé, d'autres vont le faire maintenant – qu'on se positionne, que vous vous positionniez sur les quelques grands principes qu'illustre cette Fondation (l'indépendance, le financement, l'expertise etc.). Cela, c'est plutôt... Et nous attendons bien que vous le fassiez.

Mais on n'avait pas besoin que la Fondation soit présente pour se, ou se justifier ou se défendre ou je ne sais pas. Donc, ça, d'autres l'ont dit. D'autres rapports l'ont dit, en particulier celui sur les risques émergents, que le terme de l'année 2009 était effectivement la fin du mandat actuel et qu'il fallait mettre en place un mécanisme d'évaluation. Oui, c'est écrit, et ce mécanisme d'évaluation devait permettre aux pouvoirs publics de prendre une décision.

Et dans cette évaluation, il y a aussi la retranscription de ce qu'on entend ici sur des principes. Pas sur le bilan scientifique et technique. Voilà pourquoi, encore une fois, après une conversation avec le Président Jean-François LACRONIQUE, nous sommes arrivés à cette conclusion. Ce n'est pas une exclusion qui aurait des raisons sournoises de présenter telle ou telle position. Il faut quand même que le débat soit ouvert sur les positions de la Fondation. Un mot, Monsieur le Rapporteur ?

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Il faut quand même dire aussi que sans jeter la pierre à une quelconque organisation, cette solution a forcément été contingente au sens où elle a apporté, et vous l'avez dit, elle a apporté une solution qui n'existait pas jusqu'à présent, qui n'existe toujours pas : la prise en compte du point de vue des associations sur ce type de préoccupations. Elle a apporté comme solution contingente, en l'occurrence, un certain nombre d'éléments. Mais comme le dit Jean-François, mais je le prolonge, on ne doit pas forcément arrêter notre jugement à l'évaluation de cette organisation historiquement située. Dans la mesure où il y a des questions qui dépassent l'organisation en question – celles du financement, de la transparence, de l'étanchéité, mais il y a aussi des questions qui logent cette organisation dans un ensemble beaucoup plus large qui s'appelle l'organisation de la Recherche.

Et nous, on peut quand même se poser légitimement – et là, ce n'est pas une question d'évaluation de la structure en question – de la conduite de programmes de recherches à cette échelle-là. Cela peut être aussi une difficulté. Et, de fait, de conduire des programmes de recherches aussi spécialisés que cela. Parce que dans le dialogue avec d'autres problématiques – on le voyait sur ALARA tout à l'heure – je pense qu'il y aurait beaucoup à travailler, en termes de recherche, sur les possibilités de croiser les expériences, les pratiques du moins, les pratiques possibles, en l'occurrence, pour le cas qui nous occupe ici, avec des expériences déjà conduites dans d'autres domaines.

Et vous n'êtes pas sans savoir, même si cela peut créer quelques difficultés en ce moment, que le paysage global de la recherche est en voie de réorganisation. Donc, là aussi, des solutions élaborées au milieu des années 2000 ou au début des années 2000 sont également situées historiquement, même si c'est de l'histoire récente.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur le Rapporteur. On continue : on reprend le tour de table.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement

C'est juste que le document diffusé soit à nouveau signé : c'est le document diffusé par Bouygues Télécom. Cela fait deux fois qu'on prend l'initiative, qu'on diffuse des documents non signés, et pour les Français, c'est le Ministère de la Santé.

Jean-François GIRARD

Ecoutez, je peux vous assurer que Monsieur Forest a diffusé aujourd'hui – c'est cela ? – un document qui est celui-ci. Bon, voilà : dont acte. Après, je crois qu'il a dit où il l'a trouvé, sur un site. Je donne la parole à Monsieur HUBERT puisque je reviens...

Philippe HUBERT, INERIS

Bon, je crois qu'on ne va pas revenir et rediscuter sur la tendance qu'il peut y avoir des systèmes de gestion de la Recherche etc. Je voudrais essayer d'insister, de planter le décor, sur ce qui peut être l'orientation de la recherche, quelles doivent être les questions qui doivent se poser. Je pense que cela pourrait nous aider à voir ce qu'on pourrait mettre. En rapport au débat que nous avons aujourd'hui, j'ai relevé un certain nombre de questions qui peuvent être des questions à poser aux chercheurs et vous allez le voir : c'est un sacré défi de les formuler.

Donc, on a pu voir à un moment qu'il y avait des populations, c'était tout au début et on a dit qu'il fallait faire attention aux femmes enceintes, aux enfants etc. Quels types : y a-t-il éventuellement d'autres personnes sensibles, indépendamment des personnes hypersensibles qu'on connaît actuellement aux champs électromagnétiques ? Quel type d'étude, comment peut-on aborder cette question-là pour voir si les personnes sont plus ou moins sensibles à tel ou tel âge ? C'est une question qu'on peut se poser.

On a vu aussi la question de la causalité, c'est-à-dire que finalement, ce qui a été soulevé : il y a des effets. Est-ce que ces effets sont sur le chemin d'une chaîne causale qui peut mener à des effets graves ? On a parlé à l'époque (c'est moins le sujet maintenant) de la mélatonine. On peut parler des effets inflammatoires. On peut parler des effets de désorientation qu'on observe chez l'animal à certaines expositions etc. Et pour aller jusqu'à des effets graves comme ceux qui sont étudiés dans l'étude Interphone. Comment peut-on construire cette chaîne de causalité, avec toutes les approches qui sont des approches expérimentales sur l'animal, des approches cellulaires etc. ? C'est une autre question : solidifier ou déconstruire une éventuelle causalité. Donc, cela, c'est le deuxième point.

Troisième point, c'est d'un autre côté : sur quoi on peut asseoir les connaissances ? On a parlé d'épidémiologie, au début, en disant que c'était d'une certaine façon la discipline reine parce que cela permettait de voir ce qu'on voit sur l'homme. Néanmoins, on a fait remarquer qu'il fallait quand même attendre une bonne trentaine d'années et en plus, pour mesurer quelque chose en épidémiologie, il faut que l'effet soit important. Il faut vraiment une catastrophe ou un accident si grand que l'épidémiologie peut le détecter : ce n'est pas un outil très, très fin. Il faut quand même

que les effets – on le disait tout à l'heure – que les risques relatifs doivent être plutôt de 2 que de 1,01 etc.

Si l'expérimentation animale, c'est bien, on l'évoquait tout à l'heure. On a dit que si on observait les choses sur l'animal, ce n'était pas forcément extrapolable à l'homme. Donc, cela, c'est une question de stratégie. S'y ajoute aussi le fait qu'il y a des questions éthiques sur l'expérimentation animale : il faut aussi avoir une approche économe en expérimentation animale. Il y a des domaines cliniques, qu'on a évoqués aussi, qui vont apporter d'autres réponses à d'autres questions. Donc, toutes les institutions ou entreprises commencent à avoir de la modélisation avec le développement de la technique. Donc, je crois qu'il faut aussi, au niveau de l'orientation de la recherche, se poser ces questions-là parce que je ne suis pas sûr qu'on puisse laisser spontanément les systèmes de recherche déterminer si tiens, cela va être ça ou cela va être ça. Il vaut mieux être un peu restrictifs et cela, c'est un questionnement qui est scientifique mais aussi sociétal. C'est là qu'il faut être un peu restrictifs.

Et puis, dernier point je crois, il est important aussi de prendre position, le monde de la recherche, sur des sujets qui doivent être un petit peu le lancement des études exprès pour voir si tel ou tel phénomène se reproduit et ce, combien de fois. Ce sont des études pour vérifier que quelque chose ne va pas marcher. Ou alors, on va faire des études en disant tiens, on va démontrer qu'on n'a rien vu. Bon, ce n'est pas forcément motivant pour les chercheurs. En même temps, c'est utile quand il y a une expérience de la répliquer. C'est aussi une question d'orientation, c'est aussi une question de pondération et de stratégie, et cela fait partie des éléments de décision sur ce vers quoi s'oriente la Recherche. C'est une façon de structurer l'orientation de la Recherche et j'aimerais que ces questions-là soient entendues.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur HUBERT. Madame CAMBOU, s'il vous plaît.

José CAMBOU, France nature environnement

Alors, première chose, dans le cadre du Com-Op 19 sur les risques émergents, quand on avait travaillé sur ce focus, on avait noté en fait qu'il y avait un faible nombre de chercheurs et de travaux dans le domaine des champs électromagnétiques en France. Hein, on n'était pas sur toute la planète. Donc, je le rappelle puisque beaucoup de personnes autour de la table n'y étaient pas, dans le Com-Op.

La production de la Recherche, moi, outre les sujets (je vais y venir), moi, j'aurai en tous cas une demande, c'est qu'on accompagne la production de synthèses accessibles, je veux dire par là en termes d'appropriation des résultats. Or si ce n'est pas mis dans le cahier des charges en amont, en aval, cela n'y est pas. Et la Recherche qui reste sur des étagères, ce n'est pas vraiment ce qu'il nous faut et même en termes de finance publique, ce n'est pas le plus pertinent.

Alors, en termes de sujets, je suis sûre qu'on peut lister beaucoup de choses mais j'aimerais insister sur quelques points. Effectivement, je voudrais qu'on fasse des progrès sur la compréhension des mécanismes de l'hyper-sensibilité ; sur la métrologie parce que c'est quand même un point que l'on a visiblement et de manière continue ciblé (incluant les aspects de métrologie individuelle, mais pas

seulement) ; les problèmes d'exposition, notamment des jeunes organismes (parce qu'on se rend bien compte quand même que dans l'intérêt général, c'est bien aux jeunes qu'il faut être plus particulièrement – enfin, nous, déjà, on est déjà un petit peu dépassés alors ce n'est pas très grave – mais c'est bien les jeunes organismes qui...). Après, je redis l'intérêt et l'importance qu'on a à ce qu'il y ait quand même une cohorte, malgré ce que pense notre collègue HUBERT sur les toxicologues mais néanmoins – les épidémiologistes ou autres...

Alors, sur les aspects sociologiques, oui, d'accord sur de la recherche en sociologie mais qu'on soit bien d'accord sur le périmètre en question. Ce n'est pas pour avoir des techniques pour utiliser de la vaseline : qu'on le comprenne bien. Parce que la sociologie [*brouhaha*], on la met parfois dans l'art de vendre des choses. Donc, je veux dire que je suis d'accord absolument sur l'intérêt qu'il y ait des études mais qu'on se comprenne bien sur le pourquoi.

Ensuite, pour faire rapidement un micro point sur la Fondation Santé Radiofréquences. Alors un, on n'évalue pas ici, OK. Simplement, je rappellerai que le Conseil d'administration, comme vous le savez tous, ne comporte pas l'ensemble des parties prenantes. Et sous les réactions assez vides du tissu associatif, il a été mis en place ce que j'appelle un Comité Théodule avec des strapontins ! Et très concrètement, ce n'est pas comme cela que je vois le travail avec l'ensemble des parties prenantes. Alors, que les uns ou les autres ne soient pas au Conseil scientifique, dont acte. Mais la technique des strapontins, je ne valide pas.

Et le dernier point, je souhaiterais qu'on invente un pare-feu financier qui serait un vrai pare-feu pour aussi les financements en matière de recherche, et ce système-là, je ne suis pas encore particulièrement convaincue que ce soit un vrai pare-feu.

Jean-François GIRARD

Merci, Madame CAMBOU. Alors, je voudrais parler quelques secondes après. Monsieur CENDRIER ?

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Alors, un tout petit point. Je suis un peu déçu qu'au moment où on avançait sur le 0,6, on se soit mis à rétro-pédaler. Monsieur FOREST, vous dites que vous acceptez d'étudier là où cela s'est fait et en même temps, vous dites que cela ne s'est fait nulle part donc il y a un léger problème. Je vous suggère d'être plus proactif. Je vous rappelle qu'il y a une vraie demande qui permettrait de voir où est-ce que, comment c'est possible ou si ce n'est pas possible, de quelle manière.

Alors, on a parlé du débat scientifique. Je réitère que c'est dommage : certains scientifiques ont été entendus ici et pas d'autres. C'est un vrai problème. Je poserai la question suivante : à qui profite le doute ? Jusqu'ici, le doute, il profite aux industriels et non à la santé publique. Et c'est un vrai souci parce que toute cette incertitude, qui est rebattue ici et là, pour l'instant, ne conduit pas à ce jour à changer la technologie. Elle contribue aujourd'hui à la garder en l'état, et on voit, au minimum, que cela ne convient pas, au minimum sur le plan sociétal. Vous aurez du mal à dire le contraire dans la mesure où autour de cette table ronde, il n'y a pas de... on n'est motivés par rien du tout.

Alors, vous dites que vous – pour aller vite parce que je vais laisser les autres intervenir – il y a un problème dans le financement de la recherche par les opérateurs. C'est que vous avez toujours les

mêmes problèmes. Il faudrait que oui, il y ait de l'argent qui vous soit prélevé ou que vous donniez, très bien, mais que ce ne soit pas vous qui puissiez l'actionner. Qui plus est, on nous a souvent dit que les scientifiques qui étaient « adoubés » par les opérateurs étaient les meilleurs. Moi, je constate que c'est toujours ceux-là qui ne trouvent rien alors que les scientifiques indépendants, eux, passent leur temps à trouver des choses. Donc, j'ai une légère différence d'appréciation sur le côté « meilleurs » en ce qui me concerne.

S'agissant de Madame SAGE, alors, je constate une différence de traitement. Quand on a parlé de noms, nous, l'autre jour, on s'est fait taper sur les doigts. Là, ce nom est revenu en permanence et cela ne dérange pas la Présidence des débats.

Jean-François GIRARD

C'est gratuit, cela.

Etienne CENDRIER

Ce que je veux dire, c'est quand même : pourquoi vous ne lui posez pas la question à elle directement plutôt que de la mettre en cause ? Et puis, je vous donnerai ma lecture à moi, c'est que dans le cadre du BioInitiative, avec les autres qui sont parfaitement indépendants (cela, je n'ai pas l'impression que vous l'ayez mis en cause), à aucun moment elle n'a dit « achetez mes produits ». Elle milite pour une baisse des seuils d'exposition, c'est-à-dire qu'en quelque chose, elle tape contre son propre business. Il me semble que la définition du conflit d'intérêt ne s'applique pas dans ce cadre-ci puisqu'elle va plutôt à l'inverse de ce qui la fait vivre à l'heure actuelle.

Quand vous parlez de structure pare-feu. Comment faire un pare-feu, j'ai déjà posé la question, quand les scientifiques sont en même temps membres des Conseils scientifiques des opérateurs ? Je ne vais pas citer de noms mais à savoir : l'Académie de Médecine a expliqué que les tribunaux s'étaient prononcés sur une erreur scientifique manifeste. La personne qui intervenait au nom de l'Académie de Médecine est membre du Conseil scientifique de Bouygues Télécom. Par ailleurs, il me semble que l'IGAS, l'Inspection générale des Affaires sociales, et l'IGE, Inspection générale de l'Environnement, ne peuvent être taxées de partialité lorsqu'elles ont rendu un avis sur les problèmes de conflits d'intérêt qui n'étaient pas déclarés. Au sein de l'OMS, la personne que remplace Madame Emilie VAN DEVENTER auparavant était consultant des industriels avant d'intervenir à l'OMS et, depuis qu'elle en est partie, est redevenue consultante des industriels.

Alors, je voulais vous rappeler ce qu'a dit dans sa proposition de loi Madame KOSCIUSKO-MORIZET, et je trouve cela très bien : *« les études mentionnées aux articles précédents sont effectuées par des équipes scientifiques indépendantes des entreprises intéressées à la mise en œuvre de ces nouvelles technologies, ce qui impose, pour les membres de ces équipes, l'absence de réalisation d'études ou de missions dans un délai inférieur à 10 ans, dans le cadre de contrats financés partiellement ou totalement par l'une au moins des dites entreprises, ainsi que l'absence de participation à un intérêt, à des opérations de communication financées de la même manière. »* Voilà.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur CENDRIER. Je donne la parole à Monsieur MIQUEL, puis Monsieur VUITTON.

Arnaud MIQUEL, ANFR

Merci, Monsieur le Président. Je suis membre du collège personnalités qualifiées de la Fondation et je m'exprime à ce titre-là.

D'abord, je remercie certaines associations pour leur discours très nuancé sur la question. Je ne veux pas donner l'impression par les mots que je vais tenir de prendre acte de la mort annoncée de la Fondation mais quelle que soit la solution qui sera retenue à l'avenir, il me semble nécessaire voire indispensable de faire en sorte que la Fondation puisse, à titre collectif ou individuel (quand je parle de la Fondation, c'est le Conseil scientifique, la Directrice et (*inaudible*)) de valoriser l'expertise de la Fondation, collective ou individuelle, et qu'elle puisse capitaliser le travail fait.

Ce qui doit nécessiter des mesures particulières et qui doit être aidé. Si on attend simplement l'arrêt total à la date des cinq ans fatidiques, le travail de cinq ans, qui pour une bonne partie est important, disparaîtra complètement. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur MIQUEL. Monsieur VUITTON, et pardon.

Patrick VUITTON, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

Je voulais revenir sur la proposition qui a été faite de faire des études techniques, ce qu'on avait fait également nous pour la préciser un peu et pour dire qu'il y a aussi un volet gouvernance-juridique qui peut en résulter. Typiquement, on a eu beaucoup de débats sur peut-on ou peut-on pas le 0,6, allons voir, etc. Je pense que l'expérience, tout cela se modélise. Cela peut être fait. Cela peut être fait en plus en tant compte – alors, ce n'est peut-être pas simple, c'est vrai, ce n'est sûrement pas simple mais effectivement, il y a (même avec les limites, cela permettrait d'alimenter le débat, plutôt que de faire des micro-stations, si on met des micro-stations, est-ce qu'on n'est pas avec plus d'expositions parce qu'on sera plus près, enfin, il y a des dispositions comme cela). En regardant nos collègues, parce qu'on l'oublie un peu mais tous ces points, il faut bien ramener le trafic quelque part. Donc, si on démultiplie, il faut peut-être aussi plus de fréquences pour les ramener.

En faisant un petit peu de prospective, puisqu'on a d'ici peu de mois maintenant d'autres fréquences qui vont être mises en licence, des 800 mégahertz et des 2,6 gigahertz, donc, qu'on ne refasse pas cela.

Et puis aussi, qu'on regarde si cela veut dire qu'il y a une espèce de schéma idéal (dont je ne suis pas sûr, mais qui se dessine), qu'on regarde ce que cela veut dire en termes de gouvernance.

Parce que, j'étais un petit peu interpellé ce matin par l'idée de dire « là où on met une antenne, on donne un droit de veto aux gens pour que ça ne se fasse pas ». S'il y a un schéma qui optimise sur une ville ou sur un département l'implantation des fréquences, d'un point de vie aussi de

l'exposition, cela veut dire que ce n'est pas nécessairement à l'endroit où on le met, qu'on doit avoir un veto ou pas parce que sinon, on ne saura pas comment faire.

Et en plus, cela a été dit plusieurs fois : ce n'est pas au dessous de l'antenne qu'on a le maximum d'exposition donc il y a quelque chose à voir. Donc, je pense que cette étude à la fois technique mais aussi sur les implications de gouvernance, sur le droit de s'installer, sur les devoirs etc., c'est utile.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur VUITTON. Oui, je vous en prie, Madame, pour l'Association des maires des grandes villes.

Mireille ROY, Association des maires des grandes villes de France

Pour résumer un petit peu, d'abord, ceci a été dit : alors, qui décide de la recherche ? Donc, il est nécessaire de disposer d'une instance, comme je l'ai dit tout à l'heure, de la société civile, sur certains programmes de recherche qui touchent directement la société, pour décider de certains financements.

Qui finance ? On a besoin, je pense, des financements privés et publics. On voit bien qu'il y a besoin d'étanchéité puisqu'il y a un soupçon qui pèse sur les résultats de certaines recherches. Donc, il y a une nécessité d'avoir une sorte de fonds ou de grande caisse commune dans laquelle on « met au pot », si j'ose dire, un peu comme font les Etats-membres au niveau européen, où chaque pays met de l'argent dans un fonds commun pour construire et bâtir un programme de recherche.

Je viens de prononcer un mot qui est « Europe » : jusqu'à maintenant, personne n'a parlé d'Europe et il me semble que s'il y a bien un niveau et une échelle à laquelle les recherches peuvent être faites, c'est bien au niveau européen. Pour cela, il me semble que le programme SKEP, S-K-E-P, pourrait peut-être servir, qui est un programme sur l'environnement et notamment sur les problématiques émergentes. A savoir que les antennes n'ont pas été classées comme problématiques émergentes. Donc, habilitées. L'appel à projets qui est en cours porte sur les nanotechnologies.

Ensuite, comment on s'organise, enfin comment on mène ces recherches ? Il me semble qu'il faut travailler effectivement en pluridisciplinarité. C'est très important. Et effectivement avec de plus en plus de sciences sociales. On le voit pour les OGM, enfin pour tous ces types de sujets où les sciences sociales sont au cœur du problème.

Et ensuite, qui diffuse l'information ? Alors, à un moment donné, je ne sais plus qui a dit qu'il faut, au moment où on lance les recherches, qu'il y ait, qu'on dise qu'on doit diffuser les informations. Il me semble que les scientifiques ne sont pas vraiment les personnes les plus adéquates pour diffuser l'info. Ayant pratiqué au quotidien certains scientifiques, je me dis qu'ils auront du mal à diffuser. Mais il doit y avoir une instance intermédiaire, des sortes de classeurs, qui justement permette que cette info soit traduite, je dirais, « en mots de tous les jours et accessibles à tous ». Et ce n'est pas forcément aux scientifiques à le faire mais c'est à une instance qui doit avoir le double langage : le langage scientifique, et puis être capable d'apporter des solutions et des précisions aux décideurs

publics. Parce que moi, en tant qu'élu, en tant que décideur, je manque effectivement de ces connaissances-là.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Alors, l'appel aux sciences sociales est une chose important. Monsieur SETBON, c'est à vous de le défendre.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Oui, juste pour préciser ma pensée. D'abord, le nom de Cindy SAGE est cité partout, dans tous les documents qu'on a donnés officiellement pour ces journées-là. Il est cité à plusieurs endroits : je ne l'ai pas inventé. Ce texte n'a fait que renforcer, à travers (comment dire) la plaquette d'information et le site par internet, que cette structure est fondée, son bénéfice, son activité est fondée sur la vente de services pour vérifier les radiofréquences dans les habitations, en limiter la portance, aider à la construction d'un design d'habitat et d'architecture qui permet de prendre en compte ces radiofréquences.

Je veux dire : qu'il y ait un intérêt immédiat et direct entre le fait de l'existence de ce problème. Que des associations qui sont extrêmement sensibles aux conflits d'intérêt ne voient pas un conflit majeur d'intérêts qui pourrait expliquer en grande partie qu'elle ne présente pas ses travaux dans des cercles scientifiques qui la refuseraient immédiatement m'étonne. Voilà. Je suis étonné.

Vous dites qu'il faut un pare-feu pour Radiofréquences et Santé mais il faut un vrai extincteur, pas un pare-feu.

Jean-François GIRARD

Merci, Monsieur SETBON. Alors, il reste deux demandes de parole. Que ceux qui ont parlé veuillent bien abaisser leur main. Alors, Madame GOUHIER, puis Madame LE CALVEZ.

Catherine GOUHIER, CRIIREM

Je pense qu'effectivement il y a besoin de recherche. Il y a besoin de poursuivre les programmes de recherche. La recherche, de façon indépendante avec un pare-feu très étanche qui permette de garder, de conserver, de garder l'indépendance complète.

Mais je pense que la question qui a été posée tout à l'heure : pourquoi il n'y avait pas de scientifique français qui cherchent dans le domaine des ondes électromagnétiques ? Pourquoi est-ce qu'il y en a si peu ? Et bien, il faut vous dire qu'ils sont bien policés pour bien être sûrs qu'ils vont chercher, Roger SANTINI, Pierre LE RUZ, d'autres, le Professeur LEDOIGT il y a quelques temps. Combien, en laboratoire, ont vu leurs crédits supprimés, démenagés, qu'on leur enlève leur personnel ?

Donc, je crois qu'à ce niveau là, la recherche en France dans le domaine des ondes électromagnétiques est difficile à mener. Et je pense, je voudrais quand même citer. Tout à l'heure, la personne qui représente FO a dit qu'il y a peu de travaux dans le milieu industriel. Je voudrais à

cet égard citer les études qui ont été faites dans les années 70 par Pierre LE RUZ, avec d'autres personnes dont certaines se sont trouvées autour de cette table à un moment donné mais je ne les vois plus. Et ces travaux avaient été, alors que Pierre LE RUZ était directeur de laboratoire de recherche, ces travaux avaient été demandés par l'Armée, par des militaires sur les technologies de communication sans fil (ce que l'on voit aujourd'hui développé autour de nous) parce que les militaires souhaitaient utiliser ces technologies pour les communications internes.

Il avait été demandé à plusieurs scientifiques de réaliser des travaux d'impact sur les animaux. Donc, ces travaux ont été poursuivis pendant plusieurs années et ont montré des effets sur les animaux, sur leur comportement et sur les paramètres biologiques comme la mélatonine, la production des glandes sexuelles ou autres. Et ces travaux ont été jusqu'ici conservés sous le secret défense et je pense que petit à petit on va les voir émerger. L'Armée, suite à ces travaux, a décidé de ne pas utiliser ces technologies sans fil pour ses communications internes. Bien.

Donc, aujourd'hui, c'est le monde civil qui a intégré cette technologie. Serons-nous aussi sages que les militaires ? Je pense que la sagesse veut que, sans attendre les résultats de nouvelles recherches, de nouvelles études, je pense qu'on ne peut pas continuer à attendre et attendre encore. Il y a besoin d'une réglementation. Je pense que si on ne met pas une réglementation stricte qui protège la population, on aura beaucoup de mal à implanter de nouvelles antennes. Et je pense qu'on doit, nos travaux doivent aboutir à la prise en compte de ces grandes questions.

Jean-François GIRARD

Merci, Madame. Madame LE CALVEZ.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Alors moi, je suis désolée mais je suis obligée de revenir encore une fois sur BioInitiative comme d'évidence certains s'obstinent à avoir des doutes, je dois y répondre. Donc, ce qu'il faut savoir, c'est que Cindy SAGE a initialement rassemblé un certain nombre de scientifiques, tous des scientifiques de réputation internationale, qui ont tous réalisé énormément de recherche sur ces questions-là. Et, si on a lu le rapport, qui est un rapport de 600 pages, qui est un pavé, qui est une somme d'expertises scientifiques – on rappelle que Madame Cindy SAGE a effectivement rédigé (je n'ai pas compté) mais je ne sais pas si ce sont vingt ou trente pages de recommandations.

Et tous les autres chapitres sont des chapitres rédigés par des scientifiques.

Un intervenant

C'est faux !

Janine LE CALVEZ

Qu'*a priori*, vu la qualité des travaux, je pense qu'on peut se dire qu'on ne lui a pas tenu la main. Donc, moi, ce que je demande, parce que je veux, là-dessus, et je voulais le remonter au Conseil scientifique de la Fondation Santé Radiofréquences, on n'a pas eu le temps de le faire. Moi, ce que je demande, c'est de même qu'il y a eu une évaluation scientifique du travail de (*inaudible*), qu'il y

a eu une évaluation scientifique de l'étude ALARA, moi, je demande qu'il y ait une évaluation scientifique des chapitres scientifiques du rapport BioInitiative. Et après, on en parlera.

Parce que des critiques sur les chapitres scientifiques, moi, je ne les ai pas encore entendues. Je ne les ai jamais entendues. Donc, il me semble que c'est important. Maintenant, je clos le chapitre BioInitiative qui est une fois de plus un élément. J'espère que l'AFSSET le prendra en compte dans son expertise : nous, nous l'avions demandé lors de notre audition.

Sur, maintenant, sur le système pare-feu qu'on peut mettre, nous, nous avons proposé, avant que la Fondation Santé Radiofréquences soit créée, nous avons proposé que le financement des opérateurs se fasse sous forme de taxe parafiscale qui serait, donc, orientée vers le financement de la recherche sur cette question. Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas reprendre cette idée ?

Alors, maintenant, par rapport à ce qui s'est passé par rapport à la Fondation Santé Radiofréquences, moi, je pense qu'il faut tenir compte d'une chose, c'est que s'est mise en place une pratique de dialogue qui est en train de s'étendre un petit peu au niveau de l'AFSSET et cela, je propose que cette pratique de dialogue qui a pu se mettre en place (avec des difficultés etc.), elle puisse se poursuivre. Pour cela, je suis d'accord tout à fait avec ce qu'a proposé la représentante de l'Association des Maires des grandes villes de France : un lieu où ce dialogue puisse se faire entre scientifiques et société civile. Cela, cela me semble extrêmement important.

Sur les thèmes, maintenant, qui ont été, qui doivent être développés, sur lesquels on a encore besoin de choses : l'épidémiologie, notamment sur les antennes-relais ; l'étude sur les enfants. Là aussi, je voudrais dire que Mobikids, le versant français, la version nationale de Mobikids est financée par la Fondation Santé Radiofréquences. C'est une étude de trois ans qui vient de commencer. Il faudra donc là aussi assurer un suivi. Donc, il faut, je crois, en tout état de cause actuellement, réfléchir aussi sur cette procédure de suivi qui va être mise en place. Et je pense qu'il faut travailler sur la compréhension des mécanismes et qu'il faut travailler sur l'électro-sensibilité.

Alors, sur la question de pourquoi il y a si peu d'études en France ? Effectivement, je crois que Catherine GOUHIER l'a abordé. Je pourrais citer d'autres exemples, bien évidemment, que ceux qu'elle a cités. Je citerai les cas de Pierre AUBINEAU, qui a complètement disparu de la circulation. Son programme à partir de Pierre AUBINEAU s'est fait complètement couper. Je voudrais aussi parler de Gérard LEDOIT, donc, pour vous dire qu'il a effectivement prouvé qu'il y avait une tendance à l'inflexion de la variable électro encéphalique liée à l'émission d'ondes du portable. Je voudrais parler de Gérard LEDOIT qui s'est vu tout à coup à la fois diabolisé parce qu'il avait osé dire que ce qu'il observait était un signal d'alerte à prendre en compte. C'est à peu près tout ce qu'il avait dit. Donc, là-dessus, je pense qu'il faut aussi absolument que lorsqu'on n'est pas dans l'expression de la thèse officielle, il faut qu'on soit écouté et qu'on soit respecté.

Jean-François GIRARD

Merci. Je ne dis rien mais je vous écoute avec étonnement de pouvoir parler des mécanismes internes de la Recherche sans être dedans. Je vous admire, je vous admire mais je vous jure, ce n'est pas comme cela que cela se passe et on ne sucre pas des programmes et de l'argent. Le monde de la recherche, c'est un monde d'une férocité qui survit même à ce genre de considérations. En cela, vous pouvez me faire confiance. Et je pourrais aussi vous dire...

Alors, je regrette – j'ai failli regretter d'avoir laissé passer cela. Cela dit, ce n'est pas le nom d'une personne, c'est le nom d'une institution. Mais je ne veux pas rouvrir le débat. Simplement, je voudrais vous dire que sur les 2 300 chercheurs qui sont dans mon inscription, il n'y en a pas qui font deux choses à la fois. Ou ils sont là, ou ils font autre chose. Et en particulier, si effectivement la recherche, je me dis être expert et avoir une institution qui a une fonction commerciale, je crois que ce n'est pas quelque chose à faire. Non, non.

Cela dit, je le dis : je pense qu'effectivement ce débat de la coexistence entre le privé et le public nécessite d'être distingué suivant que l'on parle de recherche ou d'expertise. On me reproche un peu peut-être d'avoir laissé les deux aspects. En matière de recherche, il est évident qu'il faut que les deux secteurs travaillent ensemble. On peut regretter d'ailleurs que dans l'effort de recherche en France, qui s'élève à 2,2 % du PIB, la partie publique soit dans notre pays supérieure à la partie privée. Et c'est un des débats des structures politiques de recherche et personne ne conteste que la recherche doit être une collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Et tout ce qu'on a dit sur les précautions à prendre, sur les conflits d'intérêt, cela caractérise la fonction d'expertise. C'est-à-dire que la fonction d'expertise, elle repose pour beaucoup sur des chercheurs, relativement, mais – et c'est là le débat. Sauf que celui-ci, il n'est pas spécifique de notre sujet radiofréquences. Et heureusement, il s'inscrit en ce moment dans les axes de recherche, heureusement parce que c'est le même problème quasiment dans tous les secteurs. Donc, je trouve normal qu'il se soit dit aussi bien des choses sur l'expertise mais c'est en matière de recherche que le sujet se pose et je pense que dans le rapport qu'on soumettra, donc ce seront des rapports dans lesquels nous nous exprimerons complètement, cet aspect sera traité. Alors, j'avais vu la pancarte de Monsieur LALANDE depuis un certain temps. J'ai vu que Monsieur DANJOU réagissait à propos... mais si c'est uniquement pour réagir, on s'arrête. BioInitiative, on l'a traité, on n'ira pas plus loin, ce sera exactement écrit : notre rapport doit faire l'objet d'un consensus de positions sur la table et surtout, il convient d'en laisser la réalisation à des instances et à partir du moment où l'AFSSET est en train de travailler sur ce sujet-là, je crois arrêtons. Arrêtons. Par contre, si Monsieur LALANDE avait demandé la parole sur d'autres sujets que ce sujet là, je la lui donne.

Richard LALANDE, SFR

Non, mais là, je voulais intervenir d'une manière plus générale en disant que l'entreprise citoyenne que je représente est vraiment très navrée d'entendre un certain nombre de propos autour de cette table. Encore une fois, nous, nous n'avons pas de compétence directe mais nous considérons que nous avons un devoir de veille, de vigilance et si à chaque fois qu'on touche à une recherche, si on demande si on a bien un chaque expert et si on donne de manière totalement gratuite, celui-ci encore une fois est diabolisé (je reprends un terme qui a été utilisé), on a un vrai problème.

C'est-à-dire que d'abord, cela veut dire qu'un certain nombre d'experts en France ne peuvent plus ensuite parler parce qu'ils ont osé donner leur avis. C'est à tel point qu'au niveau de SFR, nous avons demandé à nos équipes de ne plus prendre directement contact avec les experts, avec les scientifiques pour leur demander leur avis de peur que ce type de réactions se propagent. C'est dramatique pour notre société. On est encore une fois, le citoyen que je suis est totalement effaré.

A part cela, je ne réagirai pas sur BioInitiative, à la condition en effet qu'on dise bien que ce qui a été dit est complètement contraire à la réalité (la réalité, d'ailleurs, incriminée par la société elle-même et d'ailleurs beaucoup d'autres organismes internationaux dont certains en France sont clairs pour expliquer là-dessus. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Jean-François GIRARD

Merci. Est-ce que vous acceptez que ce soit le mot final et qu'on s'arrête là ?

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Juste un mot sur ce qu'avait dit la représentante de l'OMS lorsqu'elle était parmi nous ici. C'était très clair.

Jean-François GIRARD

Merci.

Pierre-Antoine BADOZ, France Télécom / Orange

Je voudrais juste revenir parce qu'il y a une erreur grossière qui a été énoncée...

Jean-François GIRARD

Non, non !

Pierre-Antoine BADOZ, France Télécom / Orange

Cindy SAGE a écrit six sections du volume dont des parties qui sont complètement scientifiques alors qu'elle n'a pas de compétence.

Jean-François GIRARD

Ayez l'élégance de ne pas finir dans ce genre. L'AFSSET s'est saisie de ce sujet et fera tout ce qu'il faut pour vous donner ou raison ou tort. Bien. Alors, je voudrais qu'on arrête...

[Pierre-Antoine BADOZ reprend la parole]

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Qu'est-ce c'est que cette façon de concevoir le dialogue ? On parle de dialogue de sourds : c'est vous qui n'écoutez aucune des propositions qu'on fait autour de cette table ronde.

Jean-François GIRARD

Arrêtez.

Etienne CENDRIER

On s'est mis autour de la table pour trouver des solutions concrètes. Vous évitez concrètement que cette table ronde aboutisse.

Jean-François GIRARD

C'est très désagréable de finir comme cela. Donc on va s'arrêter. Et je voudrais rapidement rappeler le calendrier fixé. Nous nous sommes fixé comme objectif de mettre en circulation un projet de rapport à la fin de la journée de lundi, ce lundi [18 mai]. Quand je dis « mettre en circulation », c'est que tous, vous en serez destinataires. Cela peut difficilement être avant parce qu'il y a du travail à faire, quand même. Et c'est sur ce document là que nous travaillerons sur ce document mercredi [20 mai] après-midi à partir de 15h30.

Alors, j'attire votre attention sur le statut de ce document. Le document que vous recevrez lundi après midi est un projet de document finalisant nos travaux et sur lequel nous, que je livrerai après que nous l'aurons discuté dans la journée de mercredi, au Ministre qui pilote ce chantier.

Je pense qu'il est raisonnable de dire – d'abord, je demande que ce texte, celui qui sera envoyé lundi, ne soit pas considéré comme définitif et il me paraît d'une élémentaire déontologie entre nous, pour avoir travaillé pendant plusieurs heures ensemble, de ne pas s'exprimer publiquement sur ce texte. Je vous demande de partager cette solidarité : ce serait discourtois auprès des rapporteurs. Il y aura des oublis, il y aura des choses qui ne seront pas exactement conformes à ce qui a été dit dans un sens ou dans un autre.

Et c'est bien pour cela qu'on se retrouve le mercredi, ici, pour essayer de revenir au plus près de ce qui a été dit. Mais prendre acte que ce document, celui qui sera donc daté du lundi 18 en quelque sorte, pour s'exprimer publiquement, serait je crois, par rapport à la solidarité qui s'est exercée pendant toutes ces heures, pas logique et pas respectueux, en particulier du travail des rapporteurs. C'est un document de travail et ce n'est que sur le texte qui sera finalisé, après la réunion du 20, qui sera bien sûr public et donc qu'on remettra, que je remettrai de votre part au Ministre, que ce texte sera public et débattu.

Au demeurant, le rendez-vous du 25 reste fixé. L'heure ne l'est pas mais nous vous la donnerons ultérieurement.

Michel SETBON, Sociologue, CNRS

Les personnes absentes peuvent-elles faire des propositions par écrit ?

Jean-François GIRARD

Evidemment si ces commentaires sont transmis avant mercredi midi.

Je remercie l'ensemble des participants.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com